

Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère d'État						
État						
Luc FRIEDEN	10.01.2025	Ministère d'État	Madame Blanche Weber, Présidente Mouvement Ecologique Madame Delphine Dethier, Directrice SOS Faim Monsieur David Pereira, Directeur Amnesty International Luxembourg Monsieur David Hoffman, Coordinateur Travail politique et Plaidoyer ASTM Monsieur Sebastian Weier, Responsable Plaidoyer national et Médias du Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg Monsieur Jean-Louis Schlesser, Secrétaire ASTI Madame Magali Paulus, Coordinatrice du réseau CELL	Mouvement Ecologique SOS Faim Amnesty International Luxembourg ASTM - Action Solidarité Tiers Monde Voĉo - Cercle de coopération des ONGD du Luxembourg ASTI - Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés CELL - Centre for Ecological Learning Luxembourg	Les Organisations Non-Gouvernementales jouent un rôle fondamental en reflétant la diversité de la société et en participant activement au débat public grâce à leur voix critique. Voco appelle à renforcer le soutien au plaidoyer politique des associations et à préserver leur rôle socio-politique, essentiel à une démocratie participative. La réforme du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations ne conviendrait pas aux besoins des acteurs du terrain, notamment les dispositions concernant la nécessité du dépôt de publication, les seuils financiers de classification des asbl, l'organisation et les modalités en relation avec la gestion journalière, le processus décisionnel au Conseil d'administration et la possibilité de recrutement en dehors des assemblées générales.	- Loi du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.
Luc FRIEDEN	02.12.2024	Grosbusch SA. 10-	Goy Grosbusch, Gérant	Grosbusch SA. 10-11 Z.A.E. Le	L'entreprise a souligné les	Loi du 9 juin 2022



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		11 Z.A.E. Le Triangle Vert, 5691 Ellange Mondorf- les-Bains		Triangle Vert, 5691 Ellange Mondorf-les-Bains B31650 46.310 Wholesale of fruit and vegetables	effets contreproductifs de l'interdiction de l'emballage en plastique applicable aux fruits et légumes conditionnés par lot de moins de 1.5kg, tel que prévu par de la loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement. Par ailleurs, l'impact administratif et financier de différents règlements et lois, notamment en matière de la cybersécurité et du reporting extra-financier (enjeux environnementaux, sociaux et gouvernance) a été évoqué.	relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l' environnement.
Luc FRIEDEN	13.11.2024	Château de Senningen – Centre de conférence 50, rue du Château, L- 6961 Senningen	Monsieur Guy Wester, Vice-président du SYVICOL et échevin de la commune de Hesperange Monsieur Serge Hoffmann, Vice-président du SYVICOL et bourgmestre de la commune de Hobscheid Monsieur Gérard Koob, Directeur du SYVICOL Madame Michelle Friederici, Présidente de l'OAI, FGArchitectes et les ingénieurs-conseils Monsieur Mike Düsseldorf, Administrateur chez Goblet&Lavandier, Membre du Conseil de l'Ordre des Architectes	SYVICOL OAI Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Chambre des Métiers FEDIL Chambre de Commerce Fédération du Génie Technique Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques Fédération des Artisans Klima Agence	Dans le cadre de la réunion "Einfach - Séier - Erneierbar", les parties intéressées ont exprimé le besoin de réformes interdisciplinaires afin d'accélérer l'expansion de l'énergie éolienne et photovoltaïque, notamment en réduisant les obstacles administratifs qui freinent la mise en œuvre rapide de ces projets.	- Procédures o Établissements classés: Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. o Evaluation des incidences sur l' environnement (EIE): Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l' évaluation des incidences sur l' environnement.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Monsieur Mathias Monzel, Goblet&Lavandier, Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Monsieur Markus Quack, Directeur de Division Environment & Sustainability chez LSC360, Ordre des Architectes Monsieur Tom Wirion, Directeur général			o Protection de la nature : Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.
			de la Chambre des Métiers Monsieur Alexander Kieffer, Vice- président de la Chambre des Métiers Monsieur Gilles Reding, Directeur Affaires environnementales &			o Protection de l'eau : Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. o Patrimoine culturel
			Technologies à la Chambre des Métiers Monsieur René Winkin , Directeur FEDIL Monsieur Claude Seywert ,CEO du groupe énergétique Encevo, FEDIL Monsieur Paul Zeimet, Administrateur			(archéologique et architectural): Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel. o Aménagement
			délégué Soler, FEDIL Madame Lucie Martin , Économiste principal de la Chambre de Commerce Madame Mélanie Weaver, Responsable des affaires			communal (autorisations de construire): Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant
			réglementaires et publiques chez Encevo, Chambre de Commerce Madame Laurence Zenner, Administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg, Chambre de			l'aménagement communal et le développement urbain. o Raccordement au réseau électrique :
			Commerce Monsieur Marc Thein, Président du Comité de Direction SOCOM, Président de la Fédération du Génie Technique Monsieur Serge Faber ,Vice-Président de la Fédération des Conseillers et			Loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l' électricité.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Certificateurs Energétiques Monsieur Christian Reuter, Secrétaire général adjoint Fédération des Artisans			o Aides Protection de l' Environnement MECO : Loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l' environnement. o Aides PME: Loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. o Klimabonus: Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l' utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. o Rémunération des énergies renouvelables: Règlement grand- ducal du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						renouvelables. o Aides Fonds climat et énergie (pour communes): Loi du 15 décembre 2020 relative au climat.
						- Divers o « Once-only » : Projet de loi 8395 actuellement en commission parlementaire
Luc FRIEDEN	03.10.2024	Creos Luxembourg S.A., 184 Z.A.E. Wolser F, 3290 Bettembourg	Laurence Zenner, Administratice déléguée et CEO Mario Grotz, Président et administrateur délégué Claude Seywert, Ceo Encevo S.A. Carlo Bartocci, Head of Grid Operations	Encevo S.A., 2, Domaine du Schlassgoard, B 11723	Dans le cadre de la transition énergétique, la partie intéressée a exprimé le souhait d'accélérer la procédure législative afin d'avoir une meilleure sécurité juridique quant au futur gestionnaire du réseau de transport d'hydrogène	
Luc FRIEDEN	16.09.2024	Office social Luxembourg-Ville	Gintte Jones - Présidente, Entente des Offices sociaux Vronny Krieps - Présidente du Conseil d'administration de l'Office social Sandy Lopes - Directrice de l'Office social Lydie Polfer - Bourgmestre, Membre du Conseil communal de la VdL Corinne Cahen - Echevine, Membre du Conseil communal de la VdL	Office social Luxembourg 90a, rue de Strasbourg Entente des Offices sociaux	Echange sur la pauvreté et plus spécifiquement la pauvreté infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, ainsi que le recours aux aides disponibles.	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Luc FRIEDEN	22.07.2024	Ministère d'État	M. le Cardinal Jean-Claude	Église catholique du	Dans le contexte d'un échange	Cadre légal fixé par



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			HOLLERICH, Église catholique du Luxembourg M. Jean EHRET, Vicaire épiscopal, Église catholique du Luxembourg M. Roger NILLES, Église catholique du Luxembourg M. Jasmin JAHIC, SHOURA M. le Rev. Geoff READ, Anglican Church of Luxembourg M. le très Rev. Robert INNES, Anglican Church S. Em. le Métropolite ATHÉNAGORAS, Église orthodoxe au Luxembourg Père Panagiotis MOSCHONAS, Église orthodoxe au Luxembourg M. le Grand Rabbin Alain NACACHE, Consistoire israélite du Luxembourg Mme Eralinde DOBRYCHLOP, Eglise Protestante Réformée du Luxembourg	Luxembourg SHOURA Anglican Church of Luxembourg Église orthodoxe au Luxembourg Consistoire israélite du Luxembourg Eglise Protestante Réformée du Luxembourg	général concernant les relations entre les communautés religieuses conventionnées et l'État, l'opportunité d'adaptations techniques ponctuelles au système de conventionnement ont été mentionnées, ceci afin d'améliorer la mise en œuvre pratique des conventions et lois connexes.	les respectives lois du 23 juillet 2016 réglant le montant et les modalités d'octroi du soutien financier annuel aux différentes communautés religieuses conventionnées
Luc FRIEDEN	17.05.2024	Ministère d'État	Michel Simonis, Directeur général; Nadine Conrardy, Directrice du département Action et Santé sociales; Mireille Neuen, Directrice du département Aide à l'Enfance et à la Famille	Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise 44, bd. Joseph II - Parc de la Ville	Échange sur les enfants en situation de précarité au Luxembourg et de mesures possibles pour y rémédier, à savoir (i) étendre la prise en charge des coûts des structures d'accueil; (ii) améliorer l'accès aux aides sociales en place, (iii) améliorer l'accès aux soins de santé, (iv) améliorer le soutien entre parents, (v) améliorer l'accès à une nutrition saine.	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Luc FRIEDEN	13.05.2024	Luxembourg	Blanche Weber, Présidente; Théid Faber, Membre du Conseil	Mouvement Écologique Association sans but lucratif	Echange sur une série de propositions de modification de	Loi modifiée du 14 septembre 2018



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			d'administration; Emile Espen, Trésorier	6, rue Vauban L-2663 Luxembourg F1036	la loi relative à une administration transparente et ouverte.	relative à une administration transparente et ouverte.
Luc FRIEDEN	13.05.2024	Ministère d'État	Sylvain Hoffmann, Directeur de la Chambre des Salariés; Nora Back, Présidente de la Chambre des Salariés; Patrick Dury, Vice-président de la CSL	Chambre des Salariés 18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg	Échange sur la pauvreté et plus spécifiquement la pauvreté infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, à savoir (i) l'indexation régulière de l'ensemble des transferts sociaux; (ii) la révision de la taxation des familles monoparentales, (iii) l'amélioration de l'accès aux aides sociales disponibles.	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Luc FRIEDEN	06.05.2024	Ministère d'État	Aloyse Weirich, membre du Comité d'éthique; Marco Schank, membre du Comité d'éthique; Charlotte Prüssen, membre du Comité d'éthique	/	Réflexions générales sur les missions du Comité d'éthique	Règlement interne du Gouvernement (Annexes D et F)
Luc FRIEDEN	02.05.2024	Ministère d'État	Carina Gonçalves, Directrice générale Caritas Jeunes et Familles; Pascale Schmit, Directrice Caritas Jeunes et Familles; Carole Reckinger, Responsable plaidoyer politique Caritas Luxembourg	Caritas - Jeunes et Familles A.s. b.l. 64, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg F4414	Échange sur la pauvreté infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, à savoir (i) améliorer les conditions de travail du personnel des structures éducatives ; (ii) améliorer l' accès aux soins de santé mentale; (iii) réviser le dispositif du congé pour raisons familiales ; (iv) la révision de la taxation des familles	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					monoparentales ; (v) la révision des critères d'éligibilité aux aides sociales .	
Luc FRIEDEN	19.04.2024	Ministère d'État	Sandra Visscher, Directrice UNICEF; Isabelle Hauffels, Responsable service plaidoyer et droits de l'enfant UNICEF; Alexandra Gardeur, Juriste UNICEF; Paul Heber, Responsable Communication UNICEF	COMITE LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg F553	Echange sur la pauvreté infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, à savoir (i) la création d' un guichet social unique; (ii) le développement du système du tiers payant; (iii) l'indexation régulière de l'ensemble des aides sociales; (iv) la révision de la taxation des familles monoparentales; (v) la facilitation de l'accès au système des pensions alimentaires; (vi) le soutien financier des organisations offrant une gestion locative sociale.	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Luc FRIEDEN	25.03.2024	Ministère d'État	Danièle WAGENER, Présidente de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte; Andrée BILLON, Vice-Présidente de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte; Emile LUTGEN, Directeur; Léon LOSCH, Directeur	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte 18, rue Léon Laval L-3372 Leudelange RCS: J32	Adoption de mesures législatives tendant à une réforme de la loi sur les jeux de hasard ayant notamment pour objet de lutter efficacement contre le jeu illégal.	Loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives
Luc FRIEDEN	08.02.2024	Ministère d'État	Paul Marceul, Chambre d'Agriculture; Pol Gantenbein, Chambre d'Agriculture; Guy Feyder, Chambre d'Agriculture; Paul Funck, Chambre d'Agriculture; Louis Boonen, Chambre d'Agriculture;	Secteur agricole Luxembourg	Les représentants du secteur agricole se sont exprimés en faveur d'un dialogue continu et d'une approche plus pragmatique en matière du droit	Diverses législations et réglementations touchant l'agriculture



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Marc Fisch, Chambre d'Agriculture; Nico Kass, Chambre d'Agriculture; Christian Wester, Centrale Paysanne Luxembourgeoise; Marco Koeune, Baueren-Allianz; Aloyse Marx, Fraie Lëtzebuerger Bauereverband (FLB); Sam Mille, Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Service Jeunesse - Lëtzebuerger Bauerejugend; Charel Ferring, Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren a.s.b.l.; Jean-Claude Muller, Fédération Horticole Luxembourgeoise - FHL / Landesuebstbauveräin - LUV; Guy Krier, Privatwënzer Lëtzebuerg a.s. b.l O.P.V.I.		de travail et de la réglementation environnementale, tant au niveau national qu'européen.	
Luc FRIEDEN	26.01.2024	Ministère d'État	Jean-Paul Olinger, Secrétaire général; Michel Reckinger, Président	Union des Entreprises Luxembourgeoises A.s.b.l. 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg F2065	Cadre légal Logement	Cadre légal Logement
Médias et Commun	nication					
Elisabeth MARGUE	24.07.2025	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC)	M. Simon BEOT, CEO Moien News Media S.A.	MOIEN NEWS MEDIA S.A. 15, Rue Emile Mark L - 4620 Differdange N° RCS : B215572	Le régime d'aides publiques en faveur du journalisme professionnel vise à soutenir les éditeurs contribuant au pluralisme des opinions et à une information des citoyens dans une démocratie à travers e.a. la publication de contenus politiques. Tout en reconnaissant le rôle sociétal	Loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d' expression dans les médias et loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					important du sport, l'esprit de l' aide à la presse ne vise pas les éditeurs de publications thématiques dont l'objectif et la nature des contenus ne représentent pas une contribution au débat démocratique en tant que tel.	
Elisabeth MARGUE	22.01.2025	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique	Ms Mariangela Marseglia (VP Europe Stores), Ms Barbara Scarafia (Europe Counsel), Ms Lucy Cronin (VP Public Policy Europe), M. Italo di Lorenzo (Luxembourg Public Policy Lead)	Amazon Europe Core SARL 38 Av. John F. Kennedy, 1855 Luxembourg RCS: B180022	Visite de courtoisie pour la présentation de Mme Marseglia. Favoriser des règles harmonisées au sein de l'UE. Veiller à ce que les textes européens soient proportionnés et nécessaires aux objectifs à atteindre. Donner aux régulateurs nationaux les ressources et compétences nécessaires pour favoriser le dialogue avec les entreprises innovantes.	Règlement européen relatif à l'intelligence artificielle (Réf. COM (2021) 206 final) et discussion sur les futures initiatives UE.
Elisabeth MARGUE	15.10.2024	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique (SMC) 5, rue Plaetis L-2338 Luxembourg	M. MAFFEI, Président ALEMI et Directeur Luxe Taste & Style s.à.r.l. Mme WINTERSDORF, Luxe Taste & Style s.à.r.l. M. BEOT, Moien News Media SA	Association Luxembourgeoise des Éditeurs de Médias Indépendants (ALEMI) - Asbl 11 um Lensterbierg L-6125 Junglinster Numéro RCS : F14211	Défis rencontrés par les petits éditeurs face aux grands groupes de presse. Adapter le fonctionnement du Conseil de presse.	Loi modifiée du 8 juin 2004 sur la liberté d' expression dans les médias et loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel
Elisabeth MARGUE	19.09.2024	Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique	, ,	Association luxembourgeoise des médias d'information - ALMI 52, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	Le secteur des médias est sous constante pression et nécessite un soutien financier public tel que mis en place par la loi du	Adaptation de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		- 5, rue Plaetis L- 2338 Luxembourg	Michelle Cloos, Tageblatt; Peter Feist, Land		30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel. Souhait du maintien de l'approche 'technology neutral' de la loi. Souhait de voir augmenter le montant de l'aide à l'activité rédactionnelle. Souhait spécifique de l'éditeur du Quotidien d'un support audelà du mécanisme transitoire actuellement prévu par la loi.	professionnel par le projet de loi sur la promotion du journalisme professionnel et du débat démocratique.
Luc FRIEDEN	24.05.2024	Ministère d'État	Lynn Warken, Présidente; Paul Peckels, Vice-Président; Misch Pautsch, Vice-Président; Roger Infalt, Secrétaire général; Luc Caregari, Membre	Conseil de Presse 52, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	Échange en faveur de l'accès à l'information des journalistes professionnels, ainsi que sur une série de propositions de modification du régime d'aides en faveur du journalisme professionnel et de certaines dispositions de la loi sur la liberté d'expression dans les médias.	Loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte. Loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel. Loi modifiée du 8 juin 2004 sur la libeté d'expression dans les médias.
Elisabeth MARGUE	24.05.2024	Ministère d'État	Lynn Warken, Présidente; Paul Peckels, Vice-Président; Misch Pautsch, Vice-Président; Roger Infalt, Secrétaire général; Luc Caregari, Membre	Conseil de Presse 52, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	Échange en faveur de l'accès à l'information des journalistes professionnels, ainsi que sur une série de propositions de modification du régime d'aides	Loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					en faveur du journalisme professionnel et de certaines dispositions de la loi sur la liberté d'expression dans les médias.	ouverte. Loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel. Loi modifiée du 8 juin 2004 sur la libeté d'expression dans les médias.
Luc FRIEDEN	07.02.2024	Ministère d'État	Donato Rotunno, Président; Alexandra Hoesdorff, Vice-Présidente; Nicolas Steil, Secrétaire général	Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle 25-27 Z.I Kehlen L-8287 Kehlen RCS: F4559	Échange sur le futur de l'industrie audiovisuelle et la mise en place des mesures d' accompagnement jugées urgentes et nécessaires à sa pérennisation.	Projet de loi n° 8303 portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d' investissement audiovisuel.
Luc FRIEDEN	11.01.2024	Ministère d'État	Roger Infalt, Président; Paul Peckels, Vice-Président; Jean-Lou Siweck, Secrétaire général;	Conseil de Presse 52, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	Échange en faveur de l'accès à l'information des journalistes professionnels.	Loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Emmanuel Fleig, Trésorier; Misch Pautsch, Membre			administration transparente et ouverte.
Elisabeth MARGUE	11.01.2024	Ministère d'État	Roger Infalt, Président; Paul Peckels, Vice-Président; Jean-Lou Siweck, Secrétaire général; Emmanuel Fleig, Trésorier; Misch Pautsch, Membre	Conseil de Presse 52, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg	l'information des journalistes	Loi modifiée du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère des Affa	ires étrangèr	es et européennes,	de la Défense, de la Coopération et du	Commerce extérieur		
Affaires étrangère	s et européei	nnes, Coopération,	Commerce extérieur et Grande Région			
Xavier BETTEL	25.04.2024	DuPont de Nemours Inc. 974 Center road building , 30 Wilmington DE 19805, USA	Alexa Dembek, Chief Technology and Sustainability Officer; Leland Weaver, President of DuPont Water and Protection; David Domnisch, Vice-President and General Manager Tyvek and Typar; Kelly Reichert, Global Business;	DuPont de Nemours Inc. 974 Center road building , 30 Wilmington DE 19805, USA	L'interdiction potentielle des PFAS (forever chemicals) actuellement utilisés dans la production de Tyvek. La CE va interdire le PFAS dans certaines applications et n' autorisera la poursuite de leur utilisation que dans des cas critiques spécifiques. DuPont craint que la Commission n' interdise globalement les ± 4700 PFAS. Si tel était le cas, la production de Tyvek au Luxembourg serait remise en question.	Règlement européen en phase de procédure sur les PFAS (substances perfluorées et polyfluorées)
Défense						
Yuriko BACKES	27.03.2025	Ministère de l'Economie	Philippe Glaesener (SES, SVP), Robert Schaus (Presta Cylinders, CEO); André Wilmes (Rafinex, CEO); Carlo Thelen (CC, CEO); Christel Chatelain (CC, Directrice Affaires économiques).	Chambre de commerce 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg J41 SES Chateau de Betzdorf L-6815 Betzdorf B81267 Rafinex 16 Ginzegaass L-1670 Senningerberg B232233 Presta Cylinders 1, rue du Chemin de Fer, L -	Échange de vue sur les recommandations de la Chambre de commerce pour développer une base industrielle et technologique de Défense renforcée au Luxembourg, y compris sur une révision éventuelle de la loi du 2 février sur les armes et munitions	La loi du 2 février 2022 sur les armes et munitions



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				8378 KLEINBETTINGEN B180597		
Yuriko BACKES	24.02.2025	Direction de la Défense	Yves Elsen, Président GLAE Philippe Glaesener, Vice-Président GLAE GEAE Gérard Hoffmann, Vice-Président GLAE GEAE Georges Santer, secrétaire général du GLAE	GLAE (Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'éspace) 7 rue Alcide de Gaspari L- 1615 Luxembourg RCS Luxembourg: F6043	« Echange sur la politique spatiale du Luxembourg ainsi que sur la proposition visant à réviser la législation en matière de classification des pièces et d' habilitations de sécurité »	« Loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité ».
Yuriko BACKES	30.04.2024	Direction de la défense, 57 avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg- Kirchberg	SES - Société Européenne des Satellites Adel Al-Saleh, CEO SES; Philippe Glaesener, Senior Vice President, SES Space & Defence; Xavier Bertrán, SES Chief Product & Innovation Officer LuxGovSat Patrick Biewer, CEO LuxGovSat	SES - Société Européenne des Satellites S.A. – RCS : B81267 Château de Betzdorf - Rue Pierre Werner L-6815 Betzdorf LuxGovSat S.A. – RCS: B194522 Château de Betzdorf - Rue Pierre Werner L-6815 Betzdorf	Discussion sur les projets actuels entre SES et le Gouvernement dans le domaine de la défense ainsi que sur des futures pistes de coopération.	Loi du 9 juin 2023 autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS). Loi du 19 décembre 2014 autorisant le gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite destiné aux communications gouvernementales et militaires, ainsi qu'à acquérir des capacités satellitaires permettant au gouvernement de satisfaire ses besoins et ses obligations en matière de défense.
Yuriko BACKES	11.12.2023	MMTP - 4,Place de	S.E. l'Ambassadeur des États-Unis	Gouvernement des États-Unis	Aucune discussion concernant	/



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		l'Europe, L-1499 Luxembourg, Bureau de la Ministre	Monsieur Thomas Barrett Monsieur Pepijn Helgers, US Embassy	d'Amérique	directement des activités législatives ou réglementaires en cours. La discussion a essentiellement porté sur la décision du Luxembourg de porter son effort de défense à terme à hauteur de 2 pourcent du Revenu national brut. L'Ambassadeur Barrett a salué cette décision.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de l'Éduc	cation nation	ale, de l'Enfance et	de la Jeunesse			
Éducation nationa	le, Enfance e	t Jeunesse				
Claude MEISCH	14.10.2025	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	- Patrick Remakel, Président - Gilles Glesener, Secrétaire général - Nicolas Thill, 2ème Vice-Président - Tom Olinger, Membre Assemblée des délégués	Syndicat National des Enseignants - SNE 11 Rue des Ardennes L-1024 Bonnevoie	- L'enseignant de l' enseignement fondamental garde la priorité pour enseigner dans la voie de préparation. Il est en outre précisé que le profil de recrutement est élargi, notamment afin de pourvoir les postes où des manques de personnel se font actuellement sentir Orientation des élèves: qui prend la décision finale? Le Conseil de classe ou les parents?	Réforme de la voie de préparation
Claude MEISCH	23.09.2025	Ministère de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse	Damé Joëlle Bestgen Gilles Dockendorf Vera Malané Estelle Reuter Michel Goetzinger Steve Havé Guy	SEW OGBL 63 rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg	Les représentants du SEW ont échangé avec le Ministère sur plusieurs sujets dont notamment: - La réforme de la voie de préparation - la charge de travail des enseignants du cycle fondamental - une réglementation nationale uniforme des décharges accordées aux régents - la mise en place des CST 12 - l'harmonisation du passage du cycle fondamental vers l' enseignement secondaire - l'orientation des élèves	Réforme de la voie de préparation



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère du Loge	ement et de l'A	Aménagement du t	erritoire			
Logement						
Claude MEISCH	27.03.2025	Lorentzweiler	Marguy Kirsch-Hirtt, Bourgmestre Paul Bach - échevin Frazer Alexander-échevin Frank Flener - secrétaire comunale Jeff Bonn - technicien Jerry Simon - technicien	Administration communale de Lorentzweiler 87, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	24.03.2025	Contern	- Marion Zovilé-Braquet - Bourgmestre - Stéphanie Ansay - échevin - Yves Loose - échevin - Tom Schmit - architecte communal - Raymond Wolff - secrétaire communal - Här Luca Minelli Conseiller Logement vun der Gemeng	Administration comunale de Contern 4, place de la Mairie L-5310 Contern	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Claude MEISCH	06.03.2025	Lintgen	- Louis Pinto Bourgmestre - Jeff Herr Echevin - Jeannot Toisul Echevin - Yves Weyland Secrétaire communal - Joe Malget Technicien	Administration comunale de Lintgen 2, rue de Diekirch L-7440 Lintgen	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	06.02.2025	Echternach	1. Carole Hartmann (Bourgmestre) 2. Dr Jean-Claude Strasser (Echevin) 3. Anne-Marie Pesch (Secrétaire communale) 4. Nora Hansen (Service technique) 5. Markus Edlinger (Service technique) 6. Romain Poulles (ProGroup) 7. Daniel Baum (S&A)	Administration communale Ville d'Echternach 2, place du Marché L-6401 ECHTERNACH	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	06.02.2025	Colmar-Berg	Mandy Arendt - Bourgmestre Daniel Dallo - échevin Jacqueline Majeres - échevin	Administration comunale de Colmar-Berg 5, rue de la Poste	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Nadine Majerus - Attachée secrétaire communale	L-7730 Colmar-Berg	août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	17.01.2025	Wormeldange	Claude Pundel, Bourgmestre Mathis Ast, Echevin Pierre Adam, Echevin	Administration communale de Wormeldange 95, rue Principale L-5480 Wormeldange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	16.01.2025	Mertert	Jérôme Laurent, Bourgmestre Jos Schummer, Echevin Lucien Bechtold, Echevin Romain Koster, service logement Laure Weisslinger, service logement Sara Lontro, service logement	Administration communale de Mertert 1, Grand-Rue L-6630 Wasserbillig	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	09.01.2025	Remich	Jacques Sitz, Bourgmestre Jean-Paul Kieffer, Echevin Rita Wallerich, Echevin Laurent Thiel,ingenieur, Cathy Diederich, secrétariat Daniel da Silva, service technique Martin Schnoegas,, conseiller logement	Administration communale de Remich B.P. 9 L-5509 Remich	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	09.01.2025	Lenningen	- Tim Karius (Bourgmestre) - Philippe Gengler (Echevin) - Jean Marie Hermann (Echevin) - Muris Huremovic (Secrétaire communal) - Christina Martins (Service Technique) - Jeff Braun (Responsable du Service Technique)	Administration communale de Lenningen 3, rue de l'Église L-5414 Canach	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	16.12.2024	Kehlen	M. Félix Eischen, bourgmestre M. Marc Bissen, échevin M. Romain Kockelmann, échevin M. Marc Silverio, préposé service technique Mme Stéphanie Ansay, service technique Mme Alicia Rodenburg, secrétariat Mme Caroline Pellizzaro, secrétariat	Administration de Kehlen 15, rue de Mamer L-8280 Kehlen	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	28.11.2024	Roeser	- Tom Jungen, Bourgmestre - Bettina Ballmann, Echevine - Angelo Lourenço Echevin - Olivier Thiry, Secrétaire communal - Anita Baum, Conseillère Pacte Logement 2.0., société LSC360 - Sara Jaworski, Cheffe du service technique	AC Roeser 40, Grand-Rue L-3394 Roeser	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	28.11.2024	Schuttrange	 Claude Marson, Bourgmestre Serge Eicher, échevin Alain Dohn, secrétaire communal Tanja Velez, Chef de Service Urbanisme Henning Nieboer, Logement Beroder 	Administration communale de Schuttrange 2, Place de l'Eglise L-5367 Schuttrange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	21.11.2024	Biwer	Marc LENTZ, bourgmestre Sylvie STEINMETZ, échevine Martine BIRKEL, échevine Jérôme BEMTGEN, ingénieur diplômé Daniel BAUM (Schroeder&Associés), Conseiller Pacte Logement vun der Gemeng	AC Biwer, 6, Kiirchestrooss L-6834 Biwer	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Claude MEISCH	14.11.2024	Clervaux	- Georges Keipes, bourgmestre - Emile Eicher, échevin - Georges Glod, échevin - Max Keiffer; secrétaire communal - Kevin Steichen, Service Urbanisme a Conseiller Logement	AC Clervaux Château de Clervaux Montée du Château L-9710 Clervaux	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	07.11.2024	Oberanven	Fréd Ternes, Bourgmestre Josselijn De Vries, Echevin Bob Scholtes, secrétaire communal Gil Mateus & Cédric Bruch (Service Urbanisme)	Admininstration communale de Niederanven 18, rue d'Ernster L-6977 Oberanven	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	07.11.2024	Junglinster	- Ben Ries, bourgmestre - Raphaël Schmitz, échevin - Danièle Waterkeyn, secétaire	Administration communale de Junglinster 1, op de Freinen	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			communal - Christine Jakobs, urbaniste - Robert Pauwels, chef de service du service technique communal (à confirmer) - Véronique Hengen, pacte logement, subsides - Julien Biver, service autorisation de construire - Désirée Zilli, bail à loyer, logement social	L-6130 Junglinster	août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location.
Claude MEISCH	17.10.2024	Grevenmacher	- Monique Hermes, Bourgmestre - Marc Krier, 1. Echevin - Liane Felten 2. Echevin - PierreNicolas Crespin, service technique - Stéphanie Rodrigues, service technique - Yves Christen, service technique	Admininstration communale de Grevenmacher, 6, Place du Marché L-6755 Grevenmacher	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	15.10.2024	MLOGAT	Michelle FRIEDERICI, Présidente OAI Patrick NOSBUSCH, Vice-Président OAI	OAI,ordre des Architectes et des Ingénieurs Conseils 8, BD Grande-Duchesse Charlotte L-	Stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et	- Différentes législations et règlementations



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Mike DUSSELDORF, membre du Conseil de l'Ordre Steve WEYLAND, membre du Conseil de l'Ordre Pierre HURT, directeur OAI	1330 Luxembourg L'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d' architecte et d'ingénieur conseil.	la digitalisation dans le domaine de la construction Suivi et mise en œuvre des 40 mesures de simplification administrative annoncées le 19 juin 2024 Intégration du SNSFP au sein de l'ITM (mesure n°17) La délégation OAI estime que la disposition proposée dans le cadre du projet de loi n°8444 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025, et autorisant le directeur de l'ITM à appliquer des normes de sécurité et de règles de l'art, de la sécurité et de l'hygiène autres que celles fixées sur base de la loi modifiée 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et les services de l'État, dans les établissements publics et dans les écoles, sous réserve que les mesures de sécurité garantissent un niveau de sécurité au moins équivalent à celles-ci, ne répond pas à la problématique. • Construction en bois dans le domaine du logement La délégation OAI rapporte qu'il faudrait revoir le règlement	mesures de simplification administratives en matière de construction annoncées le 19 juin 2024 - du projet de loi n° 8444 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 - règlement grand-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					grand-ducal du 20 décembre 2019 déterminant les critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d' habitabilité auxquels doivent répondre les logements et chambres donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation pour s'assurer qu'il n'exclue pas l'utilisation de matériaux biosourcés, dont le bois, dans le domaine du logement Suivi de la Décision n° 2024-E-01 du 25 mars 2024 de l'Autorité de la Concurrence Nouveau contrat-type MOAI via le CRTI-B Un tel contrat-type est particulièrement nécessaire dans le contexte des marchés publics afin de pouvoir comparer les offres entre elles. Cependant, pour pouvoir publiel un tel contrat-type via le CRTI-B, il importe de modifier le règlement grand-ducal du 24 mars 2014 portant institution de cahiers spéciaux des charges standardisés en matière de marchés publics qui n'est actuellement prévu que pour les marchés publics de travaux.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Attribution des missions aux membres OAI La délégation OAI indique que la condition sine qua non pour pouvoir appliquer la législation sur les marchés publics est de respecter le workflow Etape 1 « Programmation » puis Etape 2 « procédure d'attribution ». Il s'agit également d'éviter les procédures prétextes avec des conditions irréalistes (cf. exemples récents). Value App Ce projet d'outil d'évaluation de la valeur des marchés en heures d'études suite à la définition du projet et de sa complexité est présenté.	
					Projet n°7932 de nouvelle loi OAI Notamment articles concernant l'indépendance professionnelle (articles 5 et 6 du PDL). La délégation OAI présente les points essentiels dans ce dossier.	
Claude MEISCH	03.10.2024	Mersch	 - M. Michel Malherbe, Buergermeeschter - M. Abby Toussaint, Schäffen - M. Henri Krier, Schäffen - M. Michel Reiland, Schäffen 	Administration communale de Mersch, Place St Michel, L-7556 MERSCH	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			- M. André Kaluza, Chef vum techneschen Déngscht		abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	03.10.2024	Steinsel	M. Fernand Marchetti, Bourgmestre M. Siggy Rausch, 1. Echevin M. Claude Schintgen, 2. Echevin	Administration communale de Steinsel 9, rue Paul Eyschen L- 7317 Steinsel	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	01.10.2024	Hesperange	Monsieur Marc Lies, bourgmestre Monsieur Guy Wester, échevin	Administration communale de Hesperange, 474, route de	Retour et questions de compréhension touchant la	loi du 7 août 2023 relative au logement



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Monsieur Claude Lamberty, échevin Monsieur Stefan Geisen, service des autorisations de construire Monsieur Frank Zeimes, service des finances Monsieur Roger Langers, service de l'urbanisme Monsieur Jérôme Britz, secrétariat communal	Thionville L-5886 Hesperange	mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	01.10.2024	Leudelange	- Lou Linster, Bourgmestre - Vanessa Baldassarri, Échevine - Jean-Pierre Roemen, Échevin - Marc Thill, Secrétaire communal - Marc Schmit, Service technique - Tiffany Weber, Service architecte et autorisations de construire	Administration communale de Leudelange, 5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location.
Claude MEISCH	30.09.2024	Clausen, MENEJ	François Sauber, Bourgmestre Jessie Thill, Echevin	Administration communale de Walferdange,1 B.P., L-7201	Retour et questions de compréhension touchant la	loi du 7 août 2023 relative au logement



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Alex Donnersbach, Echevin Patrick Delmarque, secrétaire communal Romain Beckers, Département Technique	Walferdange	mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	19.09.2024	Mamer	Luc Feller Roger Negri Ed Buchette Francine Closener Viktorija Dujmovic (secrétaire adjointe) Nico Bontemps (secrétaire communal) Patrick Wallers (Architecte	Administration communale de Mamer,1 Place de l'Indépendance, L-8252 Mamer	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Claude MEISCH	17.09.2024	Bertrange	Monique Smit-Thjis, bourgmestre Youri de Smet, échevin Frank Colabianchi, échevin Georges Franck, secrétaire Sophie Humbert, secrétaire adjointe Claude Schroeder, chef de service du service technique Patrick Grethen, architecte-urbaniste Jens Stangier, urbaniste Bureau 4urba	Administration communale de Bertrange, 2 beim Schlass, L- 8058 Bertrange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location.
Claude MEISCH	17.09.2024	Mondorf	Steve Reckel,Bourgmestre Claude Schommer, Echevin Tessy Altmann, Echevin Claudine Schong-Guill, secrétaire communale Claude Mathieu, conseiller logement interne Joe Goergen, architecte Christophe Theves, secrétaire Adjoint	Administration communale de Mondorf, "Millbaach", 38, route de Mondorf L-5670 Altwies	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Claude MEISCH	23.07.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Nico Pündel, Bourgmestre; Betty Welter, Echevine; Anne Arend, Echevine; Maryse Bestgen, Echevine; Christian Muller, Secrétaire communal; Nadia Staudt, Architecte; Claude Feipel, Ingénieur	Administration communale de Strassen 1, Place Grande-Duchesse Charlotte L-8001 Strassen	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	18.07.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Christian Weis, Bourgmestre; Pierre-Marc Knaff, Echevin; André Zwally, Echevin; Meris Sehovic, Député-Echevin; Bruno Cavaleiro, Echevin	Administration communale de la Ville d'Esch/Alzette Hôtel de Ville B.P. 145 L-4002 Esch/Alzette	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	11.07.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jacqueline Breuer, Bourgmestre; Claude Mousel, Echevin; Corine Courtois, Echevin; Pascal Nardecchia, Secrétaire communal	Administration communale de Sandweiler 18, rue Principale L-5240 Sandweiler	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	02.07.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Laurent Zeimet, Bourgmestre; Josée Lorsché, Echevine; Gusty Graas, Echevin; Francois Picardel, Urbaniste; Luca Minelli, Conseiller Logement	Administration communale de Bettembourg 13, rue du Château L-3201 Bettembourg	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	27.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Guy Altmeisch, Bourgmestre; Tom Ulveling, Echevin; Gérard Hartung, Echevin; Jean-François Leblond, Secrétaire- adjoint; Giorgio Ricciardelli, Conseiller logement; Charels Berrang, Service logement; Yann Duprel, Service logement	Administration communale de Differdange 40, avenue Charlotte L-4530 Differdange	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	27.06.2024	Pétange	M. Halsdorf Jean Marie, bourgmestre M. Dias Martins André, échevin Madame Osmanovic Semira, architecte Madame Schreiner Nadine, fonctionnaire	Administration communale de Pétange, Place John F. Kennedy L-4760 Pétange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location.
Claude MEISCH	20.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Bob Steichen, Bourgmestre; Jean-Paul Schaaf, échevin; Pascal Nicolay, échevin; Sacha Oberweis, service technique	Administration communale Ville d'Ettelbruck Place de l'Hôtel de Ville L-9087 Ettelbruck	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	18.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Charel Weiler, Bourgmestre; José Lopes Goncalves, échevin; Paul Bonert, échevin; Serge Hagen; Bruno Diogo; René Liltz	Administration communale Ville de Diekirch 27, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	18.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Claude Gleis, Bourgmestre; Léa Schaeffer, échevin; Fran Kuffer, échevin; Paul Troes, secrétaire communal	Administration communale Erpeldange-sur-Sûre 21 , Porte des Ardennes L-9145 Erpeldange-sur-Sûre	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	14.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jeannot Fürpass, Bourmestre; Marianne Baustert-Berens, échevin; Claude Clemes, conseiller communal; Rizo Agovic et M. Arno Van Rijswijck, Volet Urbanismus a Pacte Logement; Lisa Bremer et M. Jasmin Babacic, Service Logement;	Administration communale de Mondercange B.P. 50 L-3901 Mondercange	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Sabrina Raspado, Departement « Bâtiment et Génie technique »; Carole Oth, secrétariat			abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	11.06.2024	Rumelange	Henri Haine, Bourgmestre Elvedine Muhovic, 1. échevin Jimmy Skenderovic 2. échevin	Administration communale Ville de Rumelange, 2, place Grande- Duchesse Charlotte L-3710 Rumelange	Retour et questions de compréhension touchant la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	10.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Paul Weimerskirch, bourgmestre; Carlo Feiereisen, échevin; Marc Spautz, échevin, Rizo Agovic, échevin;	Administration communale de Schifflange 11, avenue de la Libération L-3801 Schifflange	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Mandy Manternach, secrétaire communal; Pascal Reuland, chef du Service des travaux neufs et des infrastructures; Manuela Ferrari, chef du Service de l'urbanisme et du développement durable; Eric Schroeder, chef du Service logement		octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	07.06.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Simone Asselborn-Bintz, Bourgmestre; Nathalie Morgenthaler, échevin; Steve Gierenz, échevin; Mike Lorang, échevin; Manon Greven, secrétaire communal; Fabio Vispi, Secrétariat communal; Nadine Dording, Service de l'Urbanisme et des Bâtisses; Corinne Campo, Service du Logement et du Patrimoine immobilier	Administration communale de Sanem B.P. 74 L-4401 Belvaux	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location. Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	17.05.2024	Ministère du	- Carole Weigel, Bourgmestre;	Administration communale de la	Discussion autour de la mise en	Loi du 7 août 2023



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Logement et de l' Aménagement du territoire	- Chantal Kauffmann, Echevine; - Amel Cosic, Echevin; - Francine Hahn, Secrétaire communale; - Patty Koppes, responsable économie circulaire, - Sabrina Morn, responsable service technique; - Charlotte Origer, conseillère Pacte Logement; - Bob Wetzel, City Management	Ville de Wiltz Hôtel de Ville L-9530 Wiltz	œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public. Echange sur l'application de la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0. Projet FDL « Wunne mat der Wooltz »	relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	16.05.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Bastien SANTOS, responsable du département immobilier; Thomas MAGGIOLI, chef de projet immobilier; Philip MAUEL, administrateur-délégué du Kierchefong	Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique - Kierchefong B.P. 1908 L-1019 Luxembourg		Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	07.05.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	 Dan Biancalana, Député-maire de la Ville de Dudelange; René Manderscheid, Echevin de la Ville de Dudelange; Catherine Mambourg, Architecte de la Ville; Eva Gottschalk, Ingénieur diplômé-Urbaniste; Laurent Krantz, Responsable Service Logement; 	Administration communale de la Ville de Dudelange Place de l'Hôtel de Ville L-3590 Dudelange	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023 / Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable RGD du 13 octobre 2023 relatif à la location de logements destinés à la location abordable RGD du 24 janvier 2024 relatif à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			- Pierre Glesener, Travaux neufs; - Lex Faber , Bureau d'urbanisme Zeyen Baumann			compensation de service public en matière de logements abordables destines à la location
Claude MEISCH	02.05.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Lydie Polfer; Corinne Cahen; Sandra Mathes; Daisy Wagener; Shaaf Milani-Nia; Carole Pax; Anouck Speltz	Administration communale de la Ville de Luxembourg Hôtel de Ville L-2090 Luxembourg	Discussion autour de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023/ Mise en œuvre du RENLA et du système de la nouvelle compensation public. Échange sur l'application de la loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable Loi du 30 juillet 2021 relative au Pacte Logement 2.0.
Claude MEISCH	25.04.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Olivier Coekelberg, Managing Partner, Financial Services; David Syenave, Partner, EY Luxembourg M&A Real Estate	Ernst & Young S.A. 35 E Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B47771	Discussions autours la problématique du logement au Luxembourg et des pistes comment promouvoir les mesures de relance en Europe.	/
Claude MEISCH	16.04.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Serge Hoffmann, Vice-Président; Claude Clemes, Membre du comité; Jeff Ries, Service des biens; Rita Simoes, économiste auprès du Syvicol; Michel Reckinger, UEL; Jean-Paul Scheuren, CIGDL; Paul Nathan, CDM; Eric Lux, CIGDL; Roland Kuhn, CDM; Hendrik Kühne, CIGDL; Patrick Koehnen, FDA	Syvicol, Syndicat des villes et communes Luxembourgeoise 3, rue Guido Oppenheim L-2263 Luxembourg UEL 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg Chambre des métiers 2, circuit de la Foire L-1347 Luxembourg	Les discussions concernent les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement luxembourgeois afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg. L'objectif étant notamment d'identifier des pistes pour la coopération avec le secteur privé pour la création de logements abordables.	Les possibilités offertes par la loi concernant le logement abordable, notamment les logements abordables salariés, ainsi que le cahier des charges du logement abordable ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				Chambre immobilière du Grand- Duché de Luxembourg 7,rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg		
Claude MEISCH	29.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Hendrik Kühne; Paul Nathan; Jeff Burmeister	Chambre immobilière 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG	Dans le cadre de la réunion nationale logement il a été décidé de mettre en place un groupe de travail pour définir une possible coopération PPP en vue de la création de logements abordables. Lors de cette réunion de travail bilatérale avec la chambre immobilière différents possibilités ont été discutées sur une possible forme de coopération.	
Claude MEISCH	28.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Raoul Schaaf (Coordinateur Plateforme Cohésion Sociale); Gilles Hempel (Coordinateur Groupe de travail Logement); Thomas Lentz (Sécrétaire général); Dzoen Bebic (Chargée de mission Plateforme Cohésion Sociale et GT Logement)	4, rue Joseph Felten	Discussion autour de la mise en oeuvre de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable et entrée en vigueur au 1er octobre 2023.	- Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable - Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics
Claude MEISCH	22.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Khadidja CHAIB DRAA, membre; Eve-Lynn BECKIUS, membre; Nico THEISEN, membre; Nathalie REULAND, administratrice; Gary DIDERICH, trésorier	Life a.s.b.l. Association sans but lucratif 42-44, rue de Hollerich L-1740 LUXEMBOURG	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					système de la nouvelle compensation de service public.	
Claude MEISCH	22.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Marie-Josée Jacobs, Présidente; Marc Crochet, Directeur général; Carole Reckinger, responsable plaidoyer politique	Caritas Luxembourg 29, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	15.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Michel Simonis, Directeur général de la Croix-Rouge luxembourgeoise; Nadine Conrardy, Directrice du Département Action et Santé sociales de la Croix-Rouge luxembourgeoise; Sven Dhamen, Chargé de direction services généraux de la Croix-Rouge luxembourgeoise	Croix-Rouge luxembourgeoise 44, bd Joseph II L-1840 LUXEMBOURG	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	11.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Maître Martine Schaeffer, Président Chambre des notaires; Maître Marc Loesch; Maître Claude Schmartz; Madame Stéphanie Mathis, Juriste	Chambre des notaires du Grand- Duché de Luxembourg 53, bd Joseph II L-1840 LUXEMBOURG	souhaite raccourcir les délais et simplifier les procédures en	PL 8216 relative au droit de préemption en faveur de la promotion de l'habitat



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					celles relatives au droit de superficie. La Chambre des notaires fait état d'éventuels abus concernant les dispositions du bëllegen Akt.	
Claude MEISCH	11.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Jean-Michel Campanella, Président; Fabio Spirinelli, membre; Aldina Ganeto, membre; Sofia Fernandes, membre	Association de défense des locataires de Luxembourg a.s.b. l.	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	01.03.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Patrick Bousch, Président du conseil d'administration; Petra Bowen, Membre du conseil d'administration; Gilles Hempel, Directeur; Tom Milles, Directeur adjoint	Fondation pour l'accès au logement Association sans but lucratif 202b, rue de Hamm L-1713 LUXEMBOURG	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du système de la nouvelle compensation de service public.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	23.02.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Roland Fürpass, coordinateur de projets; Edmond Ries, curé doyen; Myriam Tomasini, BGL; Efrain Fernandez, Sopiconcept s.à r.l.	Syndicat des Fabriques d'église du Luxembourg a.s.b.l. 15, am Duerf L-7651 Heffingen	Les représentants ont soulevé les difficultés découlant de la loi du 7 août 2023 relative au logement abordable, à savoir : problème de devoir recourir à des marchés publics pour la réalisation des projets de	- RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					logements abordables conventionnés, absence de budget prévu par le ministère pour les frais de planification. Concernant le RGD du 24 janvier 2024 relatif à la compensation de service public en matière de logements abordables destinés à la location les représentants ont indiqué que les forfaits et montants perçus pourraient ne pas être suffisants pour couvrir leurs frais.	- Loi sur les marchés publics
Claude MEISCH	09.02.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Frédéric Muller, Président; Erika Hissette, Chargée de direction; Marcel De Rocco, Vice-Président; Robert Wilden, Secrétaire	Ennerdaach a.s.b.l. 23. Avenue Charlotte L-4530 Differdange R.C.S. Luxembourg: F 3710	Le ministre a souhaité s'échanger avec les acteurs actifs dans le domaine du logement abordable pour avoir leur retour sur l'application assez récente de loi relative au logement abordable d'août 2023, e.a. la mise en oeuvre du système de la nouvelle compensation de service public. Les participants ont mis en évidence la difficulté de ne plus pouvoir appliquer des contrats à durée déterminée pour la location des logements dédiés.	Loi du 7 août 2023 relative au logement abordable
Claude MEISCH	29.01.2024	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la	Jean-Michel Campanella, Président; Fabio Spirinelli, Membre	Association de défense des locataires de Luxembourg, association sans but lucratif	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Jeunesse			et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	
Claude MEISCH	23.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	 Marc CROCHET - Vice-Président de la FEDAS; Raoul SCHAAF - Administrateur de la FEDAS et Coordinateur de la Plateforme Cohésion Sociale; Gilles HEMPEL- Administrateur de la FEDAS et Coordinateur du Groupe de Travail Logement; Thomas LENTZ - Secrétaire Général de la FEDAS; Dzoen BEBIC - Chargée de mission de la Plateforme Cohésion Sociale et du Groupe de Travail Logement 	Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg, organisme à visée sociétale agissant en tant que fédération patronale multiprofessionnelle.	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Claude MEISCH	23.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jean-Paul Scheuren, Président; Paulo Madureira Vice-Président; Sandra Silva, Vice-Présidente; Hendrik Kühne, Directeur; Eric Lux, Administrateur de la Section des Développeurs; Marco Sgreccia, Administrateur de la Section des développeurs; Max Didier, Administrateur de la Section des Développeurs	Fédération, association sans but lucratif, F005609 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Claude MEISCH	18.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Michelle FRIEDERICI, Présidente; Patrick NOSBUSCH, Vice-Président; Mike DUSSELDORF; Jacques SEYWERT; Corinne STEPHANY; Jean-Claude WELTER;	L'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Steve WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre; Pierre HURT, Directeur OAI	conseil.	Luxembourg.	
Claude MEISCH	11.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Emile Eicher, Président; Lydie Polfer; Guy Altmeisch; Dan Biancalana; Serge Hoffmann; Guy Wester (Membres du Bureau); Johanne Fallecker, Attachée; Gérard Koob, Directeur; Rita Simoes, Attachée Stagiaire Syvicol	Syvicol, Syndicat des Villes & Communes Luxembourgeoises, 3, rue Guido Oppenheim L-2263 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Claude MEISCH	09.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Tom Wirion, Directeur général, Chambre des métiers; Paul Nathan, Vice-président, Chambre des métiers; Alexandre Kieffer, génie technique du bâtiment, Chambre des métiers; Norry Dondelinger, Directeur Affaires économiques, Chambre des métiers	Chambre des métiers	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de l'Éc	onomie					
Économie						
Lex DELLES	30.06.2025	Siège Emile Weber à Canach Z.A. Reckschléed	Délégation Pony.ai : Max HARRIS (Corporate Affairs - Pony. ai) Zion Maffeo (Deputy General Counsel - Pony.ai) Délégation Emile Weber : • Roland HEINISCH (Managing Director) • Philippe HEINISCH (Member of Board & Project Manager) • Emile WEBER Jr. (Manager) • Jerome STEG (Senior Project Manager) • Luc MILLER (Head of Marketing & Communication) • Yves GEISLER (Planificateur des transports)	L-1615 Luxembourg	La session a débuté par une présentation des véhicules et de leur technologie, suivie d'un tour de démonstration à bord des véhicules sur le trajet autorisé. Une présentation PowerPoint a ensuite retracé les essais menés ces derniers mois. Les intervenants ont évoqué les ambitions futures, notamment l'extension possible à d'autres communes, ainsi que de futures collaborations à développer	Les autorisations ministérielles accordées par Madame la Ministre permettant la tenue de ces essais scientifiques, ainsi que le cadre légal en cours d'élaboration visant à encadrer la conduite autonome à l'avenir, tel que prévu par l'accord de coalition.
Lex DELLES	25.06.2025	Ministère de l'Economie	M. Gregory Gaudillot, Pharmacien- gérant de la Pharmacie du Centre Hospitalier de Luxembourg	Centre Hospitalier de Luxembourg, 4, rue Ernest Barblé L-1210 Luxembourg, J63	Explication du bien-fondé de la CNAL dans ses missions au centrale d'achat, de pharmacie hospitalière et de constitution et gestion d'un stock critique. L'acquisition, le stockage de fournitues n'était par contre pas considéré comme central.	PDL 8399 portant création de l'établissement public "Centrale Nationale d'Achat et de Logistique" (CNAL)
Lex DELLES	27.03.2025	Ministère de l'Economie	Philippe Glaesener (SES, SVP), Robert Schaus (Presta Cylinders, CEO);	Chambre de commerce 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg	Échange de vue sur les recommandations de la Chambre de commerce pour	La loi du 2 février 2022 sur les armes et munitions



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			André Wilmes (Rafinex, CEO); Carlo Thelen (CC, CEO); Christel Chatelain (CC, Directrice Affaires économiques).	J41 SES Chateau de Betzdorf L-6815 Betzdorf B81267 Rafinex 16 Ginzegaass L-1670 Senningerberg B232233 Presta Cylinders 1, rue du Chemin de Fer, L - 8378 KLEINBETTINGEN B180597	développer une base industrielle et technologique de Défense renforcée au Luxembourg, y compris sur une révision éventuelle de la loi du 2 février sur les armes et munitions	
Lex DELLES	11.12.2024	Ministère de l'Economie	 Alexa Ballmann, vice-présidente Romain Schmit, secrétaire général Tom Baumert, CEO Théodore Biewer, Chieff of Staff Carole Müller, Présidente Eric Bleyer, président GEML Patrick Schnell, vice-président GEML Marc Kieffer, secrétaire général FEDIL 	-> Fédération des Artisans- 2, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg - F161 -> Luxembourg Confederation - 7, rue Alcide de Gasperi, L 1615 Luxembourg - F5163 -> GROUPEMENT ENERGIES MOBILITE LUXEMBOURG a.s. b.l 7, rue Alcide de Gasperi, 1615 Luxembourg - F5260	Dans le cadre d'un deuxième échange sur l'adaptation des heures d'ouverture du commerce de détail, comme prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, le GEML, la FdA et Luxembourg Confederation revendiquent la même position que lors de l'entrevue du 20.11.2024 : une libéralisation complète des heures d' ouverture des magasins de détail dans le commerce et l' artisanat.	Avant-projet de loi réglementant les heures d'ouverture dans le secteur du commerce et de l' artisanat
Lex DELLES	11.12.2024	Ministère de l'Economie	LCGB: - Monsieur Patrick DURY, Président national du LCGB - Monsieur Francis LOMEL, Secrétaire général - Monsieur Christophe KNEBELER,	LGCB - 11, rue du Commerce, L-1012 Luxembourg OGBL - 60, bd J.F.Kennedy L- 4002 Esch-sur-Alzette	Dans le cadre d'un second échange sur l'adaptation des heures d'ouverture du commerce de détail, comme prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, les syndicats	Avant-projet de loi réglementant les heures d'ouverture dans le secteur du commerce et de l' artisanat



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Secrétaire général adjoint - Monsieur Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint - Monsieur Tiago AFONSO, Secrétaire syndical - Monsieur Bento PIRES, Assistant syndical - Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Président de la délégation Delhaize / Président de la fédération LCGB- Services et Commerce - Monsieur Miguel ANTUNES PEREIRA, Président de la délégation Rinnen Construction / Président de la fédération LCGB-Construction et Artisanat OGBL: - Madame Nora BACK, Présidente OGBL - Monsieur David ANGEL, Membre du Bureau exécutif - Monsieur Jean-Luc DE MATTEIS, Membre du Bureau exécutif		réclament un cadre général strict pour encadrer les heures d'ouverture, tout en permettant des dérogations négociées entre partenaires sociaux au moyen d'une convention collective. Par ailleurs, les syndicats estiment que les discussions sur les heures d'ouverture sont étroitement liées aux questions du temps de travail des salariés.	
Lex DELLES	20.11.2024	Ministère de l'Economie	Eric Bleyer, président GEML Patrick Schnell, vice-président GEML Marc Kieffer, secrétaire général FEDIL	GROUPEMENT ENERGIES MOBILITE LUXEMBOURG a.s. b.l. (GEML), 7, rue Alcide de Gasperi, 1615 Luxembourg F5260	Dans le cadre d'un premier échange sur l'adaptation des heures d'ouverture du commerce de détail, comme prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, le GEML revendique une libéralisation complète des heures d' ouverture des magasins de détail dans le commerce et l'	Avant-projet de loi réglementant les heures d'ouverture dans le secteur du commerce et de l' artisanat



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					artisanat.	
Lex DELLES	10.09.2024	Hospilux - 1 Rue des Chaux, L-5324 Contern	Nicolas Henckes – CEO Hospilux	Hospilux S.A. Adresse: 1, rue des Chaux, L- 5324 Contern RCS: 21022	de l'OCDE, et ceci sans consultation du secteur. L' aspect « centrale d'achat » ne pose pas de problème, vue que la compétition entre entreprise est bonne. Hospilux estime que le projet de loi 8339 pose un grand risque pour le secteur privé et ceci à bon nombre de niveaux comme les ressources tant humaines que logistiques. Vu la grande taille du projet, Hospilux est d'avis qu'il y a aussi des risques pour le secteur de santé quant à la résilience potentielle en cas de crise majeure. Hospilux est d'avis que le projet CNAL peut encore être un succès sous différentes	Projet de loi n°8399 portant création de l' établissement public « Centrale Nationale d' Achat et de Logistique » et modifiant 1. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 2. la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments; 3. la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments; 4. la loi modifiée du 6 janvier 1995 relative à la distribution en gros des médicaments; 5. la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers. (6664TMT/RAD)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Lex DELLES	24.06.2024	Ministère de l' Économie	Tom Baumert, Directeur Luxembourg Confédération; Theodore Biewer, Luxembourg Confédération; Georges Zahlenm, Membre du bureau de Luxembourg Confédération	Luxembourg Confederation 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg RCS: F5163	La Luxembourg Confederation fait remarquer que le champ d' application du projet de loi 8399 (Centrale national d'achat logistique), est trop large, surtout si tous les aspects abordés dans le texte sont mis en place. Ceci se fera aux dépens du secteur privé établi entre autres dans les secteurs du transport, du pharmaceutique, du parapharmaceutique et de la sécurité. La Luxembourg Confederation met en avant que si un nouvel acteur puissant sera mis en place par la main publique, qu' en fin de compte la résilience du secteur qui a pu bien fonctionner durant la pandémie sera certainement moins grande lors d'une crise potentielle future.	Projet de loi 8399 (Centrale national d' achat logistique)
Lex DELLES	20.06.2024	Ministère de l' Économie	Georges Rassel, président; Alex Schumann, vice-président; René Winkin, directeur; Gaston Trauffler; Georges Santer	FEDIL 7, rue Alcide de Gasperi L-1013 Kirchberg RCS F6043	- Les représentants de la FEDIL ont voulu faire le point sur l'application des nouvelles dispositions législatives en matière de crédit d'impôt appliquées aux projets de digitalisation et de transformation. Ils ont insisté sur l'importance d'une gestion dans les délais tout en limitant l'	- Loi du 4 décembre 1967 concernant l' impôt sur le revenu - art 152bis - Législation nationale et cadre européen en matière de subsides et aides d'Etat aux entreprises



Ministre Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				effort administratif pour établir les dossiers de demande. - Les représentants de la FEDIL ont esquissé les coûts potentiels que les entreprises industrielles devront intégrer dans le cadre d'une décarbonisation des lignes de production, que ce soit par le biais d'une électrification des processus ou de l'usage de l'hydrogène. Ils ont demandé le support du gouvernement afin d'intervenir par le biais d'aides d'Etat afin de réduire les coûts et ainsi amener les entreprises à mettre ces projets de décarbonisation en œuvre, notamment à travers les nouvelles mesures prévues par le projet de loi ayant pour objet le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et le climat. - Les représentants de la FEDIL ont suggéré d'abandonner le recours au mécanisme de compensation dans le cadre du financement des énergies renouvelables au profit d'une	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Lex DELLES	17.06.2024	Ministère de la Mobilité et Travaux publics, 4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Carlo Thelen, Président du Cluster for Logistics; Mario Treinen, Vice-Président du Cluster for Logistics; Daniel Kohl, Directeur du Cluster for Logistics	Cluster for Logistics a.s.b.l. 7 rue Alcide de Gasperi L- 2981 Luxembourg RCS: F7921	Le Custer for Logistics a exposé sa vue générale sur la situation du secteur de la logistique et les contraintes rencontrées par les acteurs. Il a sommairement présenté des pistes de réflexion pour les différents modes de transports et plateformes afférentes visant à rendre le Luxembourg plus compétitif pour les entreprises de logistique. Dans ce contexte, il a défendu comme position: - Il est dommage que les entreprises logistiques soient exclues du champ d'application du régime actuel d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. Il serait opportun d' y remédier lors d'une prochaine révision de la loi modifiée du 9 août 2018. - Le secteur logistique a besoin de terrains afin de développer davantage ses activités. Quelles sont les disponibilités de l'Etat à l'avenir dans ses zones d'activités économiques ? - Est-ce que les règles en	2018 relative à un



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					matière de camions autorisés à la circulation routière peuvent être optimisées ? Est-ce que les règles en matière d'affiliation à la sécurité sociale pour les conducteurs de camion peuvent être améliorées ?	
Lex DELLES	23.04.2024	Ministère de l'Économie	Gerry Wagner; Dominique Roger; Andréas Cremer; Thierry Beffort; Philippe Mersch; Marc Devillet; Benji Kontz; Frank Lentz	House of Automobile 2, Circuit de la Foire Internationale L-1022 Luxembourg F11852	en nature actuels, surtout pour les voitures thermiques, et de la TVA sur les loyers - Garder les primes pour l'acquisition d'un BEV neuf à un	portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Lex DELLES	27.02.2024	4 Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Alain Fürpass; Steve Schneiders	SUDenergie S.A. RCS: B5248 150 rue JP. Michels L- 4243 Esch/Alzette	Suite aux différents reportages et articles parus dans la presse luxembourgeoise au sujet des contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l'énergie, SUDenergie a sollicité une entrevue auprès du ministre Lex DELLES afin de pouvoir lui exposer son point de vue. La discussion portait de l'évolution des prix sur le marché de l'énergie, d'une projection sur l'évolution des prix de vente de SUDenergie, et d'une éventuelle continuation de la contribution étatique.	Loi du 21 juillet 2023 portant prolongation de certaines contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l'énergie
Lex DELLES	26.02.2024	4 Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	M. René Winkin, Directeur, FEDIL; M. Gaston Trauffler, responsable politique industrielle, FEDIL	FEDIL - The Voice of Luxembourg's Industry 7 rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg RCS: F6043	1. Impact des coûts de l'énergie et du manque du level playing field EU/global 2. Réforme EU du marché de l'électricité : Quelles sont les implications pour l'industrie ? 3. Approvisionnements en électricité - alternatives visant à mitiger le risque d'une flambée des coûts (dialogue avec les pays voisins, Itppa, autoproduction) 4. Réforme de la répartition des coûts du réseau électrique et des modèles de tarification 5. Accord volontaire et réforme des taxes de redevance sur	- Loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité - Loi du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d'aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie causée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine - Loi du 21 juillet 2023



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					l'énergie 6. Trajectoire de décarbonisation dans les activités Intensives en énergie (étude pour le HCDI, cadre d'aides d'Etat TCTF, stratégie hydrogène,) 7. Introduction du Carbon Border Adjustment sans solution pour l'export (2026) 8. Sécurité d'approvisionnement (délestage dans l'industrie).	portant prolongation de certaines contributions étatiques visant à limiter la hausse des prix de l'énergie - APL relatif à l'établissement de réseaux de transport d'hydrogène.
Lex DELLES	06.02.2024	Ministère de l'Économie	Fabrice Maire, Président du Cluster Maritime Luxembourgeois; David Lutty, Vice-Président; Michel Cigrang, Vice-Président; Axelle Salvage, Cluster Manager	Cluster Maritime Luxembourgeois asbl 14, rue Erasme L-1468 Kirchberg RCS:F7644	Les représentants du Cluster Maritime ont notamment soutenu l'importance: - de simplifier la procédure d'enregistrement des navires de la mise en oeuvre de certaines propositions du Cluster maritime (utilisation de la langue anglaise pour les actes et bordereaux d'inscription, possibilité d'utiliser un fiduciaire ou d'inscrire une hypothèque de flotte) pour le secteur maritime de rester compétitif notamment au niveau du crédit d'impôt et au niveau des incitants pour promouvoir le green shipping.	- Loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois - Projet de loi 7329 portant modification loi 9 novembre 1990 - Loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'imôt sur le revenu et son art. 32bis
Lex DELLES	05.02.2024	Ministère de l'Économie	Fernand Heinisch, Président de l'ULAV; Elisabeth Cruz, Fédération Manager de l'ULAV;		L'Union Luxembourgeoise des Agences de Voyages (ULAV) fait valoir le risque financier	Proposition de directive du Parlement européen et du



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Tom Baumert, Directeur de Luxembourg Confédération; Théodore Biewer, Chief of Staff de Luxembourg Confédération	RCS: F5868 Luxembourg Confédération 7, Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg RCS: F5163	pour les touropérateurs luxembourgeois du projet de plafonnement des acomptes de forfait à 25%. L'ULAV demande dans quelle mesure un fonds de secours tel qu'indiqué dans le projet de réforme de la directive, serait envisageable.	Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive.
Lex DELLES	31.01.2024	4 Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Michelle FRIEDERICI, Présidente OAI; Patrick NOSBUSCH, Vice-Président OAI; Pierre HURT, Directeur OAI; Me Dominique BORNERT, conseiller juridique OAI	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)	- Accroissement de l'efficacité énergétique : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments - Approche transversale en matière de politique énergétique ; préparation du secteur de la construction à la transposition de la nouvelle directive européenne, feuille de route construction bas carbone, promotion des matériaux biosourcés ; Cf. les études effectuées par l'OAI et encore en cours pour le compte du Ministère	l'utilisation rationnelle de l'énergie - Règlement grand-
Lex DELLES	30.01.2024	Ministère de l'Économie	Michelle Friederici, Présidente OAI; Patrick Nosbusch, Vice-Président OAI; Pierre Hurt, Directeur OAI; Me Dominique Bonnert, Conseil juridique OAI	OAI 6, bd Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg	L'OAI défend la position que certaines spécialités d'ingénieurs reçoivent plus d'autorisations d'établissement en tant qu'ingénieur. Ceci rend leur enregistrement à l'OAI impossible. Ceci est le résultat de la loi du	Loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, de fabricant et de certaines professions



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					26 juillet 2023 portant modification de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, de fabricant et de certaines professions libérales. L'OAI demande à ce que le gouvernement remédie à cette situation.	libérales.
Lex DELLES	29.01.2024	Ministère de l'Économie	Nora Back; Stefano Araujo; David Angel; Pitt Bach; Jean-Luc De Matteis; Frédéric Krier	OGBL 60, bd J.F.Kennedy L-4002 Esch-sur-Alzette	L'OGBL s'est prononcé contre la libéralisation des heures de fermetures dans le commerce et propose que toute exception par rapport au cadre légal fasse l'objet de négociations avec les syndicats dans le cadre de conventions collectives ou d'accords interprofessionnels.	Loi du 21 juillet 2012 modifiant la loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat
Lex DELLES	23.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jean-Paul Scheuren, Président; Paulo Madureira Vice-Président; Sandra Silva, Vice-Présidente; Hendrik Kühne, Directeur; Eric Lux, Administrateur de la Section des Développeurs; Marco Sgreccia, Administrateur de la Section des développeurs; Max Didier, Administrateur de la Section des Développeurs	Fédération, association sans but lucratif, F005609 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Lex DELLES	18.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Michelle FRIEDERICI, Présidente; Patrick NOSBUSCH, Vice-Président; Mike DUSSELDORF; Jacques SEYWERT;	L'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Corinne STEPHANY; Jean-Claude WELTER; Steve WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre; Pierre HURT, Directeur OAI	organisation des professions d'architecte et d'ingénieur conseil.	et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	
Lex DELLES	11.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Emile Eicher, Président; Lydie Polfer; Guy Altmeisch; Dan Biancalana; Serge Hoffmann; Guy Wester (Membres du Bureau); Johanne Fallecker, Attachée; Gérard Koob, Directeur; Rita Simoes, Attachée Stagiaire Syvicol	Syvicol, Syndicat des Villes & Communes Luxembourgeoises, 3, rue Guido Oppenheim L-2263 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Lex DELLES	09.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Tom Wirion, Directeur général, Chambre des métiers; Paul Nathan, Vice-président, Chambre des métiers; Alexandre Kieffer, génie technique du bâtiment, Chambre des métiers; Norry Dondelinger, Directeur Affaires économiques, Chambre des métiers	Chambre des métiers	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Énergie						
Lex DELLES	13.11.2024	Château de Senningen – Centre de conférence 50, rue du Château, L- 6961 Senningen	Monsieur Guy Wester, Vice-président du SYVICOL et échevin de la commune de Hesperange Monsieur Serge Hoffmann, Vice- président du SYVICOL et bourgmestre de la commune de Hobscheid Monsieur Gérard Koob, Directeur du SYVICOL Madame Michelle Friederici, Présidente	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Chambre des Métiers FEDIL Chambre de Commerce Fédération du Génie Technique	Dans le cadre de la réunion "Einfach - Séier - Erneierbar", les parties intéressées ont exprimé le besoin de réformes interdisciplinaires afin d'accélérer l'expansion de l'énergie éolienne et photovoltaïque, notamment en réduisant les obstacles	- Procédures o Établissements classés : Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. o Evaluation des incidences sur l'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			de l'OAI, FGArchitectes et les ingénieurs-conseils Monsieur Mike Düsseldorf, Administrateur chez Goblet&Lavandier, Membre du Conseil de l'Ordre des Architectes Monsieur Mathias Monzel, Goblet&Lavandier, Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Monsieur Markus Quack, Directeur de Division Environment & Sustainability chez LSC360, Ordre des Architectes Monsieur Tom Wirion, Directeur général de la Chambre des Métiers Monsieur Alexander Kieffer, Vice- président de la Chambre des Métiers Monsieur Gilles Reding, Directeur Affaires environnementales & Technologies à la Chambre des Métiers Monsieur René Winkin , Directeur FEDIL Monsieur Claude Seywert ,CEO du groupe énergétique Encevo, FEDIL Monsieur Paul Zeimet, Administrateur délégué Soler, FEDIL Madame Lucie Martin , Économiste principal de la Chambre de Commerce Madame Mélanie Weaver, Responsable des affaires réglementaires et publiques chez Encevo, Chambre de Commerce Madame Laurence Zenner, Administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg, Chambre de	Certificateurs Energétiques Fédération des Artisans Klima Agence	administratifs qui freinent la mise en œuvre rapide de ces projets.	environnement (EIE): Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l' évaluation des incidences sur l' environnement. o Protection de la nature: Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. o Protection de l'eau: Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. o Patrimoine culturel (archéologique et architectural): Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel. o Aménagement communal (autorisations de construire): Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. o Raccordement au réseau électrique:



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Commerce Monsieur Marc Thein, Président du Comité de Direction SOCOM, Président de la Fédération du Génie Technique Monsieur Serge Faber ,Vice-Président de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques Monsieur Christian Reuter, Secrétaire général adjoint Fédération des Artisans			Loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité. - Financement o Aides Protection de l'Environnement MECO: Loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement. o Aides PME: Loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. o Klimabonus: Loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. o Rémunération des énergies renouvelables:



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						Règlement grand- ducal du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables. o Aides Fonds climat et énergie (pour communes): Loi du 15 décembre 2020 relative au climat. - Divers o « Once-only » : Projet de loi 8395 actuellement en commission parlementaire
Lex DELLES	20.12.2023	4 Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Biogasvereenegung a.s.b.l.: M. Pol Wagner, M. Severin Boonen, M. Michel Miny, M. Luc Watgen, M. Jean Pierre Nau, Mme Fabienne Thommes, M. Jean Claude Berscheid, Mme Marie Anne Faber, Mme Khadidja CHAIB DRAA, M. P. Delfosse. Biogas un der Atert S.C.: M. Christian Hahn Syndicat Intercommunal Minett-Kompost: M. Jerry Clement Energie-Weis S.C.: M. Romain Weis, M. Gil Weis, M. Tom	Biogas Vereenegung a.s.b.l. RSC; F6516 6 rue Eugène Reiser L- 9175 Niederfeulen Biogas un der Atert S.C. RSC: B94288 34 rue de Reichelange L- 8505 Rédange/Attert Syndicat Intercommunal Minett- Kompost RSC: J125 1 beim Plateweier L- 4149 Mondercange	Echange avec les acteurs de la filière biogaz au Luxembourg sur : • L'approbation des nouveaux tarifs biogaz par la Commission européenne • Le renouvellement des centrales existantes et l'actualisation des autorisations d'exploitation pour réduire les émissions et augmenter la sécurité sur les centrales • Modification réglementaires	Règlement grand- ducal modifié du 15 décembre 2011 relatif à la production, la rémunération et la commercialisation de biogaz Règlement grand- ducal modifié du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Claude, M. Fabrice Meyers	Energie-Weis S.C. RSC: B138337 2 Uewerkoulbicherstrooss L- 8526 Colpach-Bas	envisagées au niveau de la prime de marché, prime de chaleur et investissements précoces • Prochaines étapes dans le cadre de la formation des producteurs • Modification du programme d'activité pour 2024 dans le cadre de la convention	renouvelables
Lex DELLES	05.12.2023	Ministère de l'Economie 19-21 bd. Royal - L- 2449 Luxembourg	Sudstroum s.àr.l. & S.e.c.s: Torsten Schockmel, CAO&CFO et Jeff Paulus CIO&CTO Electris: M Pete Hoffmann et M. Martin Wienands; Energy Revolt s.c.: M. Paul Kauten et Mme Sabrina Dos Santos; Enovos: M. Erik von Scholz, CEO et M. Claude Simon, Head of BU Ernergy Sales Luxembourg; SUDenergie s.a: M. Alain Furpass, Directeur et M. Steve Schneiders	SUDSTROUM sàrl&Co. s.e.c.s: 11 rue de Luxembourg L- 4220 Esch-Alzette / RCS: B130294 HOFFMANN Frères Energie et Bois sàrl (Electris): 25 rue Grande-Duchesse Charlotte L- 7520 Mersch, RCS: B247356 ENERGY REVOLT s.c.: 6, Jos. Seyierstrooss L- 8522 Beckerich, RCS:B195528 ENOVOS LUXEMBOURG S.A.: 2, Domaine du Schiassgoard L- 4327 Esch-Alzette / RCS: B 44683 SUDenergie S.A.: 150, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette / RCS: B5248	Echange fournisseurs secteur électricité autour de la loi sur le marché de l'électricité.	Loi modifiée du 01 août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité
Lex DELLES	27.11.2023	4 Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Romain Hoffmann (président du GEML); Patrick Schnell (vice-président du GEML); Jean-Marc Zahlen (secrétaire général du GEML)	Groupement Energies Mobilité Luxembourg (GEML) a.s.b.l. 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg B.P. 1304 L-1013 Luxembourg R.C.S. F5260	Fixation d'un autre taux de biocarburants Réduction du rayon d'approvisionnement prévu dans un avant-projet de loi	Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 février 2015 relative à l'organisation du marché de produits



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						pétroliers. 2. Loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques
Petites et moyenne	es entreprise	s				
Lex DELLES	25.06.2025	Ministère de l'Economie	Luc Meyer Roland Kuhn Patrick Koehnen Christian Reuter Romain Schmit	Fédérations des Artisans (FdA) 2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg	Afin de relancer le marché de la construction, la FdA propose certaines mesures fiscales et la mise en place d'un fonds citoyen et d'un fonds de rénovation énergétique.	Cadre légal en relation avec la fiscalité du marché de la construction.
Lex DELLES	07.03.2025	Ministère de l'Economie	Jean Clement, Président Jos Sales, Vice-Président Roly Heinisch, Vice-Président Tom Stephany, Vice-Président Antoine Ries, Federation Manager Tom Baumert, Luxembourg Confederation	Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars, FLEAA 7 rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg: F5302	La FLEAA souhaite rendre éligible le rétrofit électrique des bus de transport.	PL 8386 : Projet de loi ayant pour objet le renouvellement du régime d'aides à la protection de l'environnement et du climat
Lex DELLES	26.02.2025	Ministère de l'Economie	Mme Nadine Kirsch Wagner, Présidente du GSPL M. Andy Goedert, administrateur du GSPL Mme Sandrine Georgelin, administratrice du GSPL	Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg, GSPL Asbl 7, Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxemourg F2405	Le GSPL demande une réduction du nombre d'unités de 9 à 4 quant à l'obligation d'avoir recours à un syndic professionnel (Loi du26 juillet 2023 portant modification de la	Loi du 26 juillet 2023 portant modification de la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Mme Agnès Coupez, Federation Manager du GSPL (Luxembourg Confederation)		dans le cadre de la loi du 30 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété	artisan, de commerçant, d' industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Loi du 30 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis aux fins d'introduite un fonds de travaux.
Lex DELLES	06.12.2024	Ministère de l'Economie	Max Didier Président Jean-Paul Scheuren Porte-Parole Steve Vermeer Trésorier Maurice Elz Wiesen-Piront Hendrick Kühne Federation Manager	Chambre immobilière Asbl – Section Développeurs 7 Rue Alcide De Gasperi, L- 1615 Luxembourg R.C.S F5609	La Chambre immobilière demande à prolonger les mesures de crise en faveur du logement et demande également d'abandonner le plafond de 250.000€ sur l' amortissement pour les investisseurs tout en étendant le régime aux personnes morales (y comrpis les investisseurs institutionnels) en vue d'avoir un effet positif sur l' investissement locatif. 2) La Chambre immobilière voudrait réfléchir ensemble avec les pouvoirs publics en vue de rendre la confiance aux citoyens, de renforcer l' autocontrôle de la profession	Sont concernées les mesures de crise initialement limitées au 31.12.2024 en faveur du logement et de l'immobilier ainsi que les règlementations de l'affichage des prix.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					dans le cadre d'un ordre légal et soumis à un Code de Déontologie et à une Charte obligatoire définissant les obligations et garanties envers les clients. 3) En matière d'affichage des prix sur les projets, il existe aujourd'hui un large éventail de possibilités (TVA 0%, TVA 3%, TVA 17%). La Chambre immobilière voudrait demander aux pouvoirs publics d'arrêter un affichage standardisé.	
Lex DELLES	20.11.2024	Ministère de l'Economie	Alexa Ballmann, vice-présidente Romain Schmit, secrétaire général	Fédération des Artisans, 2, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg F161		Avant-projet de loi réglementant les heures d'ouverture dans le secteur du commerce et de l' artisanat
Lex DELLES	20.11.2024	Ministère de l'Economie	Tom Baumert, CEO Théodore Biewer, Chieff of Staff Carole Müller, Présidente	Luxembourg Confederation, 7, rue Alcide de Gasperi, L 1615 Luxembourg F5163	Dans le cadre d'un premier échange sur l'adaptation des heures d'ouverture du commerce de détail, comme prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, la Luxembourg Confederation revendique une libéralisation complète des heures d'ouverture des	Avant-projet de loi réglementant les heures d'ouverture dans le secteur du commerce et de l' artisanat



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					magasins de détail dans le commerce et l'artisanat.	
Lex DELLES	13.11.2024	Ministère de l'Economie	LCGB: - Monsieur Patrick DURY, Président national du LCGB - Monsieur Francis LOMEL, Secrétaire général - Monsieur Christophe KNEBELER, Secrétaire général adjoint - Monsieur Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint - Monsieur Tiago AFONSO, Secrétaire syndical - Monsieur Bento PIRES, Assistant syndical - Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Président de la délégation Delhaize / Président de la fédération LCGB-Services et Commerce - Monsieur Miguel ANTUNES PEREIRA, Président de la délégation Rinnen Construction / Président de la fédération LCGB-Construction et Artisanat OGBL: - Madame Nora BACK, Présidente OGBL - Monsieur David ANGEL, Membre du Bureau exécutif - Monsieur Jean-Luc DE MATTEIS, Membre du Bureau exécutif	LGCB - 11, rue du Commerce, L-1012 Luxembourg OGBL - 60, bd J.F.Kennedy L- 4002 Esch-sur-Alzette	Dans le cadre d'un premier échange sur l'adaptation des heures d'ouverture du commerce de détail, comme prévu dans l'accord de coalition 2023-2028, les syndicats réclament un cadre général strict pour encadrer les heures d'ouverture, tout en permettant des dérogations négociées entre partenaires sociaux au moyen d'une convention collective. Par ailleurs, les syndicats estiment que les discussions sur les heures d'ouverture sont étroitement liées aux questions du temps de travail des salariés.	Loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat
Lex DELLES	23.10.2024	Ministère de	Marc Gross Directeur Affaires publiques	Chambre des Métiers	La Chambre des Métiers fait	PROJET DE LOI 8370



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		l'Economie	& Analyses Tom Wirion Directeur général Tom Oberweis Président Alexandre Kieffer Vice-Président	2 Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg	quelques remarques au sujet du projet de loi CSRD (projet 8370) se questionnant pourquoi des consultants spécialisés ne sont pas repris pour faire un contrôle du reporting. De plus ils font remarquer qu'il faudrait une définition pour les chiffres clés. En dernier lieu, ils recommandent de laisser tomber les amendes financières, au moins durant une phase de lancement. Outre les questions de CSRD, la chambre a tenu à se renseigner au sujet du projet de la réforme des aides, quant au moment du dépôt de ce projet de loi.	PROJET DE LOI à déposer sous peu quant à la réforme du
Lex DELLES	13.05.2024	Ministère de l'Économie	Chambre de Commerce : Fernand Ernster, Président; Stéphanie Damgé, Directrice Entrepreneurship Chambre des Métiers : Marc Gross, Directeur Affaires Publiques et Analyses Luxembourg Confederation : Tom Baumert, Directeur; M. Théodore Biewer, Chief of Staff Horesca :	Chambre de Commerce, 7 Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg-Kirchberg J41 Chambre des Métiers 2 Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg-Kirchberg J22 Luxembourg Confederation asbl 7 Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg-Kirchberg	Échange sur le 5ème plan d' action en faveur des PME, l' importance des activités en termes de prévention de la faillite, les efforts réalisés en termes de développement durable et la loi-cadre PME. Discussions au sujet de la simplification administrative, la méthode préconisée « bottom- up » et une forte implication des chambres professionnelles et fédérations.	Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Loi du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			M. Alain Rix, Président; M. Steve Martellini, Secrétaire Général Fédération des artisans : M. Christian Reuter, Secrétaire Général Adjoint	F5163 Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs, Cafeteurs du Grand-Duché de Luxembourg (HORESCA) asbl 7 Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg-Kirchberg F5804 Fédération des Artisans asbl 2 Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg-Kirchberg F161		
Lex DELLES	22.04.2024	Ministère de l'Économie	Horesca: Alain Rix, président; Steve Martellini, secrétaire général; Claude Ries, conseiller & formateur; Benno Vegers, membre du conseil Gaming1: Jean-Christophe Choffray, directeur général adjoint; Nicolas Léonard, CSG et actionnaire du groupe	HORESCA asbl 7 Rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg-Kirchberg F5804 GAMING1, TECHNO1 S.à r.l. 129, rue des Guillemins B-4000 Liège	L'Horesca a mis en évidence les problèmes opérationnels actuels liés à la réforme du droit d'établissement par rapport à la location de courte durée. Celleci est directement lié la réforme de la classification pour les hôtels et du statut hôtelier. Dans ce cadre, l'association a également présenté des opportunités d'amélioration à la loi-cadre PME. L'entreprise Gaming1, à travers l'intermédiaire de l'Horesca, a présenté un projet d'ouverture d'un deuxième casino au Luxembourg dans la région de Clervaux. Comme la législature actuelle prévoit uniquement	Loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales et - modifiant l'article 542-2 du Code du travail; - modifiant la loi modifiée du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes;



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					l'installation d'un seul casino sur le territoire du Luxembourg, le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme leur a recommandé de demander une entrevue avec le ministère des Finances.	- modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative à la profession d'expert-comptable; - portant abrogation de la loi modifiée du 21 février 1976 ayant pour objet d'instaurer un jour de fermeture hebdomadaire dans les stations de vente de carburant et de lubrifiant pour véhicules automoteurs. Loi du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises et portant abrogation 1° des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi modifiée du 30 Juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes; et 2° de l'article 4 de la loi modifiée du 27 Juillet 1993 ayant pour



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie. Loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des Jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives
						Projet de loi relative aux fiches d'hébergement et portant; 1° modification de loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État; 2° modification de la loi modifiée du 18 Juillet 2018 sur la Police grand-ducale; et 3° abrogation de la loi modifiée du 24 Juin 2008 ayant pour objet



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						le contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement Loi du 25 avril 1970 modifiant et complétant la loi du 17 Juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie
Lex DELLES	01.12.2023	Ministère de l'Économie	Carole Muller; Tom Baumert; Théo Biewer	Luxembourg Confédération, 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg F5163	Problèmes liés à la restriction territoriale de l'offre Caractère trop restrictif de la proposition de règlement de la Commission européenne visant à lutter contre les retards de paiement entre entreprises Demande d'une libéralisation des heures de fermeture du commerce Demande de déroger le seuil limitant l'exercice d'un travailleur non-résident à 25%	Proposition de règlement de la Commission européenne visant à lutter contre les retards de paiement entre entreprises Loi modifiée du 19 juin 1995 réglant la fermeture des magasins de détail dans le commerce et l'artisanat Réglementation européenne sur la coordination de la sécurité sociale (règlement 883/2004)
Tourisme						
Eric THILL	14.03.2024	Ministère de l'Économie	Florence Kirtz-Bertemes, présidente; Gil Wies, vice-président;	CAMPRILUX asbl 34 route de Gilsdorf	Les discussions ont porté sur le potentiel de simplification pour	Avant-projet de loi relative aux fiches



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Linda Gedink, secrétaire générale; Marc Bissen, membre du comité	L-9234 Diekirch F6272	gérer la fiche d'hébergement.	d'hébergement et portant : 1° modification de loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'État; 2° modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale; et 3° abrogation de la loi modifiée du 24 juin 2008 ayant pour objet le contrôle des voyageurs dans les établissements d'hébergement
Eric THILL	07.12.2023	Ministère de l'Économie	MM. Benoît Theisen et Frank Schleck	TDL Organisation a.s.b.l. B.P. 76, L-5801 Hesperange RCS: F11300	L'a.s.b.l. a demandé un subventionnement - organisation Skoda Tour Luxembourg 2024.	n/a



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de l'Agric	culture, de l'	Alimentation et de la	Viticulture MA			
Agriculture, de l'Al	imentation e	et de la Viticulture				
Martine HANSEN	13.11.2024	Château de Senningen – Centre de conférence 50, rue du Château, L- 6961 Senningen	Monsieur Guy Wester, Vice-président du SYVICOL et échevin de la commune de Hesperange Monsieur Serge Hoffmann, Vice-président du SYVICOL et bourgmestre de la commune de Hobscheid Monsieur Gérard Koob, Directeur du SYVICOL Madame Michelle Friederici, Présidente de l'OAI, FGArchitectes et les ingénieurs-conseils Monsieur Mike Düsseldorf, Administrateur chez Goblet&Lavandier, Membre du Conseil de l'Ordre des Architectes Monsieur Mathias Monzel, Goblet&Lavandier, Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Monsieur Markus Quack, Directeur de Division Environment & Sustainability chez LSC360, Ordre des Architectes Monsieur Tom Wirion, Directeur général de la Chambre des Métiers Monsieur Alexander Kieffer, Vice- président de la Chambre des Métiers Monsieur Gilles Reding, Directeur Affaires environnementales & Technologies à la Chambre des Métiers Monsieur René Winkin , Directeur FEDIL Monsieur Claude Seywert ,CEO du	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Chambre des Métiers FEDIL Chambre de Commerce Fédération du Génie Technique	Dans le cadre de la réunion "Einfach - Séier - Erneierbar", les parties intéressées ont exprimé le besoin de réformes interdisciplinaires afin d'accélérer l'expansion de l'énergie éolienne et photovoltaïque, notamment en réduisant les obstacles administratifs qui freinent la mise en œuvre rapide de ces projets.	- Procédures o Établissements classés: Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. o Evaluation des incidences sur l' environnement (EIE): Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l' évaluation des incidences sur l' environnement. o Protection de la nature: Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. o Protection de l'eau: Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. o Patrimoine culturel (archéologique et architectural): Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			groupe énergétique Encevo, FEDIL Monsieur Paul Zeimet, Administrateur délégué Soler, FEDIL Madame Lucie Martin , Économiste principal de la Chambre de Commerce Madame Mélanie Weaver, Responsable des affaires réglementaires et publiques chez Encevo, Chambre de Commerce Madame Laurence Zenner, Administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg, Chambre de Commerce Monsieur Marc Thein, Président du Comité de Direction SOCOM, Président de la Fédération du Génie Technique Monsieur Serge Faber ,Vice-Président de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques Monsieur Christian Reuter, Secrétaire général adjoint Fédération des Artisans			culturel. o Aménagement communal (autorisations de construire): Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. o Raccordement au réseau électrique: Loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l' électricité. - Financement o Aides Protection de l' Environnement MECO: Loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l' environnement. o Aides PME: Loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. o Klimabonus: Loi du 23 décembre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l' utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. o Rémunération des énergies renouvelables : Règlement grandducal du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables. o Aides Fonds climat et énergie (pour communes): Loi du 15 décembre 2020 relative au climat. - Divers o « Once-only » : Projet de loi 8395 actuellement en commission parlementaire
Martine HANSEN	25.04.2024	Ministère de l'Agriculture, de	Georges Eischen, Associé-Gérant, La Provençale;	/	Le marché de la viande de poulet offre encore un potentiel	• Loi du 2 août 2023



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		l'Alimentation et de la Viticulture	Josy Christophory, Responsable Projet Lët'z Poulet, La Provençale; Edouard Schroeder, Agriculteur, Everlange; Gilles Schroeder, Agriculteur, Everlange; Lydie Schroeder-Winandy, Agriculteur, Everlange; Bob Kaes, Agriculteur, Bastendorf et Représentant Producteur Lët'z Poulet; Tom Düsseldorf, Directeur, CONVIS s. c.; Ben Geib, CONVIS s.c.		de croissance important, mais certaines fermes se heurtent à des obstacles réglementaires. Pour libérer pleinement ce potentiel, le gouvernement devrait revoir certaines réglementations pour favoriser une croissance de ce secteur.	concernant le soutien au développement durable des zones rurales. Art 6 et 7 • Projet de règlement grand-ducal concernant la réduction des émissions d'ammoniac de certaines techniques d'épandage et de stockage
Martine HANSEN	18.03.2024	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	André Steinmetz, Cannad'Our Sàrl; Norbert Eilenbecker, Exploitation agricole Eilenbecker et Ourdaller S.c.; Camille Eilenbecker, Cannad'Our Sàrl; Serge Schneider, LNS - Laboratoire National de Santé	Cannad'Our Sàrl 2 Am Eck . L-9757 Kalborn B175187 LNS Laboratoire National de Santé 1, rue Louis Rech. L-3555 Dudelange Etablissement public (J49) Exploitation agricole Eilenbecker et Ourdaller S.c. 2 Am Eck. L-9757 Kalborn B153821 Norbert Eilenbecker Sàrl ; B94806 Ourdaller S.c	Points discutés sous la compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture : 1) Taux de THC permis dans l'huile de chanvre utilisée pour l'alimentation humaine. 2) Utilisation des fleurs de chanvre ou extraits de cannabis comme aliment. Points discutés sous la compétence du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale : Perspectives d'avenir de la société Cannad'Our, de la culture de cannabis en général et plus particulièrement celle à des fins médicales	Règlement (UE) 2023/915 de la Commission du 25 avril 2023 concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) no 1881/2006 Règlement (UE) 2022/1393 de la Commission du 11 août 2022 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en delta-9- tétrahydrocannabinol



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						(A9-THC) dans le chènevis (graines de chanvre) et ses produits dérivés • Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments • Loi du 20 juillet 2018 modifiant la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie, entrée en vigueur le 5 août 2018
Martine HANSEN	11.03.2024	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	Gaby WOLTER, Vice-Présidente et Trésorière Générale; Liliane FERRON, Vice-Présidente et Relations Publiques Pascale SAX, Responsable de l'Asile National de Gasperich	Lëtzebuerger Déiereschutzliga 6, boulevard de Kockelscheuer L-1821 Luxembourg	Le rendez-vous avait pour objet de débattre certains points, notamment la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens, ainsi que la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux. Il s'agit d'un côté d'assimiler les 2 lois et d'apporter des modifications comme p.ex. la suppression nominative des races susceptibles d'être dangereuses. D'autres points à aborder sont	- Loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux - Loi du 9 mai 2008 relative aux chiens



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					entre autres les chats errants ou encore le contrôle communal des puces d'identification à l'inscription, et le souhait de participer aux campagnes de sensibilisation.	
Martine HANSEN	08.02.2024	Ministère d'État	Paul Marceul, Chambre d'Agriculture; Pol Gantenbein, Chambre d'Agriculture; Guy Feyder, Chambre d'Agriculture; Paul Funck, Chambre d'Agriculture; Louis Boonen, Chambre d'Agriculture; Marc Fisch, Chambre d'Agriculture; Mico Kass, Chambre d'Agriculture; Christian Wester, Centrale Paysanne Luxembourgeoise; Marco Koeune, Baueren-Allianz; Aloyse Marx, Fraie Lëtzebuerger Bauereverband (FLB); Sam Mille, Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Service Jeunesse - Lëtzebuerger Bauerejugend; Charel Ferring, Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren a.s.b.l.; Jean-Claude Muller, Fédération Horticole Luxembourgeoise - FHL / Landesuebstbauveräin - LUV; Guy Krier, Privatwënzer Lëtzebuerg a.s. b.l O.P.V.I.	Secteur agricole Luxembourg	Les représentants du secteur agricole se sont exprimés en faveur d'un dialogue continu et d'une approche plus pragmatique en matière du droit de travail et de la réglementation environnementale, tant au niveau national qu'européen.	Diverses législations et réglementations touchant l'agriculture



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de la Mo	obilité et des	Travaux publics				
Mobilité						
Yuriko BACKES	30.06.2025	Siège Emile Weber à Canach Z.A. Reckschléed	Délégation Pony.ai: Max HARRIS (Corporate Affairs - Pony.ai) Zion Maffeo (Deputy General Counsel - Pony.ai) Délégation Emile Weber: • Roland HEINISCH (Managing Director) • Philippe HEINISCH (Member of Board & Project Manager) • Emile WEBER Jr. (Manager) • Jerome STEG (Senior Project Manager) • Luc MILLER (Head of Marketing & Communication) • Yves GEISLER (Planificateur des transports)	L-1615 Luxembourg	La session a débuté par une présentation des véhicules et de leur technologie, suivie d'un tour de démonstration à bord des véhicules sur le trajet autorisé. Une présentation PowerPoint a ensuite retracé les essais menés ces derniers mois. Les intervenants ont évoqué les ambitions futures, notamment l'extension possible à d'autres communes, ainsi que de futures collaborations à développer	Les autorisations ministérielles accordées par Madame la Ministre permettant la tenue de ces essais scientifiques, ainsi que le cadre légal en cours d'élaboration visant à encadrer la conduite autonome à l'avenir, tel que prévu par l'accord de coalition.
Yuriko BACKES	18.06.2025	MEGA	COMMUNES: Esch/Alzette: 1. M. Christian Weis, bourgmestre 2. M. Meris Sehovic Differdange: 3. M. Guy Altmeisch, bourgmestre Dudelange 4. M. Dan Biancalana, bourgmestre 5. Mme Claudia Dall'agnol	Syndicat T.I.C.E. 290 Bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette RCS: F14264	Entrevue et échange sur l'avancement dossier TICE	La nouvelle convention TICE- Etat fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer le subventionnement des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Pétange : 6. M. Jean-Marie Halsdorf, bourgmestre 7. M. Patrick Arendt			
			Sanem : 8. Mme Simone Asselborn-Bintz, bourgmestre			
			Schifflange: 9. M. Paul Weimerskirch, bourgmestre 10. M. Carlo Feiereisen			
			Kayl: 11. M. Jean Weiler, bourgmestre 12. M. Marco Lux			
			Rumelange : 13. M. Henri Haine, bourgmestre			
			Käerjeng : 14. M. Michel Wolter, bourgmestre 15. M. Frank Pirrotte			
			TICE: 16. Mike Schoos 17. Bill Marteling 18. Joëlle Niclou			
Yuriko BACKES	12.06.2025	MMTP	M. Jean Clement M. Roly Heinisch M. Jos Sales M. Tom Stephany M. Tom Baumert M. Théo Biewer	FLEAA A.s.b.I (Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et d'Autocars) 7 rue Alcide de Gasperi L- 1615 Luxembourg RCS: F5302	1. Prix de l'électricité dans les contrats RGTR - pérennisation de l'indice spécifique « prix électricité Level 2 ID » établi par le STATEC et révision des prix dans les contrats en vigueur 2. Terminus des bus	Loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics. Loi du 5 juin 2009 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Adaptation des prix dans les nouveaux contrats Mobibus (21.07.2025) Continuation du dialogue entre les acteurs	certains véhicules routiers aux transports de marchandises ou de voyageurs et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993. Loi du 5 février 2021 sur les transports publics.
Yuriko BACKES	12.05.2025	MEGA	Mme Tilly Metz (MEP) M. Daniel Wangen (Assistant)	THE GREENS/EFA in the European Parliament 60, rue Wiertz - ASP 06F365 - B- 1047 Brussels	MMTP: Echange au sujet du programme au Luxembourg "EU-Discover" et de la proposition de règlement des capacités de l'infrastructure ferroviaire MEGA: Égalité et diversité des genres, notamment au sujet du retrait de la directive sur l'égalité du traitement	Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferrovière unique européen, modifiant la directive 2012/34/EU et abrogeant le règlement (UE) No 913/2010. Directive 2006/54/CE du Parlement Européen et du Conseil du 05 juillet 2006 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.
Yuriko BACKES	06.05.2025	MMTP	- M. Marc Hengen, Administrateur- Délégué, ACA - Mme Octavie Dexant, Vice-Présidente ACA et Vice-Présidente Commission Marché Local ACA - Mme Sarah Hartmann, Conseillère juridique, ACA - Mme Isabelle Medinger, Directrice, Sécurité routière Luxembourg - M. Paul Hammelmann, Président CA, Sécurité routière Luxembourg	ACA a.s.b.l RCS Lux F13673 12 rue Erasme, L- 1468 Luxembourg Sécurité Routière Luxembourg a.s.b.l. – RCS Lux F5652 75 rue de Mamer, L- 8081 Bertrange	- Sécurité routière a.s.b.l Financement - Dématérialisation des certificats d'assurances auto - TR RCA (Banque de données relative à l'assurance responsabilité civile automobile des véhicules routiers) et lutte contre la non-assurance	- La loi modifiée du 16 avril 2003 relative à l' assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs Règlement grandducal modifiée du 26 janvier 2016 relatif à la réception et l' immatriculation des véhicules routiers Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026
Yuriko BACKES	27.02.2025	MMTP - 4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Mylène Bianchy, Présidente Syprolux Paul Gries, Gestionnaire SYPROLUX-Immo François Duhr, 1. Vize-Président Steve Watgen, secrétaire général Frank Dumont, secrétaire général adjoint	Syprolux – Transportgewerkschaft 20A, rue de Strasbourg L- 2560 Luxembourg RCS Luxembourg: F13262	Lors de cette réunion, Syprolux a discuté des dernières statistiques en matière de sûreté dans les transports publics et de la réforme de la loi sur la sécurité dans les transports publics. Ils ont également examiné les dispositions de l'Association	- PL 8335 relative à la sécurité, la sûreté, l'ordre et la vidéosurveillance dans les transports publics et modifiant la loi du 5 février 2021 sur les transports publics Arrêté grand-ducal



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					des Assurances Accidents pour reconnaître une agression comme un accident de travail. Enfin, la revalorisation de la carrière inférieure et artisanale ainsi que l'introduction d'un système de primes lié à la sécurité, au risque et à l'exploitation ont été abordées.	26 mai 1930 portant approbation du texte codifié du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois.
Yuriko BACKES	28.01.2025	ММТР	M. Marc Schaefer, Président M. Denis Manchini, Directeur Opérationnel	Association Luxembourg Alzheimer (ALA) asbl 45 rue Nicolas Hein L-1050 LUXEMBOURG RCS: F4413	Transport de personnes atteintes de démence depuis leur domicile vers le foyer de jour ALA Retour sur le fonctionnement du service Adapto	Loi du 5 février 2021 sur les transports publics
Yuriko BACKES	26.11.2024	ММТР	LCGB: Patrick DURY, Président national du LCGB Paul DE ARAUJO, Secrétaire syndical du LCGB Paul REUTER, ALPL (Association Luxembourgeoise des Pilotes de Lignes) François LUDOVICY, ALPL	LCGB Syndicat 11, rue du Commerce L-1351 Luxembourg	Le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le LCGB, accompagné par une délégation de l'Association Luxembourgeoise des Pilotes de Ligne (ALPL), se sont rencontrés ce jour pour échanger sur les travaux d' élaboration et de consultation de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (AESA) sur le concept de « extended minimum crew operations – eMCO », qui devraient déboucher sur une proposition règlementaire de l' agence en 2027. Le ministère,	Règlement (EU) No 965/2012



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					le LCGB et l'ALPL étaient unanimes que la sécurité aérienne doit rester la priorité absolue et constitue un principe non-négociable lors de toute discussion sur l'introduction d' innovations techniques ou changements de concept opérationnel dans l'aviation. Lors de l'échange, il a été précisé que l'analyse en cours ne remet pas en question la présence de deux pilotes à bord durant les phases critiques du vol, telles que le décollage et l' atterrissage. Elle ne concernerait que les vols long-courriers, spécifiquement pendant les phases prolongées de croisière.	
Yuriko BACKES	09.10.2024	MMTP	 Jos SALES, vice-président FLEAA Hendrik KÜHNE, secrétaire général FLEAA Paulo Leitao, Président Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances Emile Weber, Vice-Président Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances Tito Cerveira, Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances Susana Salgado, comité Fédération des Taxis, Voitures de Location et 	Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances a.s. b.l. / RCSL : F4363 2, circuit de la Foire L-1347 Luxembourg Fédération des Exploitants d'Autobus et d'Autocars a.s.b.l. / RCSL : F5302 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg	Echange en amont de la finalisation par le MMTP de l' avant-projet de loi relatif au transport occasionnel rémunéré de personnes par taxi et VLC. Les échanges ont e.a. porté sur les points suivants: 1. Réorganisation des zones géographiques 2. Classification des Véhicules de Location avec Chauffeur (VLC) 3. Tarification 4. Attribution et nombre de	 Projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis. Avant-projet de loi portant organisation du transport occasionnel de personnes par taxis et voitures de location avec chauffeur.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Ambulances • Christian Reuter, secrétaire général adjoint Fédération des Artisans		licences	
Yuriko BACKES	01.10.2024	MMTP	- Här Jeannot WARINGO (Président du Conseil d'Administration) - Madamm Isabelle SCHLESSER (Président du Comité d'Audit et Administratrice) - Här Marc WENGLER (Directeur Général) - Här Marc HOFFMANN (Directeur Gestion Infrastructure) - Här Yves BADEN (Directeur Ressources Humaines et Organisation) - Här Joseph KOHNEN (Chef du Service Audit Interne)	Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois / RCSL : B59025 16, boulevard d'Avranches L- 1160 Luxembourg	Entrevue au sujet du : « Rapport d'Audit – BMS » et discussion atour du projet de loi sur la sécurité et la sûreté dans les transports publics et notamment sur la portée dudit projet et du cadre légal en la matière dans nos pays voisins.	Projet de loi relative à la sécurité, la sûreté, l'ordre et la vidéosurveillance dans les transports publics et modifiant la loi du 5 février 2021 sur les transports publics
Yuriko BACKES	27.09.2024	Ministère des Finances	TICE: M. Marco LUX, Bourgmestre de Kayl et président du TICE Mme Claudio D'ALL AGNOL, Echevine de Dudelange et vice-présidente du TICE M. Meris SEHOVIC, Délégué TICE et Echevin à Esch/Alzette M. Dan BIANCALANA, Bourgmestre Dudelange M. Michel WOLTER, Bourgmestre Käerjeng M. Luc GROOT KOERKAMP, administration technique du syndicat (en remplacement du directeur empêché) M. Arni BIREN, secrétaire du TICE	Syndicat T.I.C.E. 290 Bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette	Négociation pour une nouvelle convention: État-TICE Subside pour l'exploitation de 12 lignes urbaines dans le sud du pays	La nouvelle convention TICE-État fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer pour financer le subventionnement des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application de l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Yuriko BACKES	26.09.2024	MMTP	FLEAA: Clement Jean / Junglinster Heinisch Roly / Canach Sales Jos / Bascharage Stephany Tom / Troisvierges Kühne Hendrik / Luxembourg	FLEAA asbl 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg RCSL : F5302	- Discussion sur divers points concernant RGTR, Adapto, Mobibus - Coopération/Coordination entre FLEAA et ATP/MMTP	Loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics. Loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers aux transports de marchandises ou de voyageurs et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1993. Loi modifiée du 5 février 2021 sur les transports publics.
Yuriko BACKES	16.09.2024	ММТР	FSHCL: M. Jo STUDER, président M. Marc REITER, Vice-président M. Richard FRANK, secrétaire général M. Raymond JUNKER, secrétaire adjoint	Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du GD. de Luxembourg asbl. 15 rue de l'École L- 9167 MERTZIG RCS: F110	- Sécurité des usager*ères des routes lors des battues automnales et hivernales et optimisation des informations aux usager*ères de la route; - Ajout d'un nouveau panneau de signalisation concernant les battues automnales et hivernales.	Loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (Code de la Route)
Yuriko BACKES	10.09.2024	ММТР	LCGB: • Robert FORNIERI, Secrétaire général adjoint du LCGB • Paul GLOUCHITSKI, Secrétaire syndical du LCGB • Dominique MACHADO, Président de	LCGB Syndicat 11, rue du Commerce L-1351 Luxembourg	Échange de vues sur la future réforme du secteur des taxis	- Projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis. - Avant-projet de loi



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			la fédération LCGB-Transport • Helder Liborio FERREIRA DA SILVA, Président de la délégation du personnel auprès de Benelux Taxis • Carlos Alberto FERREIRA DA SILVA, Délégué du personnel auprès de Benelux Taxis			portant organisation du transport occasionnel de personnes par taxis et voitures de location avec chauffeur.
Yuriko BACKES	31.07.2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Syndicat d'Initiative et d'Intérêts Locaux Fetschenhof-Cents: Nadine Molitor, Presidentin Benoît Thix, Analyses Dossier Flughafen Carlo Zwank, Sekretär Syndicat d'Intérêts Hamm-Pulvermuhl: Tom Beiler, Sekretär Martin Lamar, Vize-President Roger Schlechter, President, Analyses Dossier Flughafen	Le Syndicat d'Initiative et d' Intérêts Locaux Fetschenhof- Cents 23 rue Camille Polfer L- 2359 Luxembourg Le Syndicat d'Intérêts Hamm- Pulvermuhl 129 rue de Hamm L- 1713 Luxembourg	Entrevue au sujet de l' augmentation du trafic aérien nocturne et des nuisances sonores de l'aéroport. Les 3 points principaux des riverains sont : - Les limitations de bruit prévues par le plan d'action bruit (PAB) sont dépassées pendant le période nocturne Le nombre de vols de nuits a atteint un chiffre record en 2023 - Les redevances que les compagnies aériennes doivent payer en plus pour ces vols de nuits ne sont pas adaptées	Règlement grand- ducal modifié du 24 mai 1998 fixant les conditions d' exploitation technique et opérationnelle de l' aéroport de Luxembourg Projet de loi 8242 portant modification de l'article 7 de la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne
Yuriko BACKES	26.07.2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics			- Dématérialisation des certificats d'assurances (E-imic) L'ACA salue la dématérialisation des certificats. Le MMTP demande à l'ACA de rappeler encore une fois à ses membres de respecter les échéances afin de ne pas mettre en danger le lancement du projet.	- La loi modifiée du 16 avril 2003 relative à l' assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs - Règlement grandducal modifiée du 26 janvier 2016 relatif à la réception et l'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					- Lutte contre la non-assurance L'ACA veut seulement rappeler ce point, bien que sachant qu' on ne peut rien faire vraiment et que ce sera toujours le Fonds de Garantie Automobile qui devra payer dans ces cas.	immatriculation des véhicules routiers
Yuriko BACKES	24.07.2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Alain Rasqué (Président) Micael Do Paco Machado (Vice-président) Yann Lemaire (Trésorier) Tom Wagner (Membre effectif) Antoine Gierenz (Conseiller)	Fédération des Maîtres Instructeurs de Conducteurs de Véhicules Automoteurs du GD de Luxembourg a.s.b.l. 2, Circuit de la Foire Internationale L- 1347 Luxembourg RCSL : F 4514	Entrevue sur l'adaptation des conditions de base de l' apprentissage pour le permis de conduire aux standards technologiques courants, en particulier aux véhicules avec changement de vitesse automatique. Augmentation de la flexibilité lors du recrutement d'apprentis.	Réforme de la législation relative à l' instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l' exercice de la profession d' instructeur de candidats-conducteurs : - Modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques - Modification du règlement grand-ducal du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l' exercice de la profession d'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						instructeur de candidats-conducteurs
Yuriko BACKES	15.07.2024	4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Claude REUTER, FGFC; Alain ROLLING, OGBL; Théo SCHICKES, FGFC; Marvin BORMANN, OGBL; Eric RULLOT, FGFC; Tom MICHELS, TICE (OGBL); Boris LOMBARDI, TICE (OGBL); Patrick NUNES, TICE (OGBL)	FGFC - Gewerkschaft vum Gemengenpersonal 66, rue Baudouin L-1218 Luxembourg OGBL - Landesverband 60, bd J.F. Kennedy L-4002 Esch-sur-Alzette	- Entrevue sur l'avenir des transports publics - Dossier TICE : Revendications du syndicat sur les négociations pour une nouvelle convention État-TICE	
Yuriko BACKES	15.07.2024	4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Marco LUX, Bourgmestre de Kayl et nouveau président du TICE; Claudio D'ALL AGNOL, Echevine de Dudelange et vice-présidente du TICE; Patrick ARENDT, Conseiller à Pétange et vice-président du TICE; Guy ALTMEISCH, Délégué TICE, Bourgmestre de Differdange; Carlo FEIEREISEN, Délégué TICE, Echevin à Schifflange; Henri HAINE, Délégué TICE et Bourgmestre de Rumelange; Frank PIROTTE, Délégué TICE et Echevin à Bascharage; Meris SEHOVIC, Délégué TICE et Echevin à Esch/Alzette; Mike SCHOOS, directeur du TICE; Arni BIREN, secrétaire du TICE;	Syndicat T.I.C.E. 290 Bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette	- Négociation pour une nouvelle convention État-TICE - Subside pour l'exploitation de 12 lignes urbaines dans le sud du pays	La nouvelle convention TICE- Etat fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer le subventionnement des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Michel WOLTER, Bourgmestre de la Commune de Kaerjeng; Dan BIANCALANA, Bourgmestre de la Ville de Dudelange; Paul WEIMERSKIRCH, Bourgmestre de la Commune de Schifflange; Christian WEIS, Bourgmestre de la Ville de Esch/Alzette; Jean-Marie HALSDORF, Bourgmestre de la Commune de Pétange			
Yuriko BACKES	27.06.2024	MMTP, 4 place de l' Europe L-1499 Luxembourg	Marco LUX (LSAP) Bourgmestre de Kayl et nouveau président du TICE; Claudio D'ALL AGNOL (LSAP) Echevine de Dudelange et vice-présidente du TICE; Patrick ARENDT (CSV), Conseiller à Pétange et vice-président du TICE; Henri HAINE (LSAP), Bourgmestre de Rumelange; Frank Pirotte (CSV) Echevin à Bascharage; Meris SEHOVIC (déi gréng) Echevin à Esch/Alzette, Député; Mike SCHOOS, directeur du TICE; Arni BIREN, secrétaire du TICE	Syndicat T.I.C.E. 290 Bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette	Négociation pour une nouvelle convention État-TICE Subside pour l'exploitation de 12 lignes urbaines dans le sud du pays	La nouvelle convention TICE- Etat fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer le subventionnement des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.
Yuriko BACKES	20.06.2024	MMTP- 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	Dr. James PENG (CEO - pony.ai) Max HARRIS (Corporate Affairs - pony.ai) Andreas RESCHKA (Senior Director, Systems and Safety - pony.ai) Joost ORTJENS (Head of International Business Development)	Pony.ai, Inc., Delaware Corporation, 3501 Gateway Blvd., Fremont, CA 94538 LUXINNOVATION GIE, Groupement d'intérêt économique, 5, avenue des Hauts-Fourneaux, L - 4362 Esch-sur-Alzette	Échange sur l'environnement réglementaire concernant les technologies et services de mobilité autonome.	Art.3. du règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 2016 relatif à la réception et l' immatriculation des véhicules routiers; Art. 160. de l'arrêté grand-ducal modifié du



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Smart Cities – Luxinnovation GIE) • Jérôme STEG (Senior Project Manager - Emile Weber) • Spencer HAWES (Advisor - pony.ai)	Voyages Emile WEBER, société à responsabilité limitée, 15, rue d'Oetrange, L - 5411 Canach		23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques
Yuriko BACKES	19.06.2024	Hôtel de Ville de Diekirch	Charles WEILER, bourgmestre, José LOPES GONCALVES, échevin, Paul BONERT, échevin et Serge HAAGEN, chef du service technique	Administration communale de Diekirch 27, avenue de la Gare L- 9233 Diekirch	Le collège des bourgmestre et échevins se rallie à la modification du tracé de l' antenne ferroviaire de Diekirch, telle qu'elle a été élaborée avec les services du MMTP au courant des mois passés. Il confirme le tracé initial proposé pour le contournement de proximité de Diekirch.	Plan Directeur Sectoriel « Transports »
Yuriko BACKES	18.06.2024	MMTP – 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	Dr. Alberto Mazzola, Executive Director Alexandre Boyer, Policy Adviser - EU Public & Social Affairs	CER aisbl – Community of European Railway and Infrastructure Companies Avenue des Arts, 53 1000 Brussels Belgium	CER a présenté son manifeste "On track for Europe" afin d'inspirer des initiatives politiques favorables au rail dès le premier jour de la nouvelle législature 2024-2029. Ce manifeste expose la vision de la CER pour des services ferroviaires de passagers et de fret plus performants, ainsi que pour une infrastructure ferroviaire de grande capacité, dans le but de poursuivre les objectifs de transfert modal et de part modale de la stratégie de l'UE pour une mobilité intelligente et durable et d'accélérer les transitions verte	Législation européenne: Règlement sur l' utilisation des capacités de l' infrastructure ferroviaire dans l' espace ferroviaire unique européen, modifiant la directive 2012/34/UE et abrogeant le règlement (UE) nº 913/2010 Directive modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					et numérique de l'Europe. CER considère que le financement du rail et de ses facilitateurs numériques reste un élément central de la promotion du transport ferroviaire, contribuant à l'achèvement du marché unique de l'UE, à l'augmentation de la compétitivité de l'UE, à la réduction des émissions de transport et de la consommation d'énergie grâce à un transfert modal pour le transport des personnes et des marchandises. CER a en outre brièvement expliqué sa position relative au règlement sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire sur lequel les ministres ont adopté une orientation générale au Conseil transport du 18 juin 2024. CER soutient le texte de l'orientation générale. Concernant la proposition de modification de la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers,	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					les poids maximaux, CER exprime des craintes que des camions plus lourds et plus grands pourraient causer un report modal inversé et renforcer le désavantage concurrentiel du secteur ferroviaire par rapport au routier. CER ne montre aussi très critique par rapport à une extension de l'utilisation des gigaliners.	
Yuriko BACKES	17.06.2024	Ministère de la Mobilité et Travaux publics, 4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Carlo Thelen, Président du Cluster for Logistics; Mario Treinen, Vice-Président du Cluster for Logistics; Daniel Kohl, Directeur du Cluster for Logistics	Cluster for Logistics a.s.b.l. 7 rue Alcide de Gasperi L- 2981 Luxembourg RCS: F7921	Le Custer for Logistics a exposé sa vue générale sur la situation du secteur de la logistique et les	2018 relative à un
					entreprises logistiques soient exclues du champ d'application du régime actuel d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. Il serait opportun d'y remédier lors d'une prochaine	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					révision de la loi modifiée du 9 août 2018. - Le secteur logistique a besoin de terrains afin de développer davantage ses activités. Quelles sont les disponibilités de l'Etat à l'avenir dans ses zones d'activités économiques ?	
					- Est-ce que les règles en matière de camions autorisés à la circulation routière peuvent être optimisées ? Est-ce que les règles en matière d'affiliation à la sécurité sociale pour les conducteurs de camion peuvent être améliorées ?	
Yuriko BACKES	30.05.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	1. Georges MELCHERS, Président Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL 2. Patrick VANSTEENKISTE, Vice- président Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL 3. Josy BOURGGRAFF, Secrétaire Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL 4. Gaby BIRTZ, Trésorière Syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL 5. Frédéric KRIER, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL	OGBL/FNCTTFEL- Landesverband (Syndicat Chemins de Fer) 63 rue de Bonnevoie L- 1260 Luxembourg	1. Les discussions ont avant tout porté sur l'extension, l' amélioration & la modernisation de l'offre ferroviaire ainsi que sur la revalorisation des carrières aux CFL 2. Mesures contre les agressions envers le personnel du CFL et de l'ensemble des transports publics 3. Elargissement du transport public gratuit dans la Grande Région 4. Connexion aux réseaux internationaux	- Arrêté grand-ducal 26 mai 1930 portant approbation du texte codifié du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois PL 8335 relative à la sécurité, la sûreté, l'ordre et la vidéosurveillance dans les transports publics et modifiant la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Yuriko BACKES	27.05.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	- Gerry WAGNER (porte parole HOA an Membre mobiz) - Dominique ROGER (membre du Conseil HOA et président mobiz) - Philippe MERSCH (membre du Conseil HOA et président FEDAMO) - Yves BINSFELD (Fedamo) - Frank LENTZ (conseiller HOA)	House of Automobile a.s.b.l. RCS: F11852 2 circuit de la Foire internationale L- 1347 Luxembourg	Échange sur le papier de position de la HOA sur la promotion de l'électromobilité et les enjeux du secteur automobile en général.	Règlement grand- ducal modifié du 23 décembre 2016 portant exécution de l' article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.
Yuriko BACKES	24.05.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	1. Mylène Bianchy, Présidente Syprolux, Déléguée à la Sécurité CFL 2. Paul Gries, Gestionnaire SYPROLUX Immo, Formateur CFL 3. François Duhr, 1. Vize-Président, Atelier ETCS, Service Maintenance Infrastructure 4. Jérôme Weyrich, Trésorier, Formateur PAT, Service Activités Voyageurs Trains	Syprolux – Transportgewerkschaft 20A, rue de Strasbourg L- 2560 Luxembourg RCS: F13262	Échange sur les revalorisations des carrières aux CFL; Échange sur la sécurité dans les transports publics (loi déposée pour la sécurité (sûreté) dans les transports publics); Échange sur le contrat de service public rail qui a a été signé en 2023 et la loi de financement du contrat de service public bus des CFL.	- PL 8335 relative à la sécurité, la sûreté, l'ordre et la vidéosurveillance dans les transports publics et modifiant la loi du 5 février 2021 sur les transports publics Arrêté grand-ducal 26 mai 1930 portant approbation du texte codifié du statut du personnel des chemins de fer luxembourgeois Loi du 28 mars 1997 Loi du 28 mars 1997 1º approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgofranco-luxembourgeoise relative à l'exploitation



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946; 2° approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL); 3° concernant les interventions financières et la surveillance de l'Etat à l'égard des CFL et 4° portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l' infrastructure ferroviaire.
Yuriko BACKES	23.05.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	 Tom Oberweis, Président de la CdM Olivier Gallé, membre élu de la CdM Tom Wirion, directeur général Gilles Walers, chef du service juridique 	Chambre des Métiers (Chambre professionnelle) 2 Circuit de la Foire Internationale L- 1347 Luxembourg	Le rôle du secteur des taxis dans la mobilité du future – Pérenniser et renforcer le secteur des taxis.	Projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 2016 portant organisation des services de taxis.
Yuriko BACKES	22.05.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Mme Monique Goldschmit, Présidente Camille Hierzig, Membre Comité Philippe Herkrath, Employé Jo Klein, Employé	PROVELO a.s.b.l. 6 rue Vauban L- 2663 Luxembourg RCS: F1028	Discussion sur la promotion de la mobilité active au Luxembourg.	Loi du 20 décembre 2019 modifiant la loi du 28 avril 2015 relative au réseau cyclable national et aux raccordements de ce réseau vers les



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						réseaux cyclables communaux.
Yuriko BACKES	13.05.2024	MMTP - 4 place de l'Europe, L- 1499 Luxembourg	Marco LUX, Bourgmestre de Kayl et nouveau président du TICE; Claudia DALL' AGNOL, Echevine de Dudelange et vice-présidente du TICE; Patrick ARENDT, Conseiller à Pétange et vice-président du TICE; Henri HAINE, Bourgmestre de Rumelange; Frank Pirotte, Echevin à Bascharage; Meris SEHOVIC, Echevin à Esch/Alzette, Député; Mike SCHOOS, directeur du TICE; Arni BIREN, secrétaire du TICE;	Syndicat T.I.C.E. (Transports intercommunaux du Canton d' Esch-Alzette) RCS: F14264 290 bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette	Entrevue avec une délégation politique TICE au sujet des négociations pour une nouvelle convention TICE -État.	La nouvelle convention TICE- Etat fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer le subventionnement des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics
Yuriko BACKES	08.05.2024	MMTP - 4 place de l'Europe L-1499 Luxembourg	FLEAA a.s.b.l. (Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d' Autobus et d'Autocars) Jos Sales, Emile Weber, Hendrik Kühne Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances & FdA (Fédération des Artisans) Paulo Leitao, Président Emile Weber, Vice-Président Tito Cerveira, Secrétaire Général Susana Salgado, membre comité Christian Reuter, FDA	Fédération des Taxis, Voitures de Location et Ambulances a.s. b.l. RCSL: F4363 2, circuit de la Foire Internationale L- 1347 Luxembourg FdA a.s.b.l.: RCSL: F161 2, circuit de la Foire Internationale L- 1347 Luxembourg	Discussion sur la réforme du transport occasionnel rémunéré (taxis et voitures de location avec chauffeur) dans le cadre du projet de loi 7762. Les deux fédérations ont présenté leur position commune, proposant une séparation claire et pratique entre les voitures de location avec chauffeur (VLC) et les taxis, tout en favorisant une coexistence harmonieuse de tous les acteurs du secteur.	Loi modifiée du 5 juillet 2016 portant organisation de services de taxis Projet de loi 7762 modifiant la loi portant organisation des services de taxis
Yuriko BACKES	15.04.2024	4 place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	Carole Muller (Présidente Luxembourg Confédération); Tom Baumert (CEO Luxembourg	Luxembourg Confédération a.s. b.l. 7 rue Alcide de Gasperi	Pénurie des chauffeurs routiers : Adresser la pénurie de main-d'œuvre par l'ouverture de	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Confédération); Théodore Biewer (Chiefof Staff Luxembourg Confédération); Jean Clement (Président FLEAA); Hendrik Kuhne (Fédération Manager Luxembourg Confédération); Marianne Welter (Présidente Groupement de Transport); Antoine Ries (Fédération Manager Luxembourg Confédération)	L-1615 Luxembourg R.C.S.: F5163	et par des initiatives de formation ciblée. Une idée présentée consiste à supporter la révision de la Directive 2006/126/CE sur le permis de conduire, visant à réduire l'âge minimum de 21 ans pour l'	visant à réduire l'âge minimum de 21 ans pour l'obtention du permis C/CE à 18 ans. 2. Règlement (CE) n° 883/2004 ainsi que son règlement d'exécution (CE) n° 987/2009)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					véhicules jusqu'à 44 tonnes.	
Travaux publics						
Yuriko BACKES	03.06.2024	MMTP - 4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	Michelle Friederici, Présidente OAI Patrick Nosbusch, Vice-président Pierre Hurt, Directeur Corinne Stephany, Secrétaire OAI	OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils) 6 bvd. G.D. Charlotte L 1330 Luxembourg	Modification des contrat-types de l'État (et plus largement du secteur public) relatifs aux services d'architecture ou d'ingénierie. Échange sur la loi sur les marchés publics.	Loi modifiée du 08 avril 2018 sur les marchés publics
Yuriko BACKES	22.02.2024	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Roland Kuhn, Vice-Président de la Fédération des artisans; Marc Giorgetti, membre; Paul Nathan, membre; Christian Reuter, Secrétaire général adjoint de la Fédération des artisans; Patrick Koehnen, Secrétaire général adjoint de la Fédération des artisans; Pal Faber, Secrétaire générai du Groupement des entrepreneurs	Fédération des Artisans 2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg	1) Mesures pour redynamiser à court terme le marché du logement 2) Paquet de mesures pour soutenir le secteur de la construction 3) Budget d'investissements étatiques - Appel d'offres publiques 4) Mesures pour soutenir le secteur de la construction 5) Obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments publics 6) Simplification et accélération des procédures d'autorisation 7) Décharges pour déchets inertes 8) Marchés publics	Loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de l'Éga	lité des genre	es et de la Diversité				
Égalité des genre	s et de la Dive	ersité				
Yuriko BACKES	12.05.2025	MEGA	Mme Tilly Metz (MEP) M. Daniel Wangen (Assistant)	THE GREENS/EFA in the European Parliament 60, rue Wiertz - ASP 06F365 - B- 1047 Brussels	MMTP: Echange au sujet du programme au Luxembourg "EU-Discover" et de la proposition de règlement des capacités de l'infrastructure ferroviaire MEGA: Égalité et diversité des genres, notamment au sujet du retrait de la directive sur l'égalité du traitement	Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil sur l'utilisation des capacités de l'infrastructure ferroviaire dans l'espace ferrovière unique européen, modifiant la directive 2012/34/EU et abrogeant le règlement (UE) No 913/2010. Directive 2006/54/CE du Parlement Européen et du Conseil du 05 juillet 2006 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.
Yuriko BACKES	22.07.2024	Ministère de l' Égalité des genres et de la Diversité	Milena Steinmetzer (responsable politique Département des Femmes); Marie-France Eiffes (Membre du	OGBL Equality - Département des Femmes 60, boulevard J.F. Kennedy	Entrevue pour discuter de questions de sexisme, de l' égalité salariale et d'un rôle	Règlement grand- ducal du 11 septembre 2006 fixant les



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Comité)	L-4002 Esch-sur-Alzette	renforcé pour les délégués à l' égalité au lieu de travail. Discussion sur la composition du Conseil supérieur à l'égalité des genres. Ce dialogue sera continué.	modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, Mémorial A-N° 177 du 5 octobre 2006 Projet de loi n° 8139 portant 1. création d'un Observatoire de l' Egalité entre les genres 2. création d'un Conseil supérieur à l' Egalité entre les genres Projet de règlement grand-ducal 1. déterminant la
						composition, l' organisation et le fonctionnement du Comité d'
						accompagnement de l' Observatoire de l' Égalité entre les genres ;



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						2. déterminant la composition, l' organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur à l' Égalité entre les genres ; 3. portant abrogation du règlement grandducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin.
Yuriko BACKES	15.07.2024	Ministère de l' Égalité des genres et de la Diversité	Laurie Carrette, coordinatrice des L- Mums, membre du CA, membre du bureau exécutif de l'asbl; Elsa Pons, membre des L-Mums; Camille Perchoux, membre des L- Mums; David Benhsain, membre des G-Dads; Didier Schneider Directeur du centre LGBTIQ CIGALE.	Centre LGBTIQ Cigale 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg	Entrevue sur les droits et besoins des familles arc-en-ciel au Luxembourg. Le MEGA continuera à travailler, ensemble avec d'autres ministères, sur le cadre légal afin d'assurer que toute famille soit protégée et non-discriminée. Cette première entrevue a servi à faire connaissance et à échanger avec des représentant-es de parents et futurs parents arc-en-ciel sur leurs besoins et doléances. Elle a aussi servi à préciser le rôle du ministère en tant que coordinateur des politiques LGBTIQ et à rassurer sur la volonté de soutenir les parents arc-en-ciel.	Projet de loi portant réforme du droit de la filiation, modifiant - le Code civil, - le Nouveau Code de procédure civile, - le Code pénal, - la loi du 11-21 germinal an XI relative aux prénoms et changement de noms, - et la loi communale du 13 décembre 1988.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Yuriko BACKES	25.06.2024	4, place de l'Europe L- 1499 Luxembourg	La Voix des Survivantes asbl - Pinto Ana, Présidente - Rolland Marie-Laure, Vice-Présidente - Michels Annette, Secrétaire - Capésius Elisabeth, Conseillère juridique - Daruwalla Marissa, Assistante sociale Taboo asbl - Anne Metzler, Présidente Passerell asbl - Keren RAJOHANESA, Juriste spécialisée - Ambre Schulz, Cheffe de projet LEILAW - Clara Bertrand. Stagiaire Voix solidaires asbl - Pascale Zaourou, Présidente - Sonia VEGA - Raquel LUNA	- Voix des survivantes : 35 rue de l'École Agricole L-9016 Ettelbruck - Taboo asbl : B.P. 29 L-8201 Mamer - Passerell asbl : 4, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg - Voix solidaires asbl : 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg	Rencontre et échange entre la Ministre, les membres du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence et les représentant-es des associations de victimes de violences.	Modifications législatives et notamment de la loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique (Mémorial A148).



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)			
Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil									
Famille, Solidarité	s, Vivre ense	mble et Accueil							
Max HAHN	01.10.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Mme Claudine Bettendroffer, directrice COPAS M. Alain Dichter, trésorier Dr Carine Federspiel, vice-présidente Mme Catherine Gapenne, membre du conseil d'administration et du bureau exécutif M. Alex Mergen, membre du conseil d'administration et du bureau exécutif	Dénomination : COPAS Raison sociale : association sans but lucratif Siège social : 7A, rue de Tury, L- 3378 Livange N° Registre de commerce : F1437	- La COPAS revendique une intégration de la gestion et de l' administration des médicaments dans les prestations prises en charge pour le compte des bénéficiaires du secteur des aides et de soins. Cette prestation ne bénéficie d' aucune prise en charge par la CNS, ni au niveau de l' assurance maladie ni au niveau de l'assurance dépendance et reste à charge du bénéficiaire soit par une facturation de l'acte par le prestataire soit par le biais du prix de pension. - Les discussions autour de la gestion et de l'administration des médicaments ont principalement porté sur : o la population cible, soit les personnes considérées comme dépendantes au niveau de l' assurance dépendance avec la volonté d'élargir le périmètre aux personnes non dépendantes; o le mode de financement forfaitaire à partir du temps d' intervention du soignant, en	- Article 350 du Code de la sécurité sociale concernant la détermination des prestations requises - Article 353 du Code de la sécurité sociale concernant la prise en charge des prestations en cas de maintien à domicile - Règlement grandducal du 13 décembre 2017 et règlement grand-ducal du 18 septembre 2018 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 18 décembre 1998 fixant les modalités de la détermination de la dépendance - Règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des infirmiers pris en charge par l'assurance maladie			



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					séparant les cas de figure avec ou sans blistérisation; o la possibilité pour l'aidant de réaliser la gestion et l' administration des médicaments pour les patients pris en charge à domicile; et o les critères d'attribution de l' acte sur base de critères d' évaluations ou bien de manière systématique. - Ont également été abordées la problématique de la pénurie d'assistants d'accompagnement au quotidien (AAQ) et la réalisation des Actes Essentiels de la Vie (AEV) selon l' assurance dépendance par du personnel surqualifié par rapport aux normes de dotation et de qualification du personnel.	- Règlement grand- ducal modifié du 13 décembre 2017 déterminant : 1° les normes concernant la dotation et la qualification du personnel ; 2° les coefficients d' encadrement du groupe pour les actes essentiels de la vie
Max HAHN	20.05.2025	Famille, des	Jean-Claude REDING, Président du département des pensionnés de l'OGBL Carlos PEREIRA, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL Henri REDING Serge SCHIMOFF Manuela EGISTI	Département des pensionnés- OGBL 60, bd J.F.Kennedy B.P.149 L-4002 Esch/Alzette	Les représentants du département des pensionnés de l'OGBL font encore une fois référence à l'avis de la Chambre des Salariés au sujet du projet de loi 8114 pour demander que cet avis soit pris en compte lors de l'élaboration du projet de loi en question.	PL 8114: Projet de loi autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d' hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.
Max HAHN	04.12.2024	Ministère de la	Claudine BETTENDROFFER,	COPAS, 7a, Rue de Turi, L-3378	Difficultés et critiques dans la	- Loi modifiée du 23



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	Directrice COPAS Jana DEGROTT, Juriste COPAS Fabienne STEFFEN, Directrice général ELISABETH Isabelle HEIN, Direction Päiperléck aides et soins à domicile Anne MAAS, Directrice des opérations Senior, SODEXO Luxembourg Benoît HOLZEM, Directeur général Stëffung Hëllef Doheem	Livange	mise en oeuvre pratique de la loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées.	août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de: 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis; 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. - Règlement grandducal du 21 septembre 2023 portant sur les informations cadre de l'évaluation de la qualité des services pour personnes âgées.
Max HAHN	04.10.2024	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre enseble et de l'Accueil	Pierre JAEGER, Président COPAS Claudine Bettendroffer, Directrice COPAS Fabienne STEFFEN, Directrice Générale Elisabeth Isabelle HEIN, Direction Päiperléck aides et soins à domicile	COPAS , 7a, Rue de Turi, L- 3378 Livange	demande de modification de l'article 3 de la loi modifiée du 16 décembre 2022	Projet de loi 8423 (Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 16 décembre 2022 autorisant l'État à participer au financement du



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						surcoût des produits énergétiques et d'électricité supporté par les centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins, logements encadrés pour personnes âgées et centres psychogériatriques agréés en vertu de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique)
Max HAHN	17.05.2024	Ministère d'État	Michel Simonis, Directeur général; Nadine Conrardy, Directrice du département Action et Santé sociales; Mireille Neuen, Directrice du département Aide à l'Enfance et à la Famille	Société de la Croix-Rouge luxembourgeoise 44, bd. Joseph II - Parc de la Ville	Échange sur les enfants en situation de précarité au Luxembourg et de mesures possibles pour y rémédier, à savoir (i) étendre la prise en charge des coûts des structures d'accueil; (ii) améliorer l'accès aux aides sociales en place, (iii) améliorer l'accès aux soins de santé, (iv) améliorer le soutien entre parents, (v) améliorer l'accès à une nutrition saine.	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Max HAHN	13.05.2024	Ministère d'État	Sylvain Hoffmann, Directeur de la Chambre des Salariés;	Chambre des Salariés 18, rue Auguste Lumière	Échange sur la pauvreté et plus spécifiquement la pauvreté	Diverses législations et réglementations



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Nora Back, Présidente de la Chambre des Salariés; Patrick Dury, Vice-président de la CSL	L-1950 Luxembourg	infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, à savoir (i) l'indexation régulière de l'ensemble des transferts sociaux ; (ii) la révision de la taxation des familles monoparentales, (iii) l'amélioration de l'accès aux aides sociales disponibles.	touchant la pauvreté infantile.
Max HAHN	02.05.2024	Ministère d'État	Carina Gonçalves, Directrice générale Caritas Jeunes et Familles; Pascale Schmit, Directrice Caritas Jeunes et Familles; Carole Reckinger, Responsable plaidoyer politique Caritas Luxembourg	Caritas - Jeunes et Familles A.s. b.l. 64, Rue Charles Martel L-2134 Luxembourg F4414	Échange sur la pauvreté infantile au Luxembourg et de mesures possibles pour la pallier, à savoir (i) améliorer les conditions de travail du personnel des structures éducatives ; (ii) améliorer l' accès aux soins de santé mentale; (iii) réviser le dispositif du congé pour raisons familiales ; (iv) la révision de la taxation des familles monoparentales ; (v) la révision des critères d'éligibilité aux aides sociales .	Diverses législations et réglementations touchant la pauvreté infantile.
Max HAHN	25.01.2024	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	Marc Fischbach, Président COPAS; Carine Federspiel, Vice-Présidente COPAS; Alain Dichter, Trésorier COPAS; Benoît Holzem, administrateur COPAS; Christophe Lesuisse, administrateur COPAS; Martine Ewerard, Chargée de mission « Prestations » COPAS	COPAS, 7A rue de Turi, L-3378 Livange	Échange de vues sur les thématiques et dossiers d'actualité concernant le secteur des personnes âgées au Luxembourg.	- Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées - Projet de loi portant modification des articles 6, 101 et 106 de la loi du 23 août 2023 portant sur la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						qualité des services pour personnes âgées (Projet N°8349) - Projet de loi portant création d'une allocation complémentaire pour personnes âgées (Projet N°8114)
Max HAHN	19.12.2023	Ministère des Affaires intérieures	Marion Dubois - Passerell; Nonna Sohovic - Caritas; Yolande Wagner et Laura Zuccoli - Médecins du Monde; Sérgio Fereira - Asti; Milagros Gallego Perez - JRS; Charlotte Brouxel - Amnesty International Luxembourg	Nom: Lëtzebuerger Fluchtlingsrot (LFR) Entité juridique: collectif d'associations Siège social: 23, rue des Etats- Unis L-1477 Luxembourg Numéro immatriculation RCS:/	Le LFR a abordé le problème de l'accès des nouveaux DPI aux structures de primo-accueil de l'ONA. Le LFR a en outre présenté ses idées en vue d'une meilleure prise en charge des demandeurs de protection internationale, des bénéficiaires de protection internationale et des bénéficiaires de protection temporaire au Luxembourg, en abordant notamment les volets de l'hébergement, de la formation et de l'accès au marché de l'emploi.	Les discussions n'ont pas porté sur un projet de loi ou de règlement grand-ducal.
Max HAHN	18.12.2023	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	Mme Dzoen Bebic, chargée de mission FEDAS; Mme Manou Flamang, chargée de mission FEDAS; M. Thomas Lentz, secrétaire général FEDAS; M. Christof Müller, membre FEDAS (membre de la plateforme « Cohésion	Nom: FEDAS Luxembourg - Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg asbl Entité juridique: asbl Siège social: 4, rue Joseph Felten L-1508 Howald Numéro immatriculation RCS:	FEDAS a présenté ses propositions en vue d'une meilleure prise en charge des demandeurs de protection internationale, des bénéficiaires de protection internationale et des bénéficiaires de protection temporaire au Luxembourg, en	Les discussions n'ont pas porté sur un projet de loi ou de règlement grand-ducal.



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Sociale » et membre du GT « Prise en charge efficace et équitable des DPI/BPI/BPT »); M. Raoul Schaaf, administrateur FEDAS (coordinateur de la plateforme « Cohésion Sociale »); Mme Lynn Wolff, membre FEDAS (membre de la plateforme « Cohésion Sociale » et membre du GT « Prise en charge efficace et équitable des DPI/BPI/BPT »)	RCS Luxembourg F5379	abordant les volets suivants : - Hébergement en dehors des structures étatiques ; - Prise en charge des problèmes de santé physique et mentale ; - Autonomisation et activation des personnes concernées, notamment par l'accès au marché de l'emploi.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère des Fi	nances					
Finances						
Gilles ROTH	27.08.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Alain DE BOURCY, Président Mme Danielle BECKER-BAUER, Vice-Présidente M. Yves MISCHO, Administrateur M. Charel VULLERS, Administrateur Mme Katia SCOMBUSSOLO, Federation Manager M. Théodore BIEWER, Chief Public Affairs Officer 	Dénomination : Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Raison sociale : asbl Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg N° Registre de commerce : F5706	Demande d'adaptation de l' indemnité forfaitaire pour service de garde payée par l' Etat, fixée par voie de consensus entre l'Etat et le SPL en 2019, compte tenu de l' évolution des frais de fonctionnement des pharmacies ainsi que de la diminution du nombre de passages pendant les heures de gardes.	Applicabilité de la taxe sur la valeur ajoutée de 17 % concernant les indemnités forfaitaires pour service de garde versées par l'Etat (loi modifiée du 12.2.1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée).
Gilles ROTH	22.05.2025	Ministère des Finances	Max DIDIER, Président Section Développeurs Joe SCHMIT, Secrétaire général Section Développeurs Steve VERMEER, Trésorier Section Développeurs Jean-Paul SCHEUREN, Porte-parole Section Développeurs Hendrik KÜHNE, Directeur Chambre immobilière	Chambre immobilière : section des membres développeurs	Echange sur la situation dans le secteur de la construction et dans le domaine du logement à la lumière des mesures adoptées dans le contexte du paquet logement	Loi du 4 avril 2025 portant modification: 1° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 2° de la loi modifiée du 22 mai 2024 portant introduction d'un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement.
Gilles ROTH	03.02.2025	Ministère des Finances	 M. Jean-Marc Di Cato (in person) Mme Sujata Wirsching (in person) Mme Anne-Pascale Malrechauffe (in person) Mme Stephanie Eckermann (via Webex) 	Deutsche Börse AG Mergenthalerallee 61 65760 Eschborn	Échange de vues sur la mise en place d'un Euro digital « wholesale ». Les interlocuteurs ont souligné l'importance des travaux actuellement menés par la BCE à cet égard, notamment	Réglementation UE concernant un Euro digital



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					pour renforcer la compétitivité des marchés de capitaux européens et favoriser l' innovation. Ils ont également mis en avant l'importance de promouvoir l'utilisation de l' infrastructure européenne « T2S » pour les opérations post- trading.	
Gilles ROTH	17.01.2025	Ministère des Finances	M. Marc Giorgetti M. Pitt Mathieu	Entreprise de construction Giorgetti 3, rue Jean Piret L-2350 Luxembourg N. de registre: B38804	Échange de vues sur la situation dans le secteur de la construction et sur des options en matière de private public partnership	Loi du 22 mai 2024 portant introduction d' un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement
Gilles ROTH	05.12.2024	Ministère des Finances	M. Eric LUX M. Jean-Paul SCHEUREN M. Maurice ELZ	Chambre immobilière du Luxembourg 7 Rue Alcide De Gasperi 2981 Luxembourg	Situation dans le secteur de la construction et échange au sujet de la reprise des activités en matière de construction et de vente de logements	Loi du 22 mai 2024 portant introduction d' un paquet de mesures en vue de la relance du marché du logement et portant modification
Gilles ROTH	02.12.2024	Ministère des Finances	M. Nico Hoffmann M. Marcell Laschette M. Paul Gries Mme Aline Rosenbaum M. Marc Bourkel	ULC 55 Rue des Bruyères 1274 Luxembourg	L'Union des consommateurs luxembourgeois (ULC) revient sur ces revendications (présentées dans un communiqué relative au projet de loi budgétaire pour 2025") et qui peuvent être résumés comme suit: • Alléger davantage la charge fiscale des faibles revenus et de la classe moyenne	Projet de loi n°8444 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2025 / Projet de loi n°8414 « Entlaaschtungspak » et textes annexes



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					 Introduction d'un nouveau taux d'imposition maximal : Suppression de la progression à froid Introduction d'une TVA à 0% sur les biens de première nécessité 	
Gilles ROTH	29.11.2024	Ministère des Finances	Maître Edouard DELOSCH	Chambre des Notaires, 53 Boulevard Joseph II 1840, Luxembourg	Révision des tarifs des notaires	Règlement grand- ducal modifié du 24 juillet 1971 portant révision du tarif des notaires
Gilles ROTH	18.11.2024	Ministère des Finances	 M. Christian Strasser, Président M. Marc Lauer, Vice-Président Mme Octavie Dexant, Vice-Présidente M. Nicolas Limbourg, Vice-Président Mme Lize-Mari Barnes, Présidente Commission Réassurance Mme Julie Dubuisson, Présidente Commission Internationale Non-Vie M. Marc Hengen, Administrateur-Délégué Mme Valérie Tollet, Directeur Général adjoint 	ACA asbl - 12, rue Erasme, L- 1468 Luxembourg	- Description et discussion des défis des activités d'assurances à Luxembourg	- Loi sur le secteur d'assurances - Projet "FIDA" Proposition de Règlement relatif à un cadre pour l'accès aux données financières et modifiant les règlements (UE) nº 1093/2010, (UE) nº 1094/2010, (UE) nº 1095/2010 et (UE) 2022/2554
Gilles ROTH	15.11.2024	Ministère des Finances	 M. Nico Hoffmann, Président de l'ULC M. Marcel Laschette, Secrétaire général M. Paul Gries, Trésorier M. Camille Schiltz, Secrétaire général adjoint 	Union Luxembourgeoise des Consommateurs nouvelle a.s.b.l. 55 rue des Bruyères L-1274 HOWALD	Exposé des problématiques liées aux renouvellements des inscriptions hypothécaires	Art. 2154 et suivants du Code civil



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			M. Marc Bourkel, Chargé de communication			
Gilles ROTH	18.10.2024	Ministère des Finances	M. Frédéric Krier, OGBL M. James Marsh, OGBL M. Christophe Knebeler, LCGB M. Dani Gomes, LCGB	OGBL 60, boulevard John F. Kennedy L-4170 Esch-Alzette LCGB 11, rue du commerce L-1351 Luxembourg	Échange/Entrevue sur le crédit d'impôt pour heures supplémentaires, tel qu' envisagé dans le projet de loi n° 8414	Projet de loi n°8414 portant modification: 1° de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes; 2° de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 3° de la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (« SPF »); 4° de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et projets de règlements grand-ducaux afférents
Gilles ROTH	27.09.2024	Ministère des Finances	TICE: M. Marco LUX, Bourgmestre de Kayl et président du TICE Mme Claudio D'ALL AGNOL, Echevine de Dudelange et vice-présidente du TICE	Syndicat T.I.C.E. 290 Bd. Charles de Gaulle L- 4083 Esch-sur-Alzette	Négociation pour une nouvelle convention: État-TICE Subside pour l'exploitation de 12 lignes urbaines dans le sud du pays	La nouvelle convention TICE-État fera l'objet d'un projet de loi spécial pour financer pour financer le subventionnement



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			M. Meris SEHOVIC, Délégué TICE et Echevin à Esch/Alzette M. Dan BIANCALANA, Bourgmestre Dudelange M. Michel WOLTER, Bourgmestre Käerjeng M. Luc GROOT KOERKAMP, administration technique du syndicat (en remplacement du directeur empêché) M. Arni BIREN, secrétaire du TICE			des lignes de bus TICE. Les négociations sont menées en application de l'article 13 de la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.
Gilles ROTH	21.06.2024	Ministère des Finances	Jean-Jacques Rieff (Vize-präsident Aleba); Sandra Carvalho (Aleba Koordination); Lena Pignon (Aleba Kommunikation); Miriam Keusen (Aleba Steuerberaterin Deutschland); Ursula Koch (Arbeitsgruppe deutsche Banken); Ingo Repplinger (Arbeitsgruppe deutsche Banken)	ALEBA - Association Luxembourgeoise pour tous les Employés ayant Besoin d' Assistance Avenue Monterey, 29 L-2163 Luxembourg RCS: F3332	Discussion de diverses pistes d'adaptation de la législation, y compris en rapport avec la convention de non-double imposition entre la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg voire de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.	- Convention de non- double imposition entre la République fédérale d'Allemagne et le Luxembourg - Loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
Gilles ROTH	28.03.2024	Ministère des Finances	Danièle Wagener, présidente du Conseil d'administration Henri Grethen, membre du CA et président du comité Loterie Nationale Léon Losch, directeur de la Loterie Nationale Emile Lutgen, directeur de l'Oeuvre	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte 18, rue Léon Laval L-3372 Leudelange J32	L'ordre du jour : 1) Présentation de l'OEuvre et de la Loterie Nationale - Historique, missions, gouvernance, règles de fonctionnement - Principales réalisations, défis et ambitions, Stratégie 2030 2) Adoption de mesures législatives tendant à une réforme de la loi sur les jeux de hasard ayant notamment pour	Loi modifiée du 22 mai 2009 relative à l'Oeuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte et la Loterie Nationale Loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					objet de lutter efficacement contre le jeu illégal. 3) Échange ouvert	
Gilles ROTH	27.03.2024	Ministère des Finances	M. Fernand Ernster, Président; M. Carlo Thelen, Directeur Général; Mme Anne-Sophie Theissen, Director Légal & Tax; M. Steve Breier, Director, Head of Finance & IT	Chambre de Commerce du Luxembourg	Echange général sur différents sujets intéressant la Chambre de Commerce (digitalisation des administrations fiscales, développement de la place financière, budget de l'État).	
Gilles ROTH	26.03.2024	Ministère des Finances	Patrick Kersten; Genna Elvin; Xavier Buck	Startups.lu - Luxembourg Startups Association asbl	1 - Inciter l'investissement privé dans les startups 2 - Disposer d'un cadre permettant un plan d'actionnariat pour startups	/
Gilles ROTH	25.03.2024	Ministère des Finances	Romain Hoffmann, président; Patrick Schnell, vice-président; Jean-Marc Zahlen, secrétaire général	Groupement Energies Mobilité Luxembourg (GEML) 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Kirchberg N° RCS: F5260	- Les alternatives à la délocalisation des ventes de carburants pour atteindre les objectifs climatiques 2030 dans le secteur des transports: mécanisme de flexibilité, biocarburants, mobilité électrique - Impact de la nouvelle loi concernant le stockage obligatoire sur les coûts des fournisseurs	Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 février 2015 relative a l'organisation du marché de produits pétroliers
Gilles ROTH	22.03.2024	Ministère des Finances	Marc GIORGETTI, Président groupement des entrepreneurs; Roland KUHN, Président de la fédération des entreprises de construction et de génie civil	Entreprise Félix Giorgetti Sàrl, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg - entreprise générale de construction; immatriculation LBR B38804 Kuhn Construction S.A., ZA	Tour de table sur la situation du secteur de la construction au Luxembourg et des problèmes avec l'application de la législation concernée.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				John L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg - entreprise générale de construction ; immatriculation LBR B28312		
Gilles ROTH	07.03.2024	Ministère des Finances	- Christian STRASSER, Président ACA; - Marc LAUER, Vice-Président ACA et Président Commission Marché Local ACA; - Nicolas LIMBOURG, Vice-Président ACA et Président Commission Internationale Vie ACA; - Dirk BILLEMON, Président Commission Internationale Non-Vie ACA; - Réjean BESNER, Président Commission Réassurance ACA; - Marc HENGEN, Administrateur- Délégué, ACA; - Valérie TOLLET, Membre du Comité de Direction ACA; - Fabrice VOLKAERTS, Membre du Comité de Direction ACA	ACA asbl 12, rue Erasme 1468-Luxembourg RCS Lux F13673	L'ACA plaide pour une approche plus progressive et proportionnée dans la proposition de règlement européen dit FIDA, dont le champs d'application est jugé trop large.	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à un cadre pour l'accès aux données financières et modifiant les règlements (UE) no 1093/2010, (UE) no1094/2010, (UE) no 1095/2010 et (UE) 2022/2554
Gilles ROTH	01.03.2024	Ministère des Finances	- Julie Becker, Membre du Comité Exécutif, Présidente et Membre du Conseil d'Administration de la LuxCMA - et CEO de la Bourse de Luxembourg; - Frank Mausen, Membre du Comité Exécutif, Secrétaire et Membre du Conseil d'Administration de la LuxCMA - et Associé chez Allen & Overy; - Holger von Keutz, Membre du Comité Exécutif, Trésorier et Membre du Conseil d'Administration de la LuxCMA	LuxCMA - Luxembourg Capital Markets Association 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg RCS Luxembourg F12205	- Présentation de la Luxembourg Capital Markets Association (LuxCMA) - Présentation du marché luxembourgeois et de son rôle dans l'environnement européen des sociétés de titrisation - Discussions concernant le cadre fiscal des sociétés de titrisation, compte tenu également du cadre juridique en	Loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (LIR)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			 et Associé chez PwC Luxembourg; Anja Taferner, Présidente du groupe de travail « Fiscalité » de la LuxCMA - et Directrice Exécutive Taxes chez EY Tax Advisory Services Luxembourg 		vigueur dans d'autres juridictions européennes.	
Gilles ROTH	01.03.2024	Ministère des Finances	Jean-François Terminaux, Président; Laurent de la Vaissière, Vice-Président; Céline Tarraube, Secrétaire générale	FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG Association sans but lucratif R.C.S. Luxembourg F7436 Siège social: 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg	FTL a exprimé ses craintes que le texte du projet de loi pourrait donner plus de visibilité aux prestataires critiques TIC, sous le règlement européen DORA, qu'aux PSF de support au Luxembourg.	Projet de loi portant : 1° transposition de la directive (UE) 2021/2118 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 modifiant la directive 2009/103/CE concernant l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et le contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité ; et 2° modification de : a) la loi modifiée du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs ; b) la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ; c) la loi



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						modifiée du 15 mars 2016 relative aux produits dérivés de gré à gré, aux contreparties centrales et aux référentiels centraux et modifiant différentes lois relatives aux services financiers
Gilles ROTH	26.02.2024	Ministère des Finances	Jean-Louis Zeien, président Fairtrade Lëtzebuerg (membre de l'Initiative pour un devoir de vigilance); Antoniya Argirova; Charles Muller	Fairtrade Lëtzebuerg 2a rue de la Gare 6910 Roodt-sur-Syre F-3652	Échange sur la Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937, y compris l'inclusion de certaines soparfis/holding au niveau du champ d'application de la CSDDD.	DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937.
Gilles ROTH	29.01.2024	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Jean-Michel Campanella, Président; Fabio Spirinelli, Membre	Association de défense des locataires de Luxembourg, association sans but lucratif	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Gilles ROTH	29.01.2024	Ministère des Finances	Paul Schonenberg, Chairman and CEO of the American Chamber of Commerce in Luxembourg a.s.b.l. (Amcham);	American Chamber of Commerce in Luxembourg a.s.b. I. (Amcham)	Echange de vues sur la compétitivité du Luxembourg et le secteur du logement. AmCham préconise une réduction du taux de l'impôt sur	/



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Angela Nickel, Amcham, EXCO Member, Vice-Chair; Alain Lam, Amcham, EXCO Member, Vice-Chair		les sociétés pour le ramener au minimum de la moyenne de l'OCDE. L'AmCham souhaite également voire l'instauration d'un cadre propice permettant à des a.s.b.l. luxembourgeoises de développer et gérer des projets de logement dites « microhousing » subventionnés par le gouvernement pour les jeunes professionnels célibataires.	
Gilles ROTH	23.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jean-Paul Scheuren, Président; Paulo Madureira Vice-Président; Sandra Silva, Vice-Présidente; Hendrik Kühne, Directeur; Eric Lux, Administrateur de la Section des Développeurs; Marco Sgreccia, Administrateur de la Section des développeurs; Max Didier, Administrateur de la Section des Développeurs	Fédération, association sans but lucratif, F005609 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Gilles ROTH	22.01.2024	Ministère des Finances	Jean-Marc Goy (Président); Serge Weyland (Directeur Général); Emmanuel Gutton (Directeur Général Adjoint)	Association Luxembourgeoise de l'industrie des Fonds d'Investissement (ALFI) 12 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, RCS: F4428	Echange sur les priorités de l'Association Luxembourgeoise de l'industrie des Fonds d'investissement et le secteur de la gestion d'actifs au Luxembourg. L'ALFI a notamment abordé une exemption potentielle de la taxe d'abonnement pour les fonds ETF gérés activement.	Loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif
Gilles ROTH	18.01.2024	Ministère du	Michelle FRIEDERICI, Présidente;	L'Ordre des architectes et des	Les discussions ont concerné	Divers projets de lois



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Logement et de l'Aménagement du territoire	Patrick NOSBUSCH, Vice-Président; Mike DUSSELDORF; Jacques SEYWERT; Corinne STEPHANY; Jean-Claude WELTER; Steve WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre; Pierre HURT, Directeur OAI	ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur conseil.	les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	et lois ont été abordés.
Gilles ROTH	12.01.2024	Ministère des Finances	Guy Hoffmann, Président; Jerry Grbic, CEO	Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) 12, rue Erasme L-1468 Luxembourg RCS: F352	Echange de vues sur la situation du secteur bancaire au Luxembourg, l'accès au talents et la situation sur le marché du logement. L'ABBL a souligné l'importance pour le secteur d'attirer une main d'oeuvre hautement qualifiée, notamment via un régime fiscal attractif pour expatriés.	Loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
Gilles ROTH	11.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Emile Eicher, Président; Lydie Polfer; Guy Altmeisch; Dan Biancalana; Serge Hoffmann; Guy Wester (Membres du Bureau); Johanne Fallecker, Attachée; Gérard Koob, Directeur; Rita Simoes, Attachée Stagiaire Syvicol	Syvicol, Syndicat des Villes & Communes Luxembourgeoises, 3, rue Guido Oppenheim L-2263 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Gilles ROTH	09.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Tom Wirion, Directeur général, Chambre des métiers; Paul Nathan, Vice-président, Chambre des métiers; Alexandre Kieffer, génie technique du bâtiment, Chambre des métiers;	Chambre des métiers	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



I	Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				Norry Dondelinger, Directeur Affaires économiques, Chambre des métiers		Luxembourg.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de la Sa	nté et de la S	écurité sociale				
Santé						
Martine DEPREZ	17.09.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr Chris ROLLER, Président AMMD Dr Carlo AHLBORN, 1er Vice-Président et Président du Cercle des médecins- dentistes Dr Bruno PEREIRA, Vice-Président AMMD Dr Sébastien DIEDERICH, Secrétaire général AMMD Mme Sandra FABER, Juriste AMMD	Dénomination : AMMD - Association des médecins et médecins-dentistes du Grand- Duché de Luxembourg Raison sociale : F1106 Siège social : 29, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg N° Registre de commerce : F1106	Les représentants de l'AMMD ont été invités par notre Ministre en vue de leur présenter les grandes orientations de la future législation en matière de sociétés médicales, qu'il est prévu de mettre en œuvre au courant de la législature actuelle dans le cadre de l'accord de coalition. L'AMMD a, séance tenante, posé plusieurs questions visant notamment l'origine du capital social, voire la qualification professionnelle des associés, ainsi que la possibilité pour un associé de faire partie de plusieurs sociétés. Il est à préciser que la législation en question est encore au stade d'un projetmartyr qui n'a pas été communiqué à l'AMMD. Il s'agit dès lors d'une activité législative future.	sociétés d'exercice des professions libérales de santé réglementées - Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecindentiste et de médecin-vétérinaire - Loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute - Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière - Code Civil



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises - L'ordonnance française n°2003-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées
Martine DEPREZ	04.06.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr. Marc BERNA, Directeur général Mme Sandra THEIN, Directeur général adjoint Prof. Claude BRAUN, Directeur Médical Prof. Gilbert MASSARD, Directeur Médical M. Christian KIRWEL, Directeur des Soins Mme Mona SABERI, Conseiller à la Direction Générale, juriste	Dénomination : HRS – Hôpitaux Robert Schuman Raison sociale : SA Siège social : 9, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg N° Registre de commerce : B210963	Demandes/Propositions: - Clarifications de texte - Modernisation des indicateurs d'occupation hospitalière - Equipements soumis à planification nationale - Augmentation des plafonds de lits autorisables - Revue des services hospitaliers - Revue des services nationaux - Elargissements des activités autorisées au sein des sites supplémentaires et des antennes - Modernisation et financement des équipements - Modernisation des processus - Intégration de l'enseignement et de la recherche clinique dans	- Loi modifiée du 8 mars 2018 du concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					les structures hospitalières - Amélioration de la gestion médicale - Amélioration de la collaboration hospitalière et extrahospitalière	
Martine DEPREZ	13.03.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 □ Mme Stéphanie Rosquin, Présidente de l'asbl Pour une parenthèse □ M. André Loutsch, Vice-Président 	Dénomination : Pour une parenthèse asbl Raison sociale : asbl Siège social : 36, op der Strooss, L-7670 Reuland N° Registre de commerce : F12405	Création au Luxembourg d'une structure dédiée aux enfants et adolescents en soins palliatifs, offrant un cadre sécurisé et un soutien complet aux familles, dès le diagnostic de maladie grave et au-delà, incluant des services d'accueil, d'information et de formation pour les proches et les professionnels de santé.	- Loi modifiée du 8 mars 2018 du concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière
Martine DEPREZ	03.03.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Michel WURTH, vice-président de la Croix-Rouge, président du CA Mme Manou HOSS, vice-présidente de la Croix-Rouge, vice-présidente du CA M. Pierre AHLBORN, trésorier de la Croix-Rouge M. Guillaume STEICHEN, membre du CA Mme Sonia HOFFMANN, membre du CA M. Michel SIMONIS, directeur général - Croix-Rouge Mme Nathalie VON KUNITZKI, directrice en charge du Secrétariat 	Dénomination : Croix-Rouge Luxembourgeoise Raison sociale : association reconnue d'utilité publique (Loi du 16 août 1923 conférant la personnalité civile à la Société de la Croix Rouge Luxembourgeoise) N° Registre de commerce : /	Les représentants de la Croix-Rouge ont défendu l'idée de créer une fondation destinée à exploiter le Centre de transfusion sanguine de la CRL. La Croix-Rouge s'est clairement positionnée contre la mise en place d'un établissement public destiné à exploiter le service public de la transfusion sanguine.	- Loi du 15 mars 1979 portant réglementation de la transfusion sanguine; - Loi modifiée du 1er septembre 1988 relative à la responsabilité civile de l'Etat et des collectivités publiques; - Loi du 4 juillet 2000 relative à la responsabilité de l'Etat en matière de vaccinations.



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			général de la Croix-Rouge Mme Anne SCHUMACHER, directeur médical – Centre de Transfusion sanguine M. Lionel FERRANT, responsable administrative et financier – Centre de Transfusion sanguine			
Martine DEPREZ	13.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Michel WURTH, vice-président de la Croix-Rouge, président du CA Mme Manou HOSS, vice-présidente de la Croix-Rouge, vice-présidente du Ca M. Pierre AHLBORN, trésorier de la Croix-Rouge M. Guillaume STEICHEN, membre du CA Mme Sonia HOFFMANN, membre du CA M. Michel SIMONIS, directeur général - Croix-Rouge Mme Martine BUCK, directrice des finances et compliances - Croix-Rouge Mme Anne SCHUMACHER, directeur médical - Centre de Transfusion sanguine M. Lionel FERRANT, responsable administrative et financier - Centre de Transfusion sanguine 	Dénomination : Croix-Rouge Luxembourgeoise Raison sociale : association reconnue d'utilité publique (Loi du 16 août 1923 conférant la personnalité civile à la Société de la Croix Rouge Luxembourgeoise) N° Registre de commerce : /	Les représentants de la Croix-Rouge ont présenté deux options pour pouvoir répondre aux défis en matière de responsabilité (risque résiduel), ceci par la mise en place soit d' un système d'indemnisation analogue à celui applicable en matière de vaccinations (Loi du 4 juillet 2000 relative à la responsabilité de l'Etat en matière de vaccinations), soit d' une fondation. La Croix-Rouge ne s'est pourtant pas opposée à la mise en place, par le biais d' un avant-projet de loi à élaborer, d'un établissement public destiné à exploiter le service public de la transfusion sanguine.	Seul projet de loi à avoir été brièvement abordé : Projet de de loi portant création de l' établissement public « Centrale Nationale d' Achat et de Logistique »
Martine DEPREZ	13.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation ALMEVS: M. Tom SCHLÜTER, président Mme Yoon PENNING, vice-présidente	Dénomination : ALMEVS – Association luxembourgeoise des médecins en voie de	La réunion du 13 janvier 2025 avait pour objet de faire le suivi de la dernière réunion qui s'est	Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Mme Lisa ZANGARINI, membre M. Maxime FASSOTTE, responsable événementiel M. Benjamin KINN, délégué relations extérieures M. Daniel GRÜN, coopté délégation OGB-L: M. Smail SULJIC	spécialisation Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076	tenue le 9 décembre 2024 et de connaître la position de l' ALMEVS quant à la proposition d'un cadre légal spécifique pour les conventions de formation conclues entre les médecins en voie de spécialisation et leur maître de formation ainsi que quant au modèle de convention de stage qui leur avaient été soumis. L'ALMEVS a indiqué être disposée à suivre la proposition soumise par le M3S et le MESR, mais sous certaines conditions.	professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin-vétérinaire Loi du 31 juillet 2020 portant organisation d' études spécialisées en médecine à l' Université de Luxembourg Code du Travail
Martine DEPREZ	25.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation ALMEVS : M. Daniel GRÜN M. Maxime FASSOTTE Mme Yoon PENNING Mme Lisa ZANGARINI M Tom SCHLÜTER délégation OGB-L: M. Smail SULJIC	Dénomination : ALMEVS – Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialistion Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076 Dénomination : OGBL Raison sociale : syndicat Siège social : 60 boulevard J-F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette N° Registre de commerce : /	L'ALMEVS revendique un statut de salariat pour tous les MEVS afin de pouvoir bénéficier des mêmes droits et protections que les salariés selon le Code du Travail. Le M3S a soumis une proposition pour un statut de stagiaire amélioré ainsi qu'une convention-type de stage conférant ainsi certains droits et protections aux MEVS, notamment en matière de gardes et d'astreintes, d'heures supplémentaires, d'absence prolongée, de femme enceinte et allaitante. Ces deux documents ont fait l'	Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin-vétérinaire Loi du 31 juillet 2020 portant organisation d' études spécialisées en médecine à l' Université de Luxembourg Code du Travail



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					objet d'un échange entre les représentants du M3S et l' ALMEVS.	
Martine DEPREZ	18.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 □ M. Claude SCHOLTES, président, ALAR-Association luxembourgeoise des ATM de radiologie □ M. Claude ROEDER, vice-président, ALAR □ Mme Renate RINNERHOFER, membre □ M. Andrea PROFICO, membre 	Dénomination ALAR-Association luxembourgeoise des ATM de radiologie Raison sociale : asbl Siège sociale : 120, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbruck RCS : F11290	Les représentants ALAR ont demandé que la base légale des attributions des ATM de Radiologie soit amendée afin que leurs activités exécutées en support des médecins radiologues soit correctement articulée au vu des risques médico légaux encourus. Par ailleurs il a été thématisé la pénurie d'ATM de radiologie, les cycles de formations proposées et les conditions de rémunération résultant de l'application de la convention collective de travail depuis 2017.	Loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé
Martine DEPREZ	18.11.2024	Centre Médical Fouhren, 18, Kierchestrooss, L- 9454 Fouhren	Conseil communal de Tandel : Mme Carole GILS, bourgmestre M. Frank SCHMIT, échevin M. Marc ROEDER, échevin M. Claude BINGEN, conseiller Mme Joëlle STORN M. Georges SCHMIT M. Jean-Claude WAMPACH Conseil communal de Bettendorf : M. Patrick MERGEN, bourgmestre	Dénomination : Centre médical Fouhren Siège sociale : 18, Kierchestrooss, L-9454 Fouhren RCS : /	Installation d'une pharmacie dans la commune de Tandel en partenariat avec la commune de Bettendorf sur base d'un syndicat, démarches entamées auprès du Ministère des Affaires intérieures	Une modification de la loi/réglementation pourrait s'avérer nécessaire pour la création d'une pharmacie à Fouhren. Les deux conseils communaux sont en train de se concerter et essaient de trouver une possibilité de s'associer pour



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			 M. Andy DERNEDEN, échevin M. Lucien KURTISI, échevin Mme Simone HOFFMANN, conseillère Mme Fabienne GOERGEN, conseillère Mme Suzette SERRES, conseillère M. Frank SCHULER, conseiller Centre médical Fouhren: Dr Daniel MOSSONG Dr Anouck REIFF Dr Jil HÉDO Dr Albert BACH M. Daniel LOPES, ostéopathe Mme Alexandra DIMITRIJEVIC, kinésithérapeute Dr Stéphane THOLL, Laboratoires Réunis Mme Monica SARRAZIN, Laboratoires Réunis Mme Morgane SPEICHER, Bureau d'architecte Speicher M. Marc SPEICHER, Bureau d'architecte Speicher Mme EI HAMRAOUI, pédicure médicale Mme Astrid STEICHEN, ergothérapeute 			transférer une concession avisée positivement sur le territoire de la commune de Bettendorf vers le territoire de la commune de Tandel
Martine DEPREZ	14.11.2024	Ministère de la Santé et de la	Luxembourg Confederation M. Tom BAUMERT, directeur	Dénomination : Luxembourg Confederation	Les représentants de la chambre de commerce et de	Projet de loi N°8399 portant création de l'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Sécurité sociale	M. Theodore BIEWER, chief of staff Chambre de Commerce: Mme Christel Chatelain, Director Economic Affairs Mme Anne-Sophie Theissen, Director Legal Affairs M. Matthieu Tresson, Economist Mme Adèle Rousseau, Governance & Compliance Advisor FEDIL: Mme Céline TARRAUBE, conseillère digitalisation et innovation	Raison sociale: asbl Siège social: 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS: F5163 Dénomination: Chambre de Commerce Raison sociale: Siège social: 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS: J41 Dénomination: FEDIL Raison sociale: Siège social: 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS: F6043	certaines associations membres ont thématisé différentes facettes du projet de loi 8399 relatif à la CNAL concernant les risques en découlant pour le secteur privé actif dans le domaine de la santé : - Périmètre des activités de la CNAL dans le volet logistique - Développement des activités du secteur privé national - Envergure de la sous-traitance envisagée - Prise de participations dans des sociétés privées - Budgétisation CNAL	Centrale Nationale d' Achat et de Logistique »
Martine DEPREZ	19.09.2024	Fondation Cancer 209, rte d'Arlon, L- 1150 Luxembourg	- Anne FAES, psychologue diplômée et psychothérapeute - Kalliopi MANTZAVINOU, psychologue diplômée/ neuropsychologue - Manon KUCHARCZYK, psychologue diplômée et psychothérapeute - Margot HEIRENDT, directrice - Mariette BOSCH, assistante d'hygiène sociale - Americo REGO, psychologue diplômé et chargé du bénévolat - Martine RISCH, psychologue diplômée et psychothérapeute, sexologue clinique - Sarah KRETSCHMER, psychologue diplômée et psychothérapeute	Cancer Raison sociale : fondation Siège sociale : 209 rte d'Arlon, L-1150 Luxembourg RCS : G25	L'échange avec le Département Psycho-Social a porté sur le parcours du patient en oncologie, depuis le diagnostic jusqu'à la stabilisation, ou l'accompagnement permanent. Les préoccupations du patient ont été abordées ainsi que des pistes éventuelles pour améliorer la prise en charge.	Code de la Sécurité sociale / Nomenclature
Martine DEPREZ	10.09.2024	Hospilux - 1 Rue	Nicolas Henckes – CEO Hospilux	Hospilux S.A.	La société Hospilux critique le	Projet de loi n°8399



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		des Chaux, L-5324 Contern		Adresse: 1, rue des Chaux, L-5324 Contern RCS: 21022	la compétition entre entreprise est bonne. Hospilux estime que le projet de loi 8339 pose un grand risque pour le secteur privé et ceci à bon nombre de niveaux comme les ressources tant humaines que logistiques. Vu la grande taille du projet, Hospilux est d'avis qu'il y a aussi des risques pour le secteur de santé quant à la résilience potentielle en cas de crise majeure. Hospilux est d'avis que le projet CNAL peut encore être un succès sous différentes conditions : 1) garder le concept de la centrale d'achat ; 2) se limiter à des produits stratégiques comme préconisé	portant création de l' établissement public « Centrale Nationale d' Achat et de Logistique » et modifiant 1. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 2. la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments; 3. la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments; 4. la loi modifiée du 6 janvier 1995 relative à la distribution en gros des médicaments; 5. la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers. (6664TMT/RAD)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	01.10.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr Chris ROLLER, Président AMMD Dr Bruno PEREIRA, Vice-Président AMMD Mme Sandra FABER, Juriste AMMD	Dénomination : AMMD - Association des médecins et médecins-dentistes du Grand- Duché de Luxembourg Raison sociale: association sans but lucratif Siège social : 29, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg N° Registre de commerce : F1106	Les représentants de l'AMMD n' ont pas formulé d'observation à la suite de la présentation par la Ministre du projet de loi n° 8575, qui vise à modifier la loi hospitalière en ajustant le nombre maximal et minimal de lits autorisables par service hospitalier, y compris les lits de réserve, ceci en fonction des besoins sanitaires identifiés. Par rapport au projet d' amendements du projet de loi précité, qui a pour objectif d' élargir la liste des services hospitaliers pouvant être exercés sur un site supplémentaire à la chirurgie générale, digestive et viscérale et l'hospitalisation de jour non chirurgicale pour des opérations légères en ophtalmologie et dermatologie, l'AMMD a exprimé le souhait des médecins de pouvoir effectuer en ambulatoire égalent d'autres actes, dont ceux relevant de la gastrologie.	Projet de loi projet n° 8575 de loi portant modification de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière; Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière (notamment la modification introduite par la loi du 29 juillet 2023).
Martine DEPREZ	01.10.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1, rue Charles Darwin, L-1433	Mme Claudine Bettendroffer, directrice COPAS M. Alain Dichter, trésorier Dr Carine Federspiel, vice-présidente Mme Catherine Gapenne, membre du	Dénomination : COPAS Raison sociale : association sans but lucratif Siège social : 7A, rue de Tury, L- 3378 Livange	- La COPAS revendique une intégration de la gestion et de l' administration des médicaments dans les prestations prises en charge	- Article 350 du Code de la sécurité sociale concernant la détermination des prestations requises



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Luxembourg	conseil d'administration et du bureau exécutif M. Alex Mergen, membre du conseil d'administration et du bureau exécutif	N° Registre de commerce : F1437	pour le compte des bénéficiaires du secteur des aides et de soins. Cette prestation ne bénéficie d' aucune prise en charge par la CNS, ni au niveau de l' assurance maladie ni au niveau de l'assurance dépendance et reste à charge du bénéficiaire soit par une facturation de l'acte par le prestataire soit par le biais du prix de pension. - Les discussions autour de la gestion et de l'administration des médicaments ont principalement porté sur : o la population cible, soit les personnes considérées comme dépendantes au niveau de l' assurance dépendance avec la volonté d'élargir le périmètre aux personnes non dépendantes; o le mode de financement forfaitaire à partir du temps d' intervention du soignant, en séparant les cas de figure avec ou sans blistérisation; o la possibilité pour l'aidant de réaliser la gestion et l' administration des médicaments pour les patients pris en charge à domicile; et o les critères d'attribution de l'	ducal du 13 décembre 2017 et règlement



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					acte sur base de critères d' évaluations ou bien de manière systématique Ont également été abordées la problématique de la pénurie d'assistants d'accompagnement au quotidien (AAQ) et la réalisation des Actes Essentiels de la Vie (AEV) selon l' assurance dépendance par du personnel surqualifié par rapport aux normes de dotation et de qualification du personnel.	coefficients d' encadrement du groupe pour les actes essentiels de la vie
Martine DEPREZ	18.09.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale; 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	M. Romain Wester, bourgmestre M. Gilles Thilgen, 1er échevin M. Georges Majerus, 2e échevin M. Jules Clement, Service technique commune Parc Hosingen Prof. Dr. Martin Wenzel, Ärztlicher Leiter der Augenklinik Petrisberg Dr Lukas Bisorca-Gassendorf, Facharzt für Augenheilkunde, Augenklinik Petrisberg Dr A. Mathias, Facharzt für Augenheilkunde, Augenklinik Petrisberg M. Fränk Leuschen, Geschäftsführer MC Luxembourg und Berater der Gemeinde Parc Hosingen Prof. Dr. Johannes Weinand	Dénomination : Gemeng Parc Housen Raison sociale : / Siège social : 11, op der Héi, L- 9809 Hosingen N° Registre de commerce : /	- Construction d'un centre médical rassemblant plusieurs disciplines médicales (médecine générale, ophtalmologie avec intervention chirurgicales, chirurgie plastique, ostéopathie/kinésithérapie, pharmacie) - Projet « Liewen Dobaussen » - acquisition d'une maison en vu de la création d'un foyer pour personnes atteintes de maladies psychiques - Implantation d'une antenne du STM	- Loi modifiée du 8 mars 2018 du concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière - Nomenclature des actes et services des médecins
Martine DEPREZ	10.09.2025	Ministère de la Santé et de la	Dr Chris ROLLER, Président AMMD Dr Bruno PEREIRA, Vice-Président	Dénomination : AMMD - Association des médecins et	L'entrevue avait pour objet de faire le point avec l'AMMD sur	Loi modifiée du 29 avril 1983 sur l'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Sécurité sociale, 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	AMMD Dr Sébastien DIEDERICH, Secrétaire général AMMD Mme Sandra FABER, Juriste AMMD	médecins-dentistes du Grand- Duché de Luxembourg Raison sociale : F1106 Siège social : 29, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg N° Registre de commerce : F1106	sa position quant au nouveau statut spécifique pour MEVS que le M3S et le MESR souhaitent mettre en place. L' AMMD a essentiellement critiqué le mécanisme de financement des MEVS que le M3S et le MESR souhaitent mettre en place. Elle a également déploré que les dispositions de la conventiontype de stage proposée ne soient pas claires et que cela porte préjudice à la bonne mise en place d'un nouveau statut pour MEVS.	exercice de la profession de médecin, de médecin-dentiste et de médecin vétérinaire Loi modifiée du 31 juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l' Université du Luxembourg
Martine DEPREZ	27.08.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Alain DE BOURCY, Président Mme Danielle BECKER-BAUER, Vice-Présidente M. Yves MISCHO, Administrateur M. Charel VULLERS, Administrateur Mme Katia SCOMBUSSOLO, Federation Manager M. Théodore BIEWER, Chief Public Affairs Officer 	Dénomination : Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Raison sociale : asbl Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg N° Registre de commerce : F5706	Demande d'adaptation de l' indemnité forfaitaire pour service de garde payée par l' Etat, fixée par voie de consensus entre l'Etat et le SPL en 2019, compte tenu de l' évolution des frais de fonctionnement des pharmacies ainsi que de la diminution du nombre de passages pendant les heures de gardes.	Applicabilité de la taxe sur la valeur ajoutée de 17 % concernant les indemnités forfaitaires pour service de garde versées par l'Etat (loi modifiée du 12.2.1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée).
Martine DEPREZ	23.07.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Mme Martine Alzin 120a route de Mersch L-7432 Gosseldange Mme Simone Mehlen-Wohl 4 um Bangels	/	- Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale a été contactée par Mesdames Martine Alzin et Simone Mehlen-Wohl afin de la sensibiliser aux problématiques	Règlement grand- ducal du 14 décembre 2016 arrêtant la nomenclature des actes et services des masseurs-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			L-7640 Christnach		rencontrées par les personnes atteintes du lipœdème et du lymphœdème. - L'association Lipödem Lëtzebuerg a.s.b.l (F11217) ayant récemment été radiée auprès du registre de commerce et des sociétés, Mesdames Alzin et Mehlen-Wohl interviennent dès lors en tant que personnes physiques et non plus en tant que membres de l'association. - Les propositions discutées concernent l'amélioration de la prise en charge de ces pathologies lourdes par l' assurance maladie-maternité, et en particulier des durées plus longues des séances de drainage lymphatique et des possibilités d'adaptations en fonction de la pathologie. D' autres revendications abordées concernent la mise à disposition à domicile d'appareils Lymphomat en support des séances de drainage lymphatique, ainsi que la possibilité de prévoir comme en Allemagne des actes de liposuccion quel que soit le stade du lipœdème	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					(actuellement à partir du stade 3 au Luxembourg).	
Martine DEPREZ	16.07.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	- Anne-Marie HANFF, présidente - Coryse GONDERINGER, vice- présidente - Danielle MEYER, trésorière - Marie-France LIEFGEN, membre du CA - Théo DUHAMEL, représentant au Conseil supérieur pour certaines professions de santé - Tina KOCH, secrétaire générale	Dénomination : A.N.I.L Association Nationale des Infirmières et Infirmiers du Luxembourg Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, Rue Thomas Edison, L-1445 Strassen RCS : F5318	L'ANIL: - S'oppose à la création d'une profession intermédiaire entre l' AIS et l'IRSG, estimant qu'elle compromettrait la qualité des soins, et défend plutôt la formation des infirmiers au niveau Bachelor, plus adaptée aux responsabilités complexes et à une meilleure efficience des soins Revendique une amélioration des conditions de travail des IRSG, notamment en raison de la surcharge actuelle qui entraine une diminution de la qualité des soins et la sécurité des professionnels et des patients Demande une redéfinition plus attractive de la profession d' IRSG, avec un accent sur l' autonomie, la consultation infirmière et la prescription dans des cas spécifiques comme le traitement des plaies Souligne que le rôle propre de l'IRSG doit être clarifié et reconnu, y compris sur le plan du financement, ce qui nécessitera une modification du Code de la sécurité sociale.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					- Rappelle qu'il est urgent d' intégrer la consultation et la prescription infirmière dans l' APL, sans attendre la mise en place de l'IPA.	
Martine DEPREZ	16.07.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Sergio FERREIRA, ASTI – Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés Charles MARGUE , JRS – Jesuite Refugee Service Alessandro MORINI, AIL – Amnesty International Luxembourg Yolande WAGENER, MDM – Médecins du Monde Valérie MAHE, FMPO – Fondation Maison de la Porte Ouverte	Dénomination : Lëtzebuerger Flüchtlingsrot – Collectif Réfugiés Luxembourg Raison sociale : collectif d'associations et d'organisations autonomes Siège sociale : Secrétariat : Fondation Maison de la Porte Ouverte, 105, Rue d'Eich L-1461 Luxembourg RCS : /	Le LFR demande des éclaircissements quant à l'accès aux soins à travers l'assurance maladie facultative, et plus spécifiquement à travers le mécanisme de la Couverture Universelle des Soins de Santé (CUSS). Dans le cadre du projet pilote CUSS, et surtout pour sa pérennisation par la création d'une base légale, le LFR demande l'abolition de la période de carence appliquée pour l'affiliation volontaire à l'assurance maladie (art. 2, § (2), CSS), et donc également pour les bénéficiaires CUSS. De même, il recommande que la future création de base légale prévoie des critères d'entrée et de suivi aussi larges que possible pour ne pas constituer un facteur bloquant (au-delà de l'absolument nécessaire) pour accéder à des soins de santé.	- Code de la sécurité sociale - Livre 1er - assurance maladie : affiliation et prise en charge ; - Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (volets santé et thérapeutique)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					bénéficient pas de la CUSS, le LFR insiste qu'un accès aux soins doit être assuré dans tous les cas, y compris en dehors des urgences vitales et fonctionnelles, sans des contraintes administratives ou financières pouvant de facto limiter cet accès.	
Martine DEPREZ	04.06.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Prof. Ulf Nehrbass, directeur général LIH Dr Frank Glod, directeur général adjoint LIH Prof. Christof von Kalle, directeur Luxembourg Center for Translational Research (LCTR) Dr Guy Berchem, directeur médical CHL Dr Marc Bernard, directeur général HRS Dr Paul Wirtgen, directeur général CHdN Dr Stefan Rauh (CHEM) Dr Simone NICLOU, UNI Lu, Vice-recteur recherche	Institute of Health	Présentation du projet « Fuerschungsklinik » qui a pour but de mettre à disposition une infrastructure/plateforme de recherche clinique aux chercheurs et cliniciens des 4 hôpitaux au Luxembourg La capacité à mener des recherches cliniques de pointe est un facteur clé pour attirer et fidéliser les meilleurs professionnels de santé dans les hôpitaux locaux À long terme, des thérapies plus e□caces issues de la recherche clinique permettront de réduire les coûts de santé et d'améliorer la santé publique Une plateforme de recherche clinique performante est un prérequis essentiel au succès du programme de master en médecine du Luxembourg Le Luxembourg deviendra un	- Loi modifiée du 8 mars 2018 du concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière - Code Sécurité sociale : Enveloppe budgétaire globale et budgets spécifiques des hôpitaux - Code Santé : Elaboration d'une base légale pour la recherche clinique non médicamenteuse - Loi modifiée du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					partenaire toujours plus attractif tant au niveau national qu' international, renforçant sans cesse les soins aux patients et stimulant l'innovation économique. - Demande de support de principe du LIH du concept et du financement y relatif à l' adresse des deux ministères	
Martine DEPREZ	27.02.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Jean BOFFERDING, président M. Chris ZENNER, membre du comité-directeur - responsable CSCPS M. Federico MORRITTI, membre 	Dénomination : Association luxembourgeoise des Ostéopathes Raison sociale : asbl Siège social : 1, rue des Capucines, L-8043 Strassen N° Registre de commerce : F256	Les représentants de l'ALDO estiment que l'exercice de la profession d'ostéopathe devrait se faire de manière autonome sans ordonnance médicale préalable requise. Une adaptation du cadre légal requérant une prescription préalable est nécessaire tant au niveau de la législation de la santé que de la sécurité sociale.	Loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé Code de la sécurité sociale (article 23)
Martine DEPREZ	26.02.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Mme Danielle BECKER-BAUER, Vice-Présidente □ Mme Claude HOSTERT-PFEIFFER, Administratrice □ Mme Isabelle LAMESCH, Administratrice	Dénomination : Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Raison sociale : asbl Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg N° Registre de commerce : F5706	Le Syndicat des pharmaciens luxembourgeois revendique une redéfinition du rôle du pharmacien impliquant des services pharmaceutiques et une nomenclature pour pharmaciens.	Loi modifiée du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie Règlement grandducal modifié du 26 décembre 2012 fixant le tarif des préparations galéniques et les honoraires des



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						pharmaciens • Code de la Sécurité sociale
Martine DEPREZ	26.02.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 □ Dr Cristiana Banu, présidente □ Dr Laurent Visser, trésorier □ Dr Steve Huijnen, membre □ Dr Kerstin Wagner, membre 	Dénomination : Société luxembourgeoise de cardiologie Raison sociale : asbl Siège social : 2A, rue Barblé, L- 1210 Luxembourg N° Registre de commerce : F536	- Présentation des activités de la société luxembourgeoise de Cardiologie - Thématisation de l'évolution démographique des cardiologues au Luxembourg en hospitalier et extrahospitalier - Adaptation de la nomenclature afin de tenir compte du progrès médical et de ne pas limiter certains actes à l'hospitalier - Adaptation de la liste des médicaments pouvant être administrés en extrahospitalier - Souhait d'intégration de l'acte relatif au formulaire R1 dans le PID	hospitalière – Annexe
Martine DEPREZ	20.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Mme Vera SPAUTZ, présidente □ Mme Angela RUESS, directrice	Dénomination : ZARABINA Raison sociale : asbl Siège social : 27, rue Emile Mayrisch, L-4240 Esch-Alzette N° Registre de commerce : F3245	Zarabina ASBL a présenté ses activités de soutien et d' accompagnement dans le parcours professionnel et de formation. Selon l'association, de nombreuses personnes ont besoin d'une offre de soutien orientée sur des questions de santé. L'orientation, la prise en charge thérapeutique, le renforcement des capacités et les différents moyens de soutien pour des personnes	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Règlement grand- ducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					ayant été dans une incapacité de travail long terme, et/ou suite à des problématiques de santé, ont été abordées. Finalement, la discussion a porté sur les possibilités de collaboration avec d'autres acteurs et les moyens de financement d'une offre axée sur le volet santé.	aux gestionnaires de services dans les domaines médicosocial et thérapeutique. Code de la Sécurité sociale Code du travail
Martine DEPREZ	16.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Stéphane GIDENNE, président M. Stéphane THOLL, membre administrateur M. Jean-Luc DOURSON, membre administrateur M. Janssen LIU, secrétaire général – conseiller 	Dénomination : FLLAM – Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales Raison sociale : asbl Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg N° Registre de commerce : F7939	- La FLLAM a évoqué l'impact sectoriel de l'article 35 du budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 réduisant de 10% la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales du secteur extrahospitalier à partir du 1er janvier 2025 La FLLAM remet en question le processus et les arguments développés par la CNS ayant entrainé la réduction de la valeur de la lettre-clé La FLLAM met en avant des revendications concernant la compensation des tranches indiciaires supportées entre 2021 et 2023, l'indexation automatique de la lettre-clé à partir de 2025, l'amendement de l'article 35 du budget de l'état 2025 et la fixation de la	- Loi du 20 décembre 2024 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et en particulier l'article 35 « Mesure en matière d'assurance maladie : Valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique » - Loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019 et en particulier l'article 33 « Mesure en matière d'assurance maladie : Valeur de la lettre-clé des infirmiers et des laboratoires d'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					valeur de la lettre-clé par procédure de médiation, et une adaptation de l'article 67 du Code de la sécurité sociale. Dans le cadre d'une solution par voie budgétaire, la FLLAM fait référence à la loi budgétaire 2019 ayant permis une fixation de la valeur de la lettre clé à partir du mois de mai 2019.	analyses médicales et de biologie clinique » - Code de la sécurité sociale et en particulier l'article 67.
Martine DEPREZ	14.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Mme Martine PINNEL, présidente □ Mme Christiane WERTHESEN, trésorière □ Mme Bianca BREYER-ZENNER, membre □ Mme Rosinha SUTIL, membre □ Mme Michèle BRAQUET, membre	Dénomination : STÄREKANNER Raison sociale : asbl Siège social : 15, rue des Roses, L-2445 Luxembourg N° Registre de commerce : F12964	Stärekanner ASBL a présenté ses différentes activités, qui sont gratuites et effectuées actuellement de manière bénévole. L'association a ensuite expliqué que les procédures ne sont pas encore standardisées dans tous les hôpitaux, mais que la demande est de plus en plus grande et difficilement gérable sans soutien en ressources financières et humaines. Il manquerait un accompagnement psychologique spécifique pour les parents de Stärekanner, un aménagement adapté dans les hôpitaux et la possibilité d' amener les enfants à la maison pour quelques heures, comme en Allemagne. D'autre part, l' association demande que le droit au congé de maternité,	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Règlement grand- ducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services dans les domaines médico- social et thérapeutique. Code de la Sécurité sociale Code du travail



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					ainsi que la durée du congé accordé au pères, soit adapté pour lorsque le décès de l' enfant arrive avant la 26ème semaine de grossesse.	
Martine DEPREZ	09.12.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation ALMEVS : M. Maxime FASSOTTE Mme Yoon PENNING M. Tom SCHLÜTER Mme Lisa ZANGARINI délégation OGB-L: M. Smail SULJIC	Dénomination : ALMEVS – Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076 Dénomination : OGBL Raison sociale : syndicat Siège social : 60 boulevard J-F. Kennedy	L'objectif de la réunion consistait à connaître la position de l'ALMEVS quant à la proposition de texte présentée à l'ALMEVS lors de la dernière réunion (25 novembre 2024) et visant à créer un cadre légal spécifique pour les conventions de formation conclues entre les médecins en voie de spécialisation et leur maître de formation. L'ALMEVS préconisant toujours un statut de salariat à la proposition lui soumise par le M3S, elle a demandé un temps de réflexion d'ici la prochaine réunion pour faire connaître sa position au M3S.	l'exercice des
Martine DEPREZ	28.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	M. André DELL, Président de la Fédération des Podologues du Grand- Duché de Luxembourg a.s.b.l.	Dénomination : Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. Raison sociale : Association sans but lucratif Siège sociale : 12, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg RCS : F2105	La Fédération des Podologues du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. a présenté la profession de podologue et a exposé l'historique des démarches entreprises avec la Caisse nationale de santé ainsi que les difficultés rencontrées. Bien que les podologues aient	- Règlement grand- ducal du 20 juillet 2017 déterminant les attributions et les règles de l'exercice de la profession de santé de podologue



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					le statut de profession de santé depuis plus de 10 ans, une convention n'a pas encore pu être finalisée entre la CNS et la Fédération. La tarification telle que prévue pour l'examen podologique est également considéré en inadéquation avec le degré de complexité de l'acte.	
Martine DEPREZ	27.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr. Dominik DOERR, directeur général du CMP M. Frédéric HENCKS, radiologue et directeur adjoint du CMP Mme Jeanne FELTGEN, conseillère juridique, M. Ferdinand STEFFEN, entrepreneur, M. François PEUSCH, conseil économique, M. Ralf RISCHNER, conseil économique	Dénomination : CMP – Centre médical Potaschbierg Raison sociale : groupement d' intérêt économique Siège sociale : 13 rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher RCS : C154	Des explications sont fournies concernant les difficultés et potentialités d'exploitation du Centre Médical Potaschbierg et de l'antenne du service d' imagerie médical du CHL II a été discuté des difficultés de financement éventuelles en vue de la reprise du financement de l'activité de l'antenne du service d'imagerie au site Potaschbierg dans le cadre du financement CNS du budget global du CHL.	1. du Code de la sécurité sociale ;



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						fonctionnelle et de réadaptation »; 5. de la loi du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé »; 6. de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient; 7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d' avancement des fonctionnaires de l'État.
Martine DEPREZ	26.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Mme Liz BIEVER, présidente M. Guy SCHMITZ, secrétaire Mme Pascale WEBER, chargée de direction Dr Emmanuelle PIZON, médecin pédiatre coordinateur médical SRP Dr Fernand PAULY, membre du conseil d'administration, ancien médecin- coordinateur SRP	Dénomination : Rééducation Précoce-Hëllef fir de Puppelchen Raison sociale : asbl Siège sociale : 59, rue des Romains, L-8041 Strassen RCS : F1104	Au cours de l'entrevue, la complexité du paysage des acteurs du domaine de la petite enfance, et le fait qu'il y a une multitude d'intervenants et une coordination limitée, a été abordée. Il a été mentionné, qu'il y a encore des inégalités face à l'accès aux soins, malgré le fait qu'il y a des parcours définis. Parfois à 4 ans les enfants sortent du Service de Rééducation Précoce, mais n'ont pas encore de diagnostic, donc pas accès aux centres de	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Règlement grand- ducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					compétences de l'Education nationale. Finalement, l'idée développée dans le passé d' impliquer les Coordinateurs de Projets d'Intervention (CPI) pour faire la coordination a été abordée, mais il a aussi été remarqué que les CPI n'ont pas de connaissances médicales et leur implication n'est pas obligatoire pour les familles.	services dans les domaines médico- social et thérapeutique. Code de la Sécurité sociale
Martine DEPREZ	21.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Mme Danièle WELTER, présidente, trésorière □ Mme Angela AGUILAR □ Dr Monique BAMBERG □ Mme Vicky KUFFER □ M. Claude MANGEN	Dénomination ALIG – Association luxembourgeoise des intolérants au gluten Raison sociale : asbl Siège sociale : 110, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg RCS : F670	Gluten systématique à travers une loi a été discuté. Le manque de recherche et de critères pour la formation continue des médecins dans le domaine au Luxembourg a également été abordé. D'autre part, il a également été évoqué que les enfants cœliaques n'ont	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Règlement grandducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services dans les domaines médicosocial et thérapeutique. Code de la Sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Sécurité sociale et le Ministère de l'agriculture pour discuter du label « peut contenir des traces de gluten ». Finalement, les modalités des agréments et conventions dans le domaine socio-thérapeutique ont été abordées.	
Martine DEPREZ	04.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Catherine Richard, présidente □ Michel Juncker, vice-président □ Alain Massen, trésorier	Dénomination : FAPSYLUX Raison sociale : asbl Siège sociale : 10A, Elterstrachen, L-7260 Bereldange RCS : F11205	La FAPSYLUX a demandé une entrevue avec Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale afin de présenter des propositions d' améliorations concernant la profession de psychothérapeute et la qualité des soins aux patients. Dans ce contexte, des adaptations de la base légale ont été abordées. En particulier, les psychothérapeutes défendent l'autonomie dans l' exercice de leur profession et qui est en contradiction avec une obligation d'ordonnance médicale. Le taux de prise en charge est également considéré comme inadéquat par la profession en particulier en ce qui concerne les adolescents ayant atteint l'âge de 18 ans (risque d'arrêt de financement de la thérapie par les parents). Des tâches essentielles ne pouvant pas être facturées par	□ Loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute □ Règlement grand- ducal du 25 janvier 2023 arrêtant la nomenclature des actes et services des psychothérapeutes pris en charge par l'assurance maladie □ Règlement grand- ducal du 12 février 2021 portant réglementation des relations entre la Caisse nationale de santé et le groupement représentatif de la profession de psychothérapeute au Grand-Duché de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					les psychothérapeutes constitueraient également un risque de prise en charge pour certaines typologies de patients.	Luxembourg.
Martine DEPREZ	24.10.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	□ Dr Martine GOERGEN, directeur général CHL □ Dr Guy BERCHEM, directeur médical □ Mme Daniela COLLAS, directeur des soins □ Dr Isabel DE LA FUENTE □ Dr Françoise MOREL	Dénomination : CHL – Centre Hospitalier de Luxembourg Raison sociale : établissement public Siège sociale : 4 rue Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg RCS : J63	□ présentation des activités du service de pédiatrie spécialisée □ thématisation des surspécialités pédiatriques ne bénéficiant pas d'un financement adéquat □ demande de financement complémentaire aux tarifs de la nomenclature des actes des médecins	Impact potentiel sur loi hospitalière (Loi modifiée du 8 mars 2018 concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière loi du 27 juillet 1992 portant réforme de l' assurance maladie et du secteur de la santé
Martine DEPREZ	04.10.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	- Dr Stéphane Gidenne, Président - Dr Prof Bernard Weber, Secrétaire - Dr Jean-Luc Dourson, Administrateur - Dr Stéphane Tholl, Administrateur - Janssen Liu, Federation Manager/Secrétaire Général	Dénomination : Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales Raison sociale : Asbl Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS : F7939	La FLAAM a souligné un potentiel développement des partenariats public-privé, notamment dans les domaines des analyses génétiques et anatomopathologiques. L'association a également mis en avant la nécessité de renforcer la formation du personnel de laboratoire au Luxembourg afin de répondre aux besoins et aux évolutions du secteur. Ensuite elle a présenté l'état des négociations en cours avec la CNS.	Loi du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales Loi du 7 août 2012 portant création de l'établissement public «LABORATOIRE NATIONAL DE SANTE»



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	03.10.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	- Mr Franck Mergen pour la pharmacie Mergen-Rommes (Diekirch) - Mme Murielle Barbaras pour la pharmacie Saint Laurent (Diekirch) - Mme Denise Thomas pour la pharmacie Nordstad (Ingeldorf Erpeldange/Sure) - Mr Etienne Blavier pour la pharmacie Thilges (Ettelbruck) - Mr Xavier Schoubben pour la pharmacie Petry	Dénomination : Pharmacie Mergen-Rommes Raison sociale : / Siège social : 1 rue St Antoine, L-9205 Diekirch N° Registre de commerce : A40877 Dénomination : Pharmacie St Laurent Raison sociale : / Siège social : 11 Grand Rue, L- 9240 Diekirch N° Registre de commerce : A44472 Dénomination : Pharmacie Nordstad Raison sociale : / Siège social : 8 rte d'Ettelbruck, L-9160 Ingeldorf N° Registre de commerce : A41326 Dénomination : Pharmacie Thilges Raison sociale : / Siège social : 39 Grand Rue, L- 9050 Ettelbrück N° Registre de commerce : A40184 Dénomination : Pharmacie Petry Raison sociale : /	Dans l'optique de la nouvelle répartition des pharmacies en matière de garde, visant une distinction entre les pharmacies prestant une « grande » garde (24 heures) et celles effectuant une « petite » garde (heures d' ouverture allongées jusqu'à 22 heures), telle que proposée par le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois (SPL), le nombre de garde à assurer par les pharmacies représentées à la réunion augmenterait sensiblement et celles-ci seraient dans l'impossibilité matérielle de faire face à cette charge de travail supplémentaire. Afin d'éviter cette problématique, les représentants des pharmacies représentées plaident pour un élargissement du périmètre des pharmacies participant au système de garde dans la région Nordstad.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				Siège social : 15 Grand-Rue, L- 9050 Ettelbruck N° Registre de commerce :		
Martine DEPREZ	03.10.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Carole Devaux, PhD, Présidente du Comité de surveillance du SIDA, des hépatites infectieuses et des maladies sexuellement transmissibles, Principal Investigator, HIV Clinical and Translational Research, LIH Laurence Mortier, vice-présidente du Comité de surveillance du SIDA, des hépatites infectieuses et des maladies sexuellement transmissibles, chargée de direction HIV Berodung	Dénomination : Comité de surveillance SIDA organisme indépendant	Les représentantes du Comité de surveillance du SIDA, des hépatites infectieuses et des maladies sexuellement transmissibles ont présenté les derniers chiffres en matière de VIH et VHC au Luxembourg. Elles ont ensuite expliqué les priorités du Comité pour le futur, notamment la décentralisation de la PrEP (prophylaxie preexposition), la création d'un Centre de santé sexuelle et la mise en place d'un programme de dépistage gratuit du VIH gratuit et sans ordonnance.	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Règlement grand- ducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services dans les domaines médico- social et thérapeutique. Code de la Sécurité sociale
Martine DEPREZ	03.10.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	- Mr Franck Mergen pour la pharmacie Mergen-Rommes (Diekirch) - Mme Murielle Barbaras pour la pharmacie Saint Laurent (Diekirch) - Mme Denise Thomas pour la pharmacie Nordstad (Ingeldorf Erpeldange/Sure) - Mr Etienne Blavier pour la pharmacie Thilges (Ettelbruck)	Dénomination : Pharmacie Mergen-Rommes Raison sociale : / Siège social : 1 rue St Antoine, L-9205 Diekirch N° Registre de commerce : A40877 Dénomination : Pharmacie St	Dans l'optique de la nouvelle répartition des pharmacies en matière de garde, visant une distinction entre les pharmacies prestant une « grande » garde (24 heures) et celles effectuant une « petite » garde (heures d'ouverture allongées jusqu'à 22 heures), telle que proposée par	Non applicable



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			- Mr Xavier Schoubben pour la pharmacie Petry	Laurent Raison sociale: / Siège social: 11 Grand Rue, L- 9240 Diekirch N° Registre de commerce: A44472 Dénomination: Pharmacie Nordstad Raison sociale: / Siège social: 8 rte d'Ettelbruck, L-9160 Ingeldorf N° Registre de commerce: A41326 Dénomination: Pharmacie Thilges Raison sociale: / Siège social: 39 Grand Rue, L- 9050 Ettelbrück N° Registre de commerce: A40184 Dénomination: Pharmacie Petry Raison sociale: / Siège social: 15 Grand-Rue, L- 9050 Ettelbrück	le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois (SPL), le nombre de garde à assurer par les pharmacies représentées à la réunion augmenterait sensiblement et celles-ci seraient dans l'impossibilité matérielle de faire face à cette charge de travail supplémentaire. Afin d'éviter cette problématique, les représentants des pharmacies représentées plaident pour un élargissement du périmètre des pharmacies participant au système de garde dans la région Nordstad.	
Martine DEPREZ	03.10.2024	Ministère de la	- Monsieur Alain de Bourcy, président	N° Registre de commerce : Dénomination : Syndicat des	Il s'agit d'une réunion de suivi	Indemnisation des
		Santé et de la Sécurité sociale	- Madame Claude Hostert-Pfeiffer - Madame Evelyne Schon-Tanson,	pharmaciens luxembourgeois Raison sociale : Asbl	de la réunion du 8 juillet 2024. Les thèmes suivants ont été	gardes -> Texte à



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			trésorière - Madame Katia Scombussolo, federation manager	Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS : F5706	abordés: 1. Le SPL a présenté un nouveau modèle des gardes applicable à partir du 1er janvier 2025 qui a été approuvé par la ministre. Une convention devra être signée entre le MSS et le SPL. 2. Le SPL demande la création d'une législation régissant les attributions de la profession des pharmaciens d'officine au Luxembourg afin d'y intégrer les services pharmaceutiques -> un groupe de travail sera formé. À la suite de cette création, le Code de la Sécurité sociale devrait être adapté afin d'y introduire une nomenclature pour pharmaciens. 3. Le SPL demande une nouvelle structure des prix des médicaments et des indemnisations liés aux services pharmaceutiques. Ceci pourrait aussi faire partie de la nomenclature pour pharmaciens. 4. Les critères de création de concessions de pharmacies ont été discutés.	
Martine DEPREZ	26.09.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr Pit Putzeys Dr Henri Schlammes Dr Emil Bock	Dénomination : HRS – Hôpitaux Robert Schuman	Présentation d'un projet d'un registre national en Orthopédie au Grand-Duché de	Création d'une base légale/réglementaire destinée à rendre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Pr Gilbert Massard	Raison sociale : SA Siège social : 9 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg N° Registre de commerce : B210963	Luxembourg. Discussions sur les étapes à suivre.	obligatoire la saisie des données médicales encadrant la mise en place de prothèses orthopédiques (interventions sur genoux et hanches)
Martine DEPREZ	23.09.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	ALMEVS: M. Daniel GRÜN Mme Sophie DIEDERICH M. Maxime FASSOTTE Mme Yoon PENNING Mme Lisa ZANGARINI OGB-L: M. Smail SULJIC	Dénomination : Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation (ALMEVS) Raison sociale : asbl Siège social : 2 avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette N° Registre de commerce : F13076 Dénomination : OGBL Raison sociale : syndicat Siège social : 60 boulevard J-F. Kennedy, L-4170 Esch/Alzette N° Registre de commerce : /	L'ALMEVS revendique un statut de salariat pour tous les MEVS afin de pouvoir bénéficier des mêmes droits et protections que les salariés selon le Code du Travail. Le MSS propose un statut de stagiaire amélioré en conférent certaines protections aux MEVS, notamment celle en cas d'absence prolongée, de femme enceinte et allaitante, via des modifications du Code du Travail.	avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin-vétérinaire Loi du 31 juillet 2020 portant organisation d' études spécialisées en
Martine DEPREZ	23.09.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	- Monsieur Pierre Jaeger, Président - Docteur Carine Federspiel, Vice- Présidente - Monsieur Benoît Holzem, Secrétaire - Madame Claudine Bettendroffer, Directrice	Dénomination : COPAS Raison sociale : asbl Siège social : rue de Turi, L- 3378 Livange N° Registre de commerce : F1437	Sujet : Surqualification liée à la pénurie de main d'œuvre. Le manque en personnel en Aides socio-familiales est compensé par des Aidessoignantes et pas des Infirmières. Cela a comme conséquence que du personnel surqualifié est engagé à faire des taches qu'	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					une aide socio-familiale pourrait faire mais on ne trouve pas le personnel. Conséquence = un impact financier -> Demande de compensation du sous-financement	
Martine DEPREZ	18.09.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation du Collège médical: Dr Robert WAGENER Dr David HECK Mme Valérie BESCH, juriste délégation AMMD: Dr Alain SCHMIT, président Dr Guillaume STEICHEN, secrétaire général Dr Carlo AHLBORN, vice-président et trésorier Dr Marc PEIFFER, secrétaire général adjoint Me Gast NEU	Dénomination : Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) Raison sociale : asbl Siège sociale : 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS : F1106 Dénomination : Collège médical Siège sociale : 2, rue Albert 1er, L-1117 Luxembourg	formes de sociétés comme les Sàrl et les SCL françaises). - la mise en commun des biens	Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin vétérinaire Loi modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute Loi modifiée du 26 mars 1992 sur l' exercice et la revalorisation de certaines professions de santé Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitalier et à la planification hospitalière Loi modifiée du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Le lien entre l'hôpital et les sociétés de médecins sera à définir afin que les médecins puissent eux-mêmes organiser leur planning de garde lors qu'ils assurent tous une garde dans un hôpital. Le Collège médical souhaiterait que soit tranchée la question de la participation de tiers dans la société ainsi que celle de la responsabilité éventuelle de la société. Il attire également l'attention du futur lien entre les sociétés et la convention automatique et obligatoire ainsi que de celle des autorisations d'exercer des médecins par rapport à ces sociétés	Convention entre la Caisse nationale de santé et l'Association des médecins et médecins-dentistes, conclue en exécution de l'article 61 et suivants du Code des assurances sociales
Martine DEPREZ	10.09.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 Dr Alain Schmit, Président AMMD Dr Jean-Paul Pettinger, Président CMG Dr Evelyne Reif, Membre du comité du CMG Mr Pierre Jaeger, Président de la COPAS Dr Carine Federspiel, Vice- présidente de la COPAS Mme Catherine Gapenne, Membre du Conseil de la COPAS 	médecins généralistes du	COPAS présente son ébauche de concept d'une hospitalisation à domicile à partir de 2 hypothèses : • HAD d'une personne séjournant à son domicile privé sur base d'un statut déclenché sur base d'une déclaration par le médecin traitant du patient en secteur extrahospitalier. • HAD d'une personne	Code de la sécurité sociale Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière Loi concernant la délivrance des médicaments



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Mme Claudine Bettendroffer, Directrice de la COPAS Mme Liliane Gomes, Chargée de missions à la COPAS	Raison sociale : asbl Siège sociale : 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS : F1014 Dénomination : COPAS Raison sociale : asbl Siège social : rue de Turi, L- 3378 Livange NCS : F1437	séjournant dans une structure d'hébergement pour personnes âgées, mais requérant des soins soutenus sur base d'une déclaration du médecin extrahospitalier. Le cadre juridique doit être adapté, permettant tant la délivrance des soins de santé soutenus au patient en dehors d'une structure d'hospitalière que le financement de ces activités.	
Martine DEPREZ	24.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Germain POMARES; Dr Raymond LIES	Dénomination : HRS – Hôpitaux Robert Schuman SA Raison sociale : SA Siège sociale : 9 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg RCS : B210963	Les représentants ont décrit les problèmes liés à l'organisation actuelle des urgences de la main et ce qui serait nécessaire en termes de ressources humaines et techniques pour mettre en place un service 24/7 dans un hôpital. Ils ont également évoqué le potentiel à long terme de développer un centre national spécialisé dans la prise en charge des urgences de la main.	Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière
Martine DEPREZ	18.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Sophie Barbut Claude Lamberty Dr. Erik Schneider	Dénomination : Association Intersex & Transgender Luxembourg Raison sociale : asbl Siège sociale : 14 rue Beck, L- 1222 Luxembourg	L'association a souligné l'importance de la protection des enfants nés intersexués / avec des variations des caractéristiques sexuelles. Elle soutient que les corps des	Discussion sur le cadre légal applicable aux identités de genre non-binaire



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				RCS: F9565	enfants et des adolescents présentant des variations des caractéristiques sexuelles sont encore soumis à des traitements médicaux visant à les « corriger » pour leur donner une apparence typiquement « féminine » ou « masculine », sans urgence vitale ni consentement éclairé. L'association fait valoir que pour que les enfants concernés puissent grandir tels qu'ils sont, il est nécessaire de mieux informer le grand public, les futurs parents et les professionnels, tout en apportant des changements structurels tels que l'interdiction des opérations et autres interventions médicocorporelles sans le consentement éclairé de la personne concernée.	
Martine DEPREZ	18.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Laurie Carrette, coordinatrice du groupe L-Mums; Elsa Pons	Dénomination : LGBTIQ CIGALE - Centre des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, trans', intersexes, queer - L-Mums, (groupe de support et d'entraide entre mamans et futures mamans lesbiennes) Raison sociale : 16 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg Siège sociale : asbl	Demande de sensibilisation et d'information des professionnels de santé sur la thématique Demande de cadre juridique clarifiant le rôle de la femme épouse de la mère dans le contexte d'une PMA Discussion sur les contraintes	 Avant projet de loi sur la bioéthique Avant projet de loi sur la PMA



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				RCS : F11983	résultant du recours à une seule banque de sperme (quotas aux fins d'éviter la consanguinité) Nécessité de pouvoir recourir aux informations sur l'état de santé du donneur Nécessité de faciliter la transmission des informations entre les organismes prenant en charge les patients notamment dans un contexte transfrontalier	
Martine DEPREZ	12.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Délégation GML : Isabelle Toussaint-Dartevelle, Présidente; Isabelle Chaussy, Secrétaire; Olivier Mallach, Trésorier Délégation ALAtD : Christiane Baltes, Présidente; Maria D'Elia, Vice-Présidente; Santhi Denis, Secrétaire; Saphira Elisabeth Christine Schintgen, Trésorière	Dénomination : Gesellschaft fir Musiktherapie zu Lëtzebuerg (GML) Raison sociale : asbl reconnue d'utilité publique Siège sociale : 1b, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen RCS : F493	La réunion portait sur la présentation de l'ALAtD, ses membres, leurs domaines d'expertise, leurs lieux d'emploi, leurs modes de rémunération et la formation requise pour exercer leur métier. Ils ont expliqué les difficultés rencontrées en raison du manque de réglementation de leur métier, qui permet à des individus ayant suivi une formation très courte de se présenter comme musicothérapeutes ou art-thérapeutes. Ils ont également donné un aperçu de la réglementation dans d'autres pays européens et ont demandé que leurs professions soient réglementées au	Loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Luxembourg.	
Martine DEPREZ	08.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Roberto BORGES, directeur Applux; Julia DESPINOY, directrice générale Docteursmart; Roland DESPINOY, président Docteursmart; Nicolas EIFERMAN, directeur général InterSystems; Laurent PARZY, responsable des ventes InterSystems; Florence CUREAU, ingénieure commercial InterSystems	Dénomination : Applux Raison sociale : Sàrl Siège sociale : 10 rte de Luxembourg, L-7759 Roost RCS : B180860	Présentation d'un projet de mise en place d'une plateforme de coordination de soins au Grand-Duché du Luxembourg par un consortium ayant comme partenaires les sociétés APPLUX, Docteur Smart et Intersystems. L'objectif étant de pouvoir faciliter les échanges de données de santé entre la ville et l'hôpital. Le consortium a présenté les éléments du projet et les rôles de chaque acteur. Le projet est en lien avec des sujets liés à la digitalisation en santé comme la téléconsultation, le Dossier de Soins Partagé et le partage de données de santé.	adopté par le Parlement européen le 24 avril 2024. En
Martine DEPREZ	08.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Mika Welter Aleks Panzone Robert Goerend, Avocat à la cour	Dénomination : YMA Media Luxembourg Raison sociale : Société à responsabilité limitée simplifiée Siège sociale : 83, Rue Emile Metz, L - 2149 Luxembourg RCS : B255428	OnsApdikt aspire à développer une plateforme visant à permettre la livraison à domicile de médicaments sur ordonnance. La start-up souhaite proposer cette application aux pharmacies, lesquelles devront engager leurs propres livreurs. Pour concrétiser cette vision, des modifications législatives seraient nécessaires afin de légaliser un tel service.	Règlement grand- ducal du 18 juillet 2018 relatif à la préparation, à la division, au conditionnement ou reconditionnement et à la vente par internet de médicaments.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	01.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Sylvia Herbrink, Care management coordinator; Prof. Dr Rejko Krüger, Coordinator of the National Center for Excellence in Research – Parkinson's disease (NCER-PD); Dr Joëlle Fritz, Luxembourg Institute of Health; Alex Kloos, Patient Ambassador ParkinsonNet	Dénomination : Réseau de compétences maladies neurodégénératives ParkinsonNet Raison sociale : / Siège sociale : / RCS : /	L'objectif de la réunion était de présenter le réseau de compétences (RdC) maladies neurodégénératives - ParkinsonNet à Mme la ministre. Ceci a inclus une présentation de la structure et l'organisation du réseau ; point sur la formation continue de professionnels de santé impliquées dans le réseau, l'activité autour de l'engagements de patients (patient empowerment) ; les besoins d'une nomenclature spécifique pour le réseau ; la recherche dans le contexte du réseau ; l'extension du RdC vers la démence (PDP), face aux options pour la prévention et à l'arrivée de traitements innovateurs ; et les projets futurs pour le réseau y inclus l'importance de la digitalisation.	Modification des modalités de financement (loi hospitalière) et éventuelle tarification spécifique (nomenclature des actes), voire introduction de nouveaux actes/conventions nécessaires.
Martine DEPREZ	01.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Sandra Terres (Rehazenter) Kim Granelli (COSP) Joana Valente (HELP, Croix-rouge) Elisabeth Wallers (SCAP) Corinne Majerus (PRIMA, Fondation Kannerschlass)	Dénomination : ALED - Association Luxembourgeoise des Ergothérapeutes Diplômés Raison sociale : asbl Siège sociale : 1 rue de Mullendorf, L-7329 Heisdorf RCS : F4782	Actuellement les prises en charge ergothérapiques sont organisées dans les établissements hospitaliers ou dans le cadre de l'Assurance Dépendance, donc pas d' ergothérapeute en exercice libéral. Afin de pallier cette situation, l' ALED demande que la prise en	- Code de la sécurité social - Loi modifiée du 26 mars 1992 relative à la valorisation et l' exercice de certaines professions de santé



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					charge de l'ergothérapeute soit accessible à l'ensemble de la population. Ceci nécessite l' établissement d'une convention entre CNS et ALED en vue de l' établissement d'une nomenclature reprenant les actes ergothérapiques et assurant un remboursement par la CNS Le projet de réforme de la profession est en cours.	
Martine DEPREZ	27.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	 Dr Nicole Majery (Vice-présidente ALSAT et directrice du STM) Dr Patrizia Thiry (Membre du comité de l'ALSAT et directrice de l'ASTF) Dr Irina Minyem (Membre du comité de l'ALSAT et future directrice du STI) Dr Eliane Polfer (Médecin du travail au service de la fonction publique, en remplacement du Dr Pierre-Olivier Schmit, membre du comité de l'ALSAT et médecin responsable du service) Dr Philippe Favrot (Médecin du travail chez CFL, en remplacement du Dr Marie-Paule Schneider, membre du comité de l'ALSAT et directrice du service) Dr Marc Jacoby (Président de l'ALSAT et médecin directeur du service santé au travail Arcelormittal Luxembourg). 	Dénomination : Association luxembourgeoise de santé au travail (ALSAT) Raison sociale : asbl Siège sociale : 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS : F2876	- Pénurie des médecins du travail - Révision du Code de travail, dont particulièrement la révision du système de reclassement professionnel - Amélioration de la coopération avec le contrôle médical de la sécurité sociale - Santé mentale dans le milieu professionnel - Réactivation du Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail (CSSST) - Déclaration des postes à risques - Relations de travail à court terme	Code du travail Règlement grand- ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs. Règlement grand- ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						et de santé des
						travailleurs des
						industries extractives à
						ciel ouvert ou
						souterraines.
						Règlement grand-
						ducal du 4 novembre
						1994 concernant les
						prescriptions
						minimales de sécurité
						et de santé relatives au travail sur les
						équipements à écran de visualisation.
						 Règlement grand- ducal du 4 novembre
						1994 concernant les
						prescriptions
						minimales de sécurité
						et de santé pour
						l'utilisation par les
						travailleurs au travail
						d'équipements de
						travail.
						□ Règlement grand-
						ducal du 12 mars 2004
						modifiant le règlement
						grand-ducal modifié du
						4 novembre 1994
						concernant les
						prescriptions
						minimales de sécurité
						et de santé pour
						l'utilisation par les



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						travailleurs au travail d'équipements de travail tel que modifié par le règlement grand-ducal du 17 août 1997. • Règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail. • Règlement grand-ducal du 31 janvier 1995 relatif à la formation du médecin du travail. • Règlement grand-ducal du 2 avril 1996 relatif au personnel, aux locaux et à l'équipement des services de santé au travail. □ Règlement grand-ducal du 6 février 2007 1. concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						risques dus aux agents physiques (bruit); 2. portant modification du règlement grandducal du 17 juin 1997 concernant la périodicité des examens médicaux en matière de médecine du travail. • Règlement grandducal du 2 avril 1996 relatif à la fiche d'examen médical à utiliser en médecine du travail.
Martine DEPREZ	25.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Jean-Luc DOURSON	Dénomination : BioneXt Lab Raison sociale : S.A Siège sociale : 2-4 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange RCS : B140641	Présentation d'un écosystème informatique pour les analyses de biologie clinique permettant à partir des données diverses du patient d'identifier les besoins supplémentaires de tests, diagnostics et d'émettre des recommandations supplémentaires permettant la meilleure prise en charge du patient Permettre aux laboratoires privés d'effectuer certains actes relevant de la histopathologie, domaine relevant actuellement du monopole du LNS	Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière Loi du 16 juillet 1984 relative aux laboratoires d'analyses médicales



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	17.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Nicolas Van Elsué, président; Laurent Boquet, trésorier	Dénomination : Rosa Letzebuerg Raison sociale : Asbl Siège sociale : 19 rue St Esprit, L-1475 Luxembourg RCS : F287	Lëtzebuerg en tant qu'expert dans les programmes nationaux ; Accès pour les professionnels de santé aux plates-formes	Règlement grand- ducal modifié du 4 octobre 2018 fixant les conditions de réalisation des tests rapides à orientation diagnostique de l' infection à virus de l' immunodéficience humaine, d'hépatites virales et d'autres infections sexuellement transmissibles



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	17.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Yannick LIENERS, président et fondateur du Plooschter Projet; Dr Romain SCHOCKMEL, membre du Comité du Plooschter Projet; Jean-Paul SCHULER, membre du Comité du Plooschter Projet; Christiane LIENERS-REGER, trésorière et membre fondateur du Plooschter Projet	Dénomination : Plooschter Projet Raison sociale : Asbl Siège sociale : 28 rue Neuve, L- 4380 Ehlerange RCS : F10747	Échange sur les activités de Plooschter Projet et discussions sur des solutions législatives potentielles.	Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. Règlement grand- ducal du 10 décembre 1998 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services dans les domaines médico- social et thérapeutique. Loi relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière.
Martine DEPREZ	06.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Lionel FERBER (président); Marion Pierre THILL (vice-président); Jil Alexandra MICHELS (vice- présidente); Lena HEISTER (conseillère)	Dénomination : Confédération Hair Beauty and Tattoo Guild Raison sociale : Asbl Siège sociale : 2 circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg RCS : F11909	Les membres de la Confédération souhaiteraient des modifications règlementaires pour améliorer le cadre lié à la formation aux règles d'hygiène des professionnels de l'esthétique et du tatouage. Ils ont également rappelé le fait	Au fil de la réunion, a été évoquée la modification en cours du règlement grand- ducal modifié du 9 novembre 2018 portant exécution de la loi modifiée précitée du 24 mai 2018.



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					qu'il n'est pas indispensable que les tatoueurs aient une obligation de porter des gants stériles, ce qui est en revanche le cas des tatoueurs-perceurs. Cette modification est en cours dans le cadre de l'APRGD portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 novembre 2018 portant exécution de la loi modifiée du 24 mai 2018 sur les conditions d'hygiène et de salubrité relatives à la pratique des techniques de tatouage par effraction cutanée, du perçage, du branding, cutting, ainsi que du bronzage UV.	Dans le même temps, a été évoqué le projet futur de modification de la loi du 24 mai 2018 afin d'adapter les règles de formation et obligations des tatoueurs aux besoins du terrain.
Martine DEPREZ	04.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr. Dominik DOERR , directeur général du CMP; Frédéric HENCKS, radiologue et directeur adjoint du CMP; Jeanne FELTGEN, conseillère juridique; Ferdinand STEFFEN, entrepreneur; François PEUSCH, conseil économique; Ralf RISCHNER, conseil économique	Dénomination : CMP – Centre médical Potaschbierg Raison sociale : groupement d' intérêt économique Siège sociale : 13 rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher RCS : C154	Des explications sont fournies concernant les difficultés et potentialités d'exploitation du Centre Médical Potaschbierg et de l'antenne du service d'imagerie médical du CHL. Une demande de modifier la loi hospitalière afin de prévoir une flexibilité accrue pour autoriser et financer les plateaux médico techniques en extrahospitalier. Une demande de pouvoir organiser une activité de prévention a été thématisée.	Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière, et portant modification: 1. du Code de la sécurité sociale; 2. de la loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé; 3. de la loi modifiée du 16 juillet 1984 relative



Ministre	Date	Lieu	,	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						aux laboratoires d'analyses médicales; 4. de la loi du 19 décembre 2003 portant création de l'établissement public « Centre national de rééducation fonctionnelle et de réadaptation »; 5. de la loi du 7 août 2012 portant création de l'établissement public « Laboratoire national de santé »; 6. de la loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient; 7. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.
Martine DEPREZ	21.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Mariette Fischbach, présidente; Ingrid Krücken, vice-présidente; Françoise Hetto-Gaasch, membre	Dénomination : Europa Donna Raison sociale : Asbl Siège sociale : 1b rue Thomas Edison, L- 1445 Strassen RCS : F1835	L'association s'est fixée comme objectif de prendre connaissance des besoins et des problèmes des patientes touchées par le cancer du sein. Il s'agit donc de déployer tous les moyens pour optimiser la	Loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social,



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					prise en charge des patientes pendant le diagnostic, le traitement, la réintégration sociale ainsi que l' accompagnement durant la période difficile de la maladie. Dans ce contexte, l' hospitalisation à domicile a été une position défendue par les représentants. En outre, la redéfinition de qui a droit à des consultations de nutrition et d'assistance sociale a été discutée.	familial et thérapeutique. Code de la sécurité sociale
Martine DEPREZ	17.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr René DONDELINGER Dr Carine FEDERSPIEL Dr Ana SANCHEZ Dr Jean SERVAIS Dr Karim MOULLA Dr Vincent MAURON	Dénomination : SMLGG - Société Médicale Luxembourgeoise de Gériatrie et de Gérontologie Raison sociale : Asbl Siège sociale : 30 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg		planification



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					organismes gestionnaire d' introduire des demandes d' exploitation des lits additionnels par site hospitalier. Il a été thématisé la situation de négociation de tarifs médicaux améliorés dans le cadre des travaux de la commission de nomenclature.	
Martine DEPREZ	17.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 Alexa Ballmann, Vice-Présidente, Fédération des artisans Tun Di Bari, Vice-Président, Fédération des artisans Romain Schmit, Secrétaire général, Fédération des artisans Guy Lejeune, représentant de la Section des Audioprothésistes (Confédération des Métiers de la Santé) Steffen Schuh, représentant de la Section des Orthopédistes-Cordonniers-Bandagistes et Cordonniers-Réparateurs (Confédération des Métiers de la Santé) Amir Grumberg, conseiller Fédération des artisans 	Dénomination : Fédération des artisans Raison sociale : Asbl Siège sociale : 2 circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg N°Registre : F161 Dénomination : Confédération des Métiers de la Santé Raison sociale : Asbl Siège sociale : 2 circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg N°Registre : F12571	Statut de l'indépendant : Les non-salariés sont traités différemment des salariés. Ils n' ont pas été éligible pour toucher des aides. Les artisans sont les seuls pour qui le chômage partiel n'existe pas. La FDA demande un traitement égalitaire. L'absentéisme au travail (évolution et lutte contre l' absentéisme) : Un contrôle plus strict des certificats de maladie s'impose. Un système de bonus-malus pour les jours de congé pourrait être introduit. La sécurité et la santé au travail (La médecine du travail / La formation continue en matière de SST / Cohabitation difficile ITM – AAA) : La FDA se plaigne du fait que l'assurance accident	Code de la sécurité sociale Statuts de la Caisse nationale de santé



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					impose des pénalités lorsque les consignes de sécurité ne sont pas respectées dans le cas d'un accident. La FDA demande au CCSS d'échelonner le paiement des cotisations pour le secteur de la construction afin d'éviter un recouvrement forcé. Métiers de santé (prise en charge des dispositifs de correction auditive : La Fédération des artisans demande que la procédure de prise en charge des appareils auditifs soit simplifiée. Métiers de santé (Orhopédistes-Cordonniers-Bandagistes et Cordonniers-Réparateurs) : Manque flagrant de personnel pour les OCBR. Pour les années 2022 à 2024, il n'y a pas de stagiaires au Luxembourg. Le tarif pour les positions P6 doit être adapté.	
Martine DEPREZ	15.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	 Dr Philippe TURK, président FHL M. Sylvain VITALI, secrétaire général FHL Dr Martine GOERGEN, directeur général CHL Dr Marc BERNARD, directeur général 	Dénomination : FHL – Fédération des hôpitaux luxembourgeois Raison sociale : S.A Siège sociale : 5, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange	Les représentants de la FHL ont présenté le projet de mutualisation des services de stérilisations. Un financement d' une structure commune (envergure estimée à € 70 mio)	Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			HRS • Dr René METZ, directeur général CHEM • Dr Paul WIRTGEN, directeur général CHdN	No RCS : F1544	sera envisagé dans le cadre de l'article 16 de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Dans le cadre du projet de loi créant l'établissement public CNAL la mise en œuvre d'un hall logistique et les flux logistiques y afférents pourront être mutualisés. Il pourrait être opportun d'adapter le PL CNAL le moment venu.	
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Carole BAUER, présidente; Margot HEIRENDT, directrice	Dénomination : Fondation Cancer Raison sociale : fondation Siège sociale : 209 rte d'Arlon, L-1150 Luxembourg RCS : G25	Sujets à discussion : Remboursement médicaments — demande de prise en charge à 100% de tous les médicaments dans le traitement du cancer Reprise progressive du travail — demande que la reprise progressive du travail ma soit pas imputée à 100% sur le congé de maladie Taxi et ambulance — demande de prise en charge de 100% pour personnes atteintes d'un cancer Autorisation de sortie — demande de plus de flexibilité pendant les congés de maladie	Projet de loi n°8180 fixant les conditions relatives à l' organisation des transports sanitaires terrestres non urgents, Code de la sécurité sociale, statuts de la Caisse nationale de santé



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					pour les personnes atteintes d'un cancer Congé parental et maladie – éviter la perte du droit au congé parental en cas de maladie grave pendant le congé parental Prise en charge des consultations onco-diététiques - demande de pouvoir dispenser les consultations onco- diététiques prévues dans la nomenclature (modification des statuts de la CNS) pour les personnes atteintes d'un cancer	
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	- Dr Paul Hédo, médecin spécialiste en psychatrie au CHL, président SLPPP - Dr Salima Aarab, pédopsychiatre aux hôpitaux HRS, secrétaire - Dr Claudio Pignoloni, pédopsychiatre au CHL, trésorier	Dénomination : SLPPP - Société luxembourgeoise de psychiatrie, pédopsychiatrie et psychothérapie Raison sociale : asbl Siège sociale : 40 rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg RCS : F5759	Échange concernant l'accès aux soins psychiatriques, la loi hospitalière, la rénumération des psychiatres ainsi que les études spécialisées en psychiatrie.	Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière Règlement grandducal du 25 janvier 2019 déterminant les exigences et les normes auxquelles doivent répondre les services hospitaliers d'urgence des hôpitaux et le service hospitalier national d'urgence pédiatrique Règlement grand-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						ducal modifié du 21 décembre 1998 arrêtant la nomenclature des actes et services des médecins pris en charge par l'assurance maladie
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Anja Di Bartolomeo – Présidente d' ALAN Maladies Rares Luxembourg; Daniel Theisen - Directeur d'ALAN Maladies Rares Luxembourg; Gwennaëlle Crohin – Chargée de direction adjointe – Chef du service de consultation psycho-social d'ALAN Maladies Rares Luxembourg	Dénomination : ALAN – Maladie rares Luxembourg Raison sociale : asbl Siège sociale : 12 rue de Londres ; L-8223 Mamer RCS : F2242	- Liste d'attente de 6 mois si pas d'urgence	- Projet de loi congé pour raisons familiales - Code de la sécurité sociale - Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					durée) - Demande de mettre à jour la convention – service national de support psycho-social - Souhait de rediscuter le congé pour raison familiale. Une prochaine réunion a été fixée.	
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Chantal KELLER, présidente de Blëtz a.s.b.l.; Laura MAY, avocate et secrétaire du comité Blëtz a.s.b.l.; Anne BRIMAIRE-HOFFMANN, professeur de géographie et membre du comité Blëtz a.s.b.l.; Dr Monique REIFF, neurologue au Centre Hospitalier du Luxembourg (CHL); Dr René METZ, neurologue et directeur à l'hôpital Centre Emile Mayrisch (CHEM); Dr Michael HOFFMANN, neurologue au centre hospitalier du nord (CHdN); Prof. Dr. Claude BRAUN, direction médicale à l'hôpital Kirchberg (HRS); Pierre PLUMER, directeur général au centre Mondorf (Domaine Thermal)	Dénomination : Blëtz – Association luxembourgeoise des concernés d'un accident vascualaire cérébral Raison sociale : asbl Siège sociale : 68 rue du Château, L-3217 Bettembourg RCS : F9417	- Récolte de données au Luxembourg : pas de données pour le registre RES-Q, le REgistry of Stroke Care Quality développé sous la European Stroke Organisation (ESO) afin d'aider les médecins à monitorer et à améliorer la qualité des soins lors d'un AVC Projet de mise en place « Lotse » dans 4 grand hôpitaux – demande de financement pour 2025.	- Code de la sécurité sociale - Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Réginald DECRAENE, président; Robert HENKINET, membre du Board	Dénomination : IML – Innovative Medicines for Luxembourg Raison sociale : asbl Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg RCS : F8922	Selon IML uniquement une partie des médicaments innovants approuvés en Europe sont disponibles pour ses patients luxembourgeois. Il faut donc:	Code de la sécurité sociale Code de la santé Règlement grand- ducal portant fixation du prix des médicaments



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					o Simplifier la procédure de fixation du prix en admettant la fixation des prix sur base des prix belges approuvés et non commercialisés. o Création d'une liste unique/Base de données pour les médicaments autorisés au Luxembourg avec un lien direct à la fixation des prix et à l'E-prescription. Selon l'IML le Luxembourg a besoin d'une législation claire au niveau MNP (medical need, compassionate use) afin que l'industrie et les professionnels de santé aient un cadre légal auquel se conformer pour soigner mieux et plus vite les patients. Le portfolio de l'industrie pharmaceutique est axé de plus en plus sur les thérapies innovantes et disruptives en terme d'accès et de régulation (Cell & Gene Therapy, combi pharma & tech, Radiopharmaceuticals). Il faudra adapter le cadre légal afin de permettre aux patients de bénéficier de manière rapide de ces thérapies innovantes.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	07.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Guigitte SCHOLTES-LENNERS, Présidente; Dr Yolande WAGENER; Dr Lucien NICOLAY; Me Jean-Paul NOESEN; Monique RODESCH	Dénomination : Ligue Medico-Sociale (Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales) (LMS) Raison sociale : Etablissement public Siège sociale : 21-23 rue Henri VII, L-1725 Luxembourg RCS : J12	Problème d'atteindre les bénéficiaires en SPSE (Service Promotion de la Santé de l'Enfant) parce que les adresses ne sont plus envoyées par les services de naissances pour cause de protection des données. Pour le moment les communes envoient des invitations aux familles avec nouveau-nés. Les familles les plus en besoin tombent souvent à travers les mailles du filet, ne cherchent pas toujours les informations ou ne trouvent pas le chemin. Consultations diététiques: si un problème est constaté (ex. BMI trop élevé) lors des bilans de santé, les familles reçoivent une lettre avec une recommandation de se rendre chez une diététicienne. Les dépliants de l'LMS sont inclus et la consultation est gratuite. Tuberculose: LMS a pour mission la lutte contre la tuberculose et demande de garder cette mission. Si des parcours sont mis en place en parallèle (Direction de la Santé – Service de la Santé des Réfugiés), les patients ne sont	Loi modifiée du 19 mars 1910 conférant la personnalité civile à la Ligue luxembourgeoise de Prévention et d'Action médico-sociales Loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique Loi modifiée du 1er août 2018 sur la déclaration obligatoire de certaines maladies dans le cadre de la protection de la santé publique Règlement grandducal modifié du 15 février 2019 portant énumération des maladies sujettes à déclaration obligatoire



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					plus correctement répertoriés. Un groupe de travail officiel avec la Direction de la Santé – Inspection Sanitaire a été mis en place pour améliorer le flux d'informations et la collaboration. • Santé scolaire : Collaborations et synergies entre acteurs pas encore assez établies, programme santé pour les enfants et jeunes manque. • Consultations pour fumeurs : augmentation de la demande dû à un remboursement des patchs par LMS • PAI (projet d'accueil individualisé) : presque 6% des élèves sont concernés.	
Martine DEPREZ	06.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Cils Carole, Buergermeschtesch vun der Gemeng Tandel Schmit Frank, Schäffen vun der Gemeng Tandel Roeder Marc, Schäffen vun der Gemeng Tandel Mergen Patrick, Buergermeschter vun der Gemeng Bettenduerf Kurtisi Lucien, Schäffen vun der Gemeng Bettenduerf Derneden Andy, Schäffen vun der Gemeng Bettenduerf	Commune de Tandel 6, Haaptstrooss L-9350 Bastendorf Commune de Bettendorf 1, Rue Neuve L-9353Bettendorf	Discussion relative à l'implémentation d'une nouvelle concession de pharmacie sur le territoire de la commune de Tandel respectivement de celuici de la commune de Bettendorf.	Loi modifiée du 4 juillet 1973 concernant le régime de la pharmacie Règlement grand- ducal modifié du 27 mai 1997 relatif à l'octroi des concessions de pharmacie
Martine DEPREZ	03.05.2024	Ministère de la	Anna-Cristina Alborino (Presidente);	Dénomination : ALSF -	- Propositions de l'ALSF afin de	- Loi du 29 juin 2023



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Laure Baumann (Vice-Presidente); Yolande Klein; Sheila Schmit; Nicole Weber	Association luxembourgeoises des sages-femmes Raison sociale : asbl Siège sociale : 12 rue des Champs, L-8218 Mamer RCS : F3701	permettre aux sage-femmes d' exercer leur profession de façon efficace et de manière autonome dont : o Compléter la loi du 29 juin 2023 par tous les examens recommandés et nécessaires à la surveillance de la grossesse normale o Prise en charge par la CNS des consultations SF en périodes postnatale et d' allaitement o Adapter le Code du travail et les statuts CNS afin que les certificats de grossesse et d' allaitement établis par les SF soient acceptés par les employeurs et les instances	portant modification de la loi du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé - Code du travail - Code de la sécurité sociale - Statuts de la CNS
Martine DEPREZ	22.04.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Yoon Penning; Benjamin Kinn; Sophie Diederich; Pitt Bach; Daniel Grün	Dénomination : Association Luxembourgeoise des Médecins en Voie de Spécialisation (ALMEVS) Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l'Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076	Revendication de l'ALMEVS en collaboration avec l'OGBL tendant à mettre en place un statut de salarié pour les médecins en voie de spécialisation. Ce nouveau statut est destiné à garantir des conditions de travail et de rémunération uniformes pour tous les médecins en voie de spécialisation effectuant un stage sur le territoire luxembourgeois.	Dans le cadre des discussions relatives à la demande d'implémentation d'un statut de salarié pour les médecins en voie de spécialisation des modifications au niveau les textes suivants ont été abordés : loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice de la profession de médecin, médecin-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						dentiste et médecin vétérinaire, Code du travail, loi modifiée du 31 juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg
Martine DEPREZ	22.04.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Duarte Peralta Cid; Navega de Oliveira Suéli; Pinto Martins Rafaël; Boltz Gerald; Bonfanti Anne; Huther Christopher; Hohnadel Christine	Dénomination : Association des préparateurs en pharmacie du Luxembourg Raison sociale : asbl Siège sociale : 4, rue Ernest Barblé L-1210 Luxembourg RCS : F12896	L'Association des préparateurs en pharmacie du Luxembourg (APPL) demande que la profession de préparateur en pharmacie soit réglementée comme profession de santé.	Loi du 29 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.
Martine DEPREZ	17.04.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Guillaume STEICHEN, Secrétaire Général AMMD; Dr Alain Schmit, Président AMMD; Dr Carlo Ahlborn, Président du CMD Vice-Président et Trésorier AMMD; Dr Philippe Marx, Vice-Président du CMD; Dr Peggy Peffer, Trésorière du CMD; Dr Pol Rosch, Secrétaire du CMD	Dénomination: Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) Raison sociale: asbl Siège sociale: 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS:F1106 Dénomination: Cercle des médecins dentistes du Grand-Duché de Luxembourg (CMD) Raison sociale: asbl Siège sociale: 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS:F7516	Les représentants de la AMMD ont présenté les principaux défis rencontrés par les dentistes au Luxembourg. Notamment, la discussion a porté sur les coûts d'installation, le conventionnement obligatoire et automatique, la nomenclature et le service médico-dentaire d'urgence.	
Martine DEPREZ	28.03.2024	Ministère de la	Patrick Obertin, Président;	Dénomination : Association	L'ALK :	Loi du 29 juin 2023



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Christine Schmit, Secrétaire générale de l'ALK	luxembourgeoise des kinésithérapeutes (ALK) Raison sociale : asbl Siège sociale : 76 rue d'Eich, L- 1460 Luxembourg RCS : F4048	- propose une campagne de sensibilisation et d'information auprès des médecins-prescripteur concernant la prise en charge du kinésithérapeute par rapport aux pathologies lourdes - souhaite participer au projet réforme de l'exercice de leur profession (volet « kinésithérapie-sport à inclure dans leurs attributions)	portant modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé.
Martine DEPREZ	28.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Jean Bofferding, président; Caroline Peters, secrétaire; Chris Zenner, membre du comité, représentant de l'ALDO au sein du CSCPS; Michel Van Espen, vice-président	Dénomination : Association luxembourgeoise des Ostéopathes (ALDO) Raison sociale : asbl Siège social : 1 rue des Capucines, L-8043 Strassen RCS : F256	Position ALDO: - L'ostéopathe est une profession de santé de 1ère ligne, l'ostéopathe devrait par conséquence pouvoir travailler sans prescription médicale - La profession d'ostéopathe est actuellement une profession de santé réglementée: l'ALDO demande à ce que ceci soit changé et que cette profession soit réglementée au même niveau que les professions médicales ou les psychothérapeutes - La réglementation actuellement en vigueur ne permet pas à l'ostéopathe d'exercer son métier selon les règles de l'art Il n'existe actuellement pas de nomenclature ostéopathe.	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					L'ALDO signale que certains ostéopathes qui disposent d'une autorisation d'exercice comme kinésithérapeute et d'un code prestataire kinésithérapeute, facturent sous le code kiné afin que leurs patients puissent être remboursés.	
Martine DEPREZ	26.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Mme Christa BRÖMMEL, coordinatrice; Mme Camille SOUDEYNS, chargée de projets; Mme Christelle MAISONNEUVE, assistante administrative	Dénomination : Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle (CESAS) Siège social : 8 rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg	Discussions sur la forme juridique du CESAS	Avant-projet de loi portant création d'un établissement public dénommé "Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle"
Martine DEPREZ	22.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Alain de Bourcy, Président; Danielle Becker-Bauer, Vice- Présidente; Claude Hostert-Pfeiffer, Administratrice; Isabelle Lamesch, Administratrice; Yves Mischo, Administrateur; Katia Scombussolo, Fédération Manager	Dénomination : Syndicat des pharmaciens Raison sociale : asbl Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS: F5706	Revendications du SPL: 1. Extension des attributions du pharmacien 2. Nomenclature pour « services de soins pharmaceutiques et services associés » 3. Code CNS individuel pour chaque pharmacien exerçant en officine 4. Remboursement par la CNS de la blistérisation en soins à domicile 5. Augmentation de l'indemnité de garde 6. Indemnisation de	Code de la Sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					l'organisation des gardes 7. Indexation des honoraires des pharmaciens 8. Résolution de la problématique des prix des médicaments (marge) 9. Information sur la demande de renseignement auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines concernant le taux de TVA applicable pour les différents services 10. Demande de réduction de l'abattement revendiqué par la CNS 11. Information sur la problématique des aides financières du ministère de l'Economie qui sont seulement applicables aux détenteurs d'une autorisation d'établissement 12. Demande d'une aide financière pour la première reprise d'une concession de pharmacie	
Martine DEPREZ	18.03.2024	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	André Steinmetz, Cannad'Our Sàrl; Norbert Eilenbecker, Exploitation agricole Eilenbecker et Ourdaller S.c.; Camille Eilenbecker, Cannad'Our Sàrl; Serge Schneider, LNS - Laboratoire National de Santé	Cannad'Our Sàrl 2 Am Eck . L-9757 Kalborn B175187 LNS Laboratoire National de Santé 1, rue Louis Rech. L-3555	Points discutés sous la compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture : 1) Taux de THC permis dans l'huile de chanvre utilisée pour l'alimentation humaine.	Règlement (UE) 2023/915 de la Commission du 25 avril 2023 concernant les teneurs maximales pour certains



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				Dudelange Etablissement public (J49) Exploitation agricole Eilenbecker et Ourdaller S.c. 2 Am Eck. L-9757 Kalborn B153821 Norbert Eilenbecker Sàrl; B94806 Ourdaller S.c	2) Utilisation des fleurs de chanvre ou extraits de cannabis comme aliment. Points discutés sous la compétence du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale : Perspectives d'avenir de la société Cannad'Our, de la culture de cannabis en général et plus particulièrement celle à des fins médicales	contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) no 1881/2006 • Règlement (UE) 2022/1393 de la Commission du 11 août 2022 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en delta-9-tétrahydrocannabinol (A9-THC) dans le chènevis (graines de chanvre) et ses produits dérivés • Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments • Loi du 20 juillet 2018 modifiant la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie, entrée en vigueur le 5 août 2018



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	18.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Jean-Paul SCHWARTZ, AMMD; Dr Guillaume STEICHEN, AMMD; Dr Alain Schmit, AMMD; Mme Sandra FABER, AMMD; M. Alain DICHTER, COPAS	Dénomination ; Association des médecins et médecins dentistes (AMMD) Raison sociale : asbl Siège sociale : 29 rue de Vianden, L-2680 Luxembourg RCS: F1106 Dénomination : COPAS Raison sociale : asbl Siège social : rue de Turi, L- 3378 Livange RCS: F1437	Structures d'hébergement comité d'évaluation Les chiffres relatifs au nombre d'interventions des médecins assurant la garde dans les structures d'hébergement pour personnes âgées ont été présentés. Pour permettre aux médecins une meilleure prise en charge des patients en termes de médication, une adaptation de la liste des médicaments disponibles dans les dépôts de médicaments et fixée par règlement grand-ducal modifié du 17 novembre 2020 fixant la liste des médicaments prévue à l'article 4, paragraphe 2, de la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments.	Règlement grand- ducal modifié du 17 novembre 2020 fixant la liste des médicaments prévue à l'article 4, paragraphe 2, de la loi modifiée du 25 novembre 1975 concernant la délivrance au public des médicaments.
Martine DEPREZ	15.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Collège vétérinaire : Dr Josiane GASPARD, présidente; M. Jacob VEDDER, vice-président; Dr Linda WEILAND, secrétaire; Mme Françoise SCHROEDER, juriste AMVL (Association des médecins vétérinaires du Grand-Duché de Luxembourg) : Dr Jean SCHOOS, président AMVL; Dr Simone MOUSEL, présidente LAK; Dr Malou BLASEN, représentante LAK;	Dénomination : Collège vétérinaire Siège social : 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	1° Le Collège vétérinaire demande une modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecinvétérinaire, en vue de compléter le cadre légal avec des dispositions sur les infrastructures et équipements requis en vue de l'ouverture d'une clinique vétérinaire et des	l'exercice des professions de médecin, de médecindentiste et de médecin-vétérinaire - Loi du 31 mai 2002 relative au Collège vétérinaire - Règlement grand-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Dr Luc CATEL, président LGP; Mme Jeanne WIRTZ, représentante ALVH ALVA (Administration des services vétérinaires) Dr Félix WILDSCHUTZ, directeur		centres de cas référés. 2° Le CV demande la création de la profession d'assistant vétérinaire et une adaptation de la loi sur le collège vétérinaire. 3° Le CV demande que les prochaines élections prévues puissent avoir lieu sous forme électronique et que le règlement grand-ducal du 1®' novembre 2003 relatif aux élections des membres du Collège vétérinaire sera adapté en vue de permettre le vote électronique.	
Martine DEPREZ	14.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Marc Fischbach, président; Martine Ewerard, secrétaire générale faisant fonction; Alain Dichter; Isabelle Hein; Benoît Holzem; Christophe Lesuisse	Dénomination : COPAS Raison sociale : asbl Siège social : rue de Turi, L- 3378 Livange N° Registre de commerce : F1437	LES PROFESSIONS DE SANTE: La COPAS 8 plaidé pour la mise en place de passerelles pour les aidessoignants ainsi que la création entre les aides- soignants et les infirmiers, à savoir les techniciens en soins. FINANCEMENT DES STAGES : Le financement des stagiaires dans le secteur extrahospitalier a été réglé au niveau de la loi budgétaire 2024. CONVENTIONS COLLECTIVES ras/fhl: La COPAS revendique un alignement des salaires/rémunérations entre le secteur hospitalier et extrahospitalier voire l'adoption	e.a. la loi modifiée de 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé, la loi budgétaire 2024 et la loi budgétaire 2025



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					d'une enveloppe. COMPENSATION SOUS- FINANCEMENT MIX DE QUALIFICATION LES CONVENTIONS COLLECTIVES RAS/FHL: Dans la mesure où pour la COPAS les valeurs monétaires qui leur sont applicables se basent sur des normes de qualifications inadaptées à la réalité, la COPAS souhaite voir compenser dans le cadre du budget 2024 le déficit engendré pour les prestataires. COMPENSATION MANQUE A GAGNER COVID: La COPAS critique la méthodologie employée pour calculer les compensations pour les pertes des activités des foyers de jours en raison de la pandémie de la Covid- 19 et souhaite que les « chaises vides » soient compensées.	
Martine DEPREZ	13.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Robert WAGENER, président - Collège médical; Dr David HECK, secrétaire général; Mme Valérie BESCH, juriste; Dr Claude MOUSEL, vice-président; M. Camille GROOS, 2e vice-président et trésorier; Dr Fernand PAULY, 2e vice-président; Dr Pit BUCHLER, président honoraire	Collège médical 2, rue Albert 1er L-1117 Luxembourg	- Projet de modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 relative au Collège médical - Professionnels ayant un droit d'exercice au Luxembourg, mais sanctionnés à l'étranger: Le droit luxembourgeois pourrait être révisé. -Divergences d'interprétation	-Loi modifiée du 8 juin 1999 relative au Collège médical ; -Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					dans plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'exercice (surtout médecinsdentistes) et la question des stages d'adaptation : Problème de la reconnaissance des diplômes dans le cadre de la Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Le ministère thématisera ces cas au niveau de l'Union européenne. Une révision du cadre légal applicable sera engagée. - Projet de loi sur l'exercice de la médecine sous forme de société.	reconnaissance des qualifications professionnelles; -Loi modifiée du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles; -Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecindentiste et de médecin-vétérinaire; -Loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la «Direction de la santé»; -Projet de loi n°8013 portant modification: 1° de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, médecindentiste et de médecin vétérinaire; 2° de la lo modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé; 3° de la loi



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						modifiée du 14 juillet 2015 portant création de la profession de psychothérapeute (retiré); -Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière; -Règlement grandducal modifié du 15 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments.
Martine DEPREZ	11.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	M. Alain Elemquies; M. Christophe Mignani	Société Devmed 9, rue Large L-1917 Luxembourg No RCS: B232878	Echange concernant les dispositions de la loi modifiée du 8 mars 2018 concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière. Il a été rappelé aux investisseurs souhaitant exploiter le plateau d'imagerie médicale par la voie de Hygie Imagerie Esch que la prise en charge de patients pour des examens de CT Scan et de mammographie n'est pas permise comme les conditions de la loi du 29 juillet 2023 y afférente ne sont pas respectées. Les responsables de Hygie ont	/



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					demandé si la loi susmentionnée du 29 juillet 2023 serait abrogée.	
Martine DEPREZ	07.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 26 rue Ste Zithe, L- 2763 Luxembourg	Christian Stresser, Président ACA; Marc Lauer, Vice-Président ACA et Président Commission Marché Local ACA; Nicolas Limbourg, Vice-Président ACA et Président de la Commission Internationale Vie; Marc Hengen, Administrateur-Délégué, ACA; Valérie Tollet, Membre du Comité de Direction, ACA; Fabrice Volkaerts, Directeur des Opérations, ACA	Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l. 12, rue Erasme L-1468-Luxembourg No RCS: F13673 ACA Santé a.s.b.l. 12, rue Erasme L -1468 Luxembourg No RCS: F13482	Présentation du secteur d'assurances luxembourgeois Level plaving fied entre les assureurs et mutuelles : les représentants du secteur des assurances demandent à ce que les mutuelles et les assureurs soient à pied d'égalité en ce qui concerne le cadre légal et surtout l'application de cadre. Ils soulignent que les assureurs ne contestent pas l'existence des mutuelles tombant dans le champ d'application de la loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles, mais que certaines de ces mutuelles exercent - selon leur analyse - des activités accessoires excédant ce cadre légal en empiétant sur le champ d'application d'autres secteurs. Digitalisation de la l'assurance maladie (CNS) et assureurs « santé » : les représentants du secteur des assurances demandent à ce que les échanges digitaux concernant la prise en charge par la CNS	Loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					puissent avoir lieu pour accélérer le paiement des prestations complémentaires à charge des assureurs. Ceci faciliterait le travail des assureurs et apporterait une réelle plus-value et simplification pour les personnes assurées. • Assurance pension : Les représentants du secteur des assurances souhaitent participer aux discussions relatives à la soutenabilité du système des pensions et seraient disposées à présenter leurs solutions actuelles en matière de régime complémentaire de pension en vue de leur évolution.	
Martine DEPREZ	05.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Mme Silvana ANTUNES-XAVIER, Présidente - Conseil supérieur de certaines professions de santé; M. Sergio DA CONCEICAO, Vice- Président - Conseil supérieur de certaines professions de santé; M. Oliver KOCH, Secrétaire Général - Conseil supérieur de certaines professions de santé	CSCPS - Conseil supérieur de certaines professions de santé 2, rue Thomas Edison L-1445 Strassen	- Projet de réforme du CSCPS - Réforme des attributions des professions de santé - Registre des professions de santé et autorisations d'exercer : le CSCPS est informé que le projet de réforme du registre avance comme prévu et que les délais d'émission des autorisations d'exercer ont été diminués à 2 semaines.	
Martine DEPREZ	05.03.2024	Ministère de la Santé et de la	Dr Philippe Turk - Président FHL; Dr René Metz - Directeur Général	FHL - Fédération des hôpitaux luxembourgeois	Échange concernant les principes de création de	/



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	CHEM - Vice-Président FHL; M. Sylvain Vitali - Secrétaire Général FHL; Dr Marc Berna - Directeur général HRS; Mme Sandra Thein - Directrice général adjointe HRS; Dr Paul Wirtgen - Directeur général CHdN; M. Daniel Cardao - Directeur administratif et financier CHEM; Dr Martine Goergen - Directrice générale CHL; M. Paul Meyers - Directeur administratif et financier CHL; M. Gregory Gaudillot - Pharmacien gérant CHL	5, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange No RCS:F1544	l'établissement public CNAL - Centrale nationale d'achat et de logistique visant à mutualiser les volets achats et logistique de la FHL au bénéfice des établissements hospitaliers; discussion concernant la mutualisation éventuelle du volet stérilisation d'instruments chirurgicaux. Vision 2030 ainsi que les priorités retenues dans le programme gouvernemental; discussion concernant le volet valorisation des ressources humaines et indemnisation des stages.	
Martine DEPREZ	23.02.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Mme Shirley Feider, présidente CAPAT-Cercle des Associations de Patients; Mme Sylvie Paquet, trésorière CAPAT; Dr Carine Federspiel, membre du Conseil d'administration CAPAT	CAPAT - Cercle des Associations de Patients 1b, rue Thomas Edison L-1445 Strassen No RCS: F13869	L'entrevue a en premier lieu permis de présenter CAPAT, ses missions et ses actions. Il a ensuite été question de concepts soutenus activement par CAPAT, comme le patient partenaire, la démocratie sanitaire, la health litteracy et le gender gap par rapport à certaines pathologies.	
Martine DEPREZ	23.02.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	M. René PIZZAFERRI, président - Patiente Vertriedung Mme Tina KOCH, membre du Conseil d'administration - Patiente Vertriedung M. Roland KOLBER, membre du Conseil d'administration - Patiente	Patiente Vertriedung 1b, rue Thomas Edison L-1445 Strassen No RCS: F2570	Les sujets discutés incluaient le contrôle médical, dont la barrière linguistique, la possibilité d'être accompagné pour un RDV et les qualifications des médecins, la	- Code de la sécurité sociale - Loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Vertriedung Mme Romance SCHEUER, membre du Conseil d'administration - Patiente Vertriedung Mme Michèle WENNMACHER, chargée de direction - Patiente Vertriedung M. Georges CLEES, chargé de communication - Patiente Vertriedung		réforme de la psychiatrie ou encore la commission d'enquête Covid-19. D'autres points, comme la facturation systématique du CPI, le tiers payant social pour la psychothérapie ou encore le délai de RDV pour la densitométrie osseuse et les taxis ambulances ont été abordés. Finalement, la demande de Patiente Vertriedung de pouvoir être représentée dans diverses commissions au niveau national a fait partie de l'ordre du jour.	planification hospitalière
Martine DEPREZ	20.02.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Mme Ainhoa ACHUTEGUI, Présidente du Conseil d'Administration du Planning Familial; M. Yves BRUCH, Vice-président du Conseil d'Administration du Planning Familial; Dre Isabelle ROLLAND, Vice-présidente du Conseil d'Administration du Planning Familial; Mme Céline GERARD, Directrice du Planning Familial	Planning Familial 6-8, rue de la Fonderie L-1531 Luxembourg No RCS: F868	Le Planning Familial a comme mission de promouvoir la santé sexuelle, reproductive et affective (SRA), de garantir à tou.te.s un accès aux services de SRA et de défendre les droits des personnes en la matière. Les sujets abordés dans le cadre de l'entrevue portaient sur l'information et l'accessibilité gratuite de la contraception, notamment des préservatifs, qui protègent également contre les IST. D'autre part, un certain nombre de points ont été abordés au sujet de l'IVG, comme l'inscription du droit à l'IVG dans	Constitution, loi sur l'IVG de 2014, loi pour la création d'un établissement indépendant



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					la constitution et la réforme de la loi sur l'IVG de 2014. Finalement, l'autonomie du Cesas, Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, actuellement rattaché au Planning Familial, a été discutée.	
Martine DEPREZ	20.02.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Patrick Gondoin, président de l'EGSP et président de la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène mentale; Dr Erik Ceusters, chargé de direction de Réseau psy/Psychesch Hëllef dobaussen asbl; M. Claude Michels, chargé de direction de Liewen Dobaussen asbl; M. Jean-Paul Steinmetz, chargé de direction Zitha Unit asbl; Dr Sophie Hédo, directrice de la Ligue Luxembourgeoise d'hygiène mentale asbl et secrétaire de l'EGSP	EGSP-Entente des gestionnaires des structures complémentaires et extra-hospitalières en psychiatrie 11, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg No RCS: F2912	L'EGSP, Entente des gestionnaires de structures complémentaires et extrahospitalières en psychiatrie regroupe 7 membres du domaine de la maladie mentale et de la psychiatrie extrahospitalière. A côté des champs d'intervention de l'association et de ses membres, les problématiques conjointes du secteur et des propositions d'amélioration ont pu être discutées, dont les difficultés de recrutement pour certaines carrières et la valorisation des professionnels de la santé mentale. Des problématiques spécifiques du secteur du travail thérapeutique, comme les revenus, assurances et formations pour les personnes occupées dans les ateliers thérapeutiques, ainsi que du secteur logement,	Code de la sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					comme les modalités du forfait tarifaire W10, ont également été abordées.	
Martine DEPREZ	30.01.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Philippe Turk, président Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL); M. Sylvain Vitali, secrétaire général FFIL; Dr René Metz, vice-président FFIL, directeur général Centre hospitalier Emile Mayrisch (CHEM); Dr Marc Berna, membre du conseil d'administration FHL, directeur général Hôpitaux Robert Schuman (HRS); Dr Paul Wirtgen, membre du conseil d'administration FHL, directeur général Centre hospitalier du Nord (CHdN); Dr Gaston Schuetz, membre du conseil d'administration FHL, directeur général Rehazenter; Mme Daniela Collas, membre du conseil d'administration FHL, directrice des soins, Centre hospitalier de Luxembourg (CHL)	Fédération des hôpitaux luxembourgeois 5, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange No RCS: F1544	Echange avec les représentants du secteur hospitalier concernant les orientations stratégiques formalisées dans le document FHL-Vision 2030 ainsi que les priorités retenues dans le programme gouvernemental.	Loi modifiée du 8 mars 2018 concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière
Sécurité sociale						
Martine DEPREZ	05.06.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Dr Jean-Luc Dourson, membre administrateur M. Janssen Liu, secrétaire général - conseiller Dr Caroline Scheiber, membre administrateur Dr Stéphane Tholl, membre administrateur	Dénomination : FLLAM – Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales Raison sociale : asbl Siège social : 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg N° Registre de commerce : F7939	□ La FLLAM a évoqué l'impact sectoriel de l'article 35 du budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 réduisant de 10% la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales du secteur extrahospitalier à partir du 1er janvier	□ Loi du 20 décembre 2024 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2025 et en particulier l'article 35 « Mesure en matière d'assurance maladie : Valeur de la



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					2025. La FLLAM remet en question le processus et les arguments développés par la CNS ayant entrainé la réduction de la valeur de la lettre-clé ainsi que l'interprétation de l'article 67 du Code de la Sécurité sociale. LA FLLAM met en avant que la lettre-clé des laboratoires d' analyses médicales n'est pas automatiquement indexée et que les laboratoires d'analyses médicales doivent par conséquent financer la hausse des charges liée à l'application de l'index. La FLLAM revendique de revenir à la valeur lettre clé de 2024 par loi budgétaire, de revenir à un cycle de négociation normal avec la CNS, et de permettre aux laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique d'indexer la valeur lettre clé avec une adaptation de l' article 66 du Code de la sécurité sociale.	☐ Modifications éventuelles à apporter à la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2026 et de l'article qui aura trait à la valeur de la lettre-clé des laboratoires d'analyses médicales et de biologie clinique ». ☐ Règlement grand- ducal du 11 septembre 2024 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2017 arrêtant la nomenclature des actes et services des



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Martine DEPREZ	16.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 M. Guy KRIER-WELBES, président M. Jeff KONSBRÜCK, vice-président M. Jean-Marie VAQUE, membre du comité Mme Corinne KOX, membre M. Serge FISCHER, directeur Institut Viti-vinicole 	Dénomination : Privatwënzer Lëtzebuerg Raison sociale : asbl Siège social : 115, route du Vin, L-5416 Ehnen N° Registre de commerce : F5623	Le calcul forfaitaire du revenu de l'entreprise selon les marges brutes standard est obsolète Demande de revalorisation du métier par application du ssm qualifié avec majoration de 20% comme base pour le calcul des cotisations Plainte concernant la forte augmentation des coûts de production de l'entreprise (salaires, énergie) Part des cotisations prises en charge par le Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (FOESA) L'absentéisme au travail	Code de la sécurité sociale, Livre III Loi du 27 juin 2016 concernant la détermination du revenu professionnel agricole
Martine DEPREZ	13.12.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	 □ M. Gilbert GOERGEN, président □ M. Yves SCHARLÉ, secrétaire général □ M. Fabio SECCI, CEO 	Dénomination : CMCM – Caisse médico-chirurgicale mutualiste Raison sociale : Mutuelle Siège social : 32-34, rue de Hollerich N° Registre de commerce : M-9	Les représentants de la CMCM ont globalement demandé à ce que l'assise légale des mutuelles soit renforcée, à la lumière des recours en annulation devant le Tribunal administratif, pour avoir une meilleure distinction entre activité mutualiste et activité commerciale assurantielle.	Loi modifiée du 1er août 2019 concernant les mutuelles.
Martine DEPREZ	27.11.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Mme Mireille MOLITOR, présidente Mme Karin SCHONS, trésorière Mme Françoise BARTHEL, administratrice	Dénomination : FleegeElteren Raison sociale : asbl Siège sociale : 1, Rullewee, L- 9365 Eppeldorf	Affiliation des familles d' accueil à l'assurance pension : 3 statuts différents avec des conditions différentes, sans que	Projet de loi portant aide, soutien et protection aux mineurs, aux jeunes



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				RCS: F5865	cette distinction ne soit justifiée Revendication d'un remboursement intégral des cotisations versées par les accueillants à titre d'assurance pension Immunisation de l'indemnité perçue pour le calcul du cumul d'une pension de vieillesse anticipée avec des revenus Demande pour bénéficier des baby-years, du congé d'accueil et du congé parental	adultes et aux familles portant modification: 1. du Code du travail; 2. du Code de la sécurité sociale; 3. de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire; 4. de la loi modifiée du 16 juin 2004 portant réorganisation du centre socioéducatif de l'État; 5. de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse; 6. de la loi modifiée du 10 décembre 2009 relative à l'hospitalisation sans leur consentement de personnes atteintes de troubles mentaux; 7. de la loi du 1er août 2019 concernant l'Institut étatique d'aide à l'enfance et à la jeunesse; et portant abrogation 1. de la loi modifiée du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse; 2. de la loi modifiée du 16



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille.
Martine DEPREZ	04.11.2024	Heisdorf/Helmsang e	□ Sœur Danièle FALTZ, président de l' asbl Tricentenaire et secrétaire- trésorière de l'asbl MAREDOC □ Jean REDING, directeur de l'asbl MAREDOC □ Yvette ZEIMETZ-FRANK, directrice adjoint de l'asbl MAREDOC □ Christrophe LESUISSE, directeur général du TRICENTENAIRE asbl □ Nadine MEDINGER, directrice des services sociaux et de soins du TRICENTENTAIRE asbl	Dénomination: MAREDOC Raison sociale: asbl Siège social: 34, route de Luxembourg, L-7330 Heisdorf RCS: F 3456 Dénomination: Groupe Tricentenaire Raison sociale: asbl Siège social: 1, rue de la Gare, L-7228 Helmsange/Walferdange RCS: F 5271	D'après les représentants (MAREDOC et Tricentenaire) les fonds publics alloués sont insuffisants pour mener à bien les tâches qui leur sont confiées et ceci notamment au niveau de la valeur monétaire qui ne tient pas compte de la répartition effective des soignants selon leur qualification (manque d'aidessoignants remplacés souvent par des infirmiers) manque de ressources notamment en relation avec le manque à gagner pour la gestion et l'administration des médicaments besoins accrus pour les résidents de la structure d'hébergement pour personnes âgées dans un souci de prévention de maladies liées à l'âge alors que le degré de dépendance n'est pas (encore) suffisant pour pouvoir bénéficier de l'offre de l'assurance dépendance (seuil des 3,5h et bénéfice des activités d'appui à	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					l'indépendance)	
Martine DEPREZ	08.07.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Alain de Bourcy, Président du Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Claude Hostert-Pfeiffer, Administratrice du Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Isabelle LAMESCH, Administratrice au conseil d'administration du Syndicat des Pharmaciens Tom Thielen, Administrateur du Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Katia Scombussolo, Federation Manager dédiée de Luxembourg Confederation pour le Syndicat des Pharmaciens Luxembourgeois Pharmaciens Luxembourgeois	Dénomination : Syndicat des pharmaciens luxembourgeois Raison sociale : Asbl Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg RCS : F5706	Revoir les attributions professionnelles des pharmaciens – demande de pouvoir délivrer des consultations pharmaceutiques demande de pouvoir effectuer des vaccinations (p.ex. contre la grippe) adaptation du service de garde des pharmaciens clarification du taux de TVA sur les différents services pharmaceutiques extension du remboursement de la blistérisation des médicaments adaptation de la législation sur les prix des médicaments	Legislation sur le régime des pharmacies Règlement grandducal modifié du 26 décembre 2012 fixant le tarif des préparations galéniques et les honoraires des pharmaciens Code de la sécurité sociale
Martine DEPREZ	25.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Paul Zens, Eurosolar; Carole Weiler, Piraten; Frank Kirsch, Fair Trade Lëtzebuerg; Ifeta Sabotic, DP; Charles Margue, Justice & Paix; Pol Straus, KB Lëtzebuerg; Paul Polfer, KB Lëtzebuerg; Christophe Murroccu, Mouvement Ecologique; Frédéric Krier, OGBL; Max Molitor, LSAP & JSL;	Dénomination: Nationalen Aktiounkomitee geint Atomkraaft (Mouvement Ecologique, Greenpeace, OGBL, LSAP, dei greng, Forum, dei jonk greng, DP, FGFC, Luxemburger Kommission Justitia et Pax, LCGB, Lätzebuerger Guiden a Scouten, Fairtrade Lëtzebuerg asbl, dei Lénk, Klima-Bundnis Létzebuerg, Eurosolar, Syprolux, natur&émwelt, Ligue CTF, Piraten, JSL)	Discussion sur le suivi donné par le ministère et le FDC aux points 2 et 3 de la motion votée par la Chambre des Députés en février 2023 au sujet de la politique d'investissement du Fonds de compensation : - Désinvestissement dans les entreprises productrices d'énergie nucléaire : Les représentants sont d'avis que le FDC investit toujours dans ce domaine au lieu de privilégier l'	Livre III Code de la Sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					énergie durable Taxonomie européenne : les représentants s'interrogent sur la position du nouveau gouvernement.	
Martine DEPREZ	24.06.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Martina Holbach, Chargée de Campagne, Fondation Greenpeace Luxembourg Raymond Aendekerk, Directeur Dr. Martin Granzow, Geschäftsführer, Nextra Consulting GmbH Fiona Hauke, Senior Researcher Öl und Gas, Urgewald Nils Bartsch, Head of Oil and Gas Research, Urgewald	Dénomination : Greenpeace Luxembourg Raison sociale : Asbl Siège sociale : 93 rue Zénon Bernard, L-4031 Esch/Alzette RCS : F4727	Discussion sur la politique d' investissement du Fonds de compensation. Les représentants sont d'avis que les investissements ne sont pas assez durables et ne respectent pas les critères de l' Accord de Paris de 2015. En outre, les critères de la liste d'exclusion du FDC ne sont pas assez stricts, notamment dans les secteurs de l'énergie du gaz, du charbon et du pétrole.	Livre III Code de la sécurité sociale
Martine DEPREZ	21.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Alain RIX, président; Steve MARTELLINI, secrétaire général; Romain WEBER, membre du conseil d' administration; Carlo CRAVAT, membre du conseil d' administration	Dénomination : Horesca – Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg Raison sociale : Asbl Siège sociale : 7 rue Alcide de Gasperi RCS : F5804	Cotisations sociales : en cas de retard de paiement, les représentants demandent de pouvoir bénéficier d'une procédure de recouvrement qui est adaptée au contexte économique général. Chèque emploi / Extras : les représentants de l'Horeca se prononcent en faveur de mesures simplifiées en ce qui concerne l'affiliation des personnes de manière ponctuelle. Taux d'absentéisme : les	Code du Travail Code de la Sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					représentants se prononcent en faveur d'un jour de carence et un renforcement du contrôle des malades. Aussi la procédure applicable en matière de santé du travail devrait être adaptée.	
Martine DEPREZ	16.05.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Claudine NOSBUSCH, Ligue HMC Tania GILLEN, Ligue HMC Dr Marc GRAAS, Ligue HMC Jacqueline SCHOCKMEL	Dénomination : Ligue HMC Raison sociale : Asbl Siège sociale : 30 rue du Canal, L-9020 Ettelbruck No RCS : F156	Les années travaillées sans cotisation de pension par une personne ayant le statut de handicap devraient être prises en compte rétroactivement lors du calcul des années travaillées.	Code de la Sécurité sociale
Martine DEPREZ	07.03.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 26 rue Ste Zithe, L- 2763 Luxembourg	M. Carlo Thelen, Directeur Général; Mme Anne-Sophie Theissen, Director Légal & Tax; Madame Bérengère Beffort, Lead of Public Relations & Advocacy, Economic Affairs	Chambre de Commerce 7 rue Alcide de Gasperi L- 2981 Luxembourg Kirchberg No RCS : J41	Ordre du Jour La soutenabilité du système de pensions : les représentants ont soulevé l'importance de la soutenabilité financière du système de pension. La revalorisation du statut de l'indépendant : ils invoquent la nécessité de revaloriser le statut de l'indépendant et soulèvent la question de la nécessité de pouvoir cumuler une pension de vieillesse anticipée avec un revenu professionnel. Ils relèvent également l'importance de progresser dans l'affiliation des indépendants à la MDE qui constitue une mesure qui n'est	Code de la Sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					que peu utilisée. Le retrait du PL n°8013 : les représentants de la CC ont demandé des informations sur les raisons du retrait du PL 8013 et informent la Ministre que la CC avait émis un avis négatif par rapport au PL en question. L'inadaptation du cadre fiscal et de sécurité sociale des détachements. Les représentants de la CC ont fait état des problèmes de maintien sous la législation de sécurité sociale luxembourgeoise des attachés économiques et commerciaux, détachés auprès de certaines ambassades luxembourgeoises à l'étranger pour une durée dépassant cinq ans.	
Martine DEPREZ	07.03.2024	Cercle Münster	M. Jean Paul Olinger, directeur UEL; Mme Michèle Marques, UEL; Monsieur Michel Reckinger, président UEL; Madame Fabienne Lang, UEL	Union des Entreprises Luxembourgeoises 7, rue Alcide de Gasperi B.P. 3024 L-1030 Luxembourg No RCS F2065	Les discussions ont tourné autour des différentes branches de la sécurité sociale au regard des défis se posant et des pistes de solutions contenues au niveau de l'accord de coalition. Au niveau du financement, les discussions ont notamment mené autour de la nécessité de maintenir un équilibre financier,	Code du travail et Code de la sécurité sociale



Ministre	Date	Lieu	,	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					une augmentation du taux de cotisation nuirait à la compétitivité du Grand-Duché. En matière de santé au travail, les représentants de l'UEL évoquent un besoin de reforme fondamentale du cadre légal concernant le reclassement professionnel afin de redéfinir clairement le rôle des différentes parties prenantes et d'exclure toute possibilité de positions confondantes/contradictoires allant au détriment des assurés. En matière d'assurance pension, les discussions ont mené sur la nécessité de garantir la soutenabilité financière du système de pension et sur le calendrier envisagé pour le lancement de la consultation annoncé par le gouvernement dans l'accord de coalition.	
Martine DEPREZ	26.01.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Darwin, L-1433 Luxembourg	Carine Federspiel, Vice-présidente COPAS; Alain Dichter, Trésorier COPAS; Netty Klein, Secrétaire générale COPAS; Martine Ewerard, Chargée de mission « Prestations » COPAS	Dénomination / raison sociale : Fédération COPAS Forme juridique : association sans but lucratif Adresse (du siège social) : 7a rue de Turi, L-3378 Livange Numéro d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés : F1437	• La loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées du 23 août 2023 avec une mise en vigueur au 1er mars 2024 supprime par voie législative la distinction entre les centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) et les maisons de soins,	- Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées - Nomenclature des actes et services des infirmiers - Code de la sécurité sociale - assurance



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s
					en introduisant le seul type de « structure d'hébergement pour personnes âgées ». Ceci a pour conséquence qu'à partir du 1er mars la nomenclature des infirmiers doit être adaptée. En effet il existe deux forfaits infirmiers spécifiques l'un pour les maisons de soins et l'autre pour les CIPA. Etant donné que la dénomination de ces structures est changée, il existe une insécurité juridique quant au forfait à appliquer voire un vide juridique qu'il convient de combler. Le ministère avait déjà en interne opté pour l'application du forfait s'élevant à 1,92 ce qui rejoint la revendication de la COPAS. • Par ailleurs ont été passés en revue les points suivants de l'accord de coalition : - Seuil minima de 3,5 heures - Elargissement des prestations à charge de l'assurance dépendance : administration des médicaments - Hospitalisation à domicile	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère des Affa	ires intérieur	es				
Affaires intérieure	s					
Léon GLODEN	21.05.2025	Ministère des Affaires intérieures	1. Marlène NEGRINI, Présidente du SNPGL 2. Patrick BADDE, Membre du SNPGL 3. Joé KLEE, Membre du SNPGL 4. Sacha GEORGES, Président de l'APPJ 5. Pascal SCHROEDER, Vice-président de l'APPJ 6. Mich MANGEN, Président de l'ADESP 7. Steve NEY, Trésorier de l'ADESP 8. Marc WAGNER, Président de l'ACSP 9. Nathalie WECKERING, Contact jeunes de l'ACSP 10. Mauro STOCCO, Président du SPCPG 11. Valérie RIES, Vice-présidente du SPCPG	ACSP a.s.b.l Association professionnelle du cadre supérieur de la Police Police grand-ducale	Les syndicats ont pris acte de l' état d'avancement des différents dossiers: Primes et reclassement Unité de Police locale et ANPR Avertissements taxés Bodycams, rassemblements, reconnaissance faciale IGP: Etude portant sur les phénomènes de la rébellion, des outrages et des violences et du refus d'obtempérer Revendications concernant le Drogendësch Revendications relatives aux RH et à l'organisation de la Police	PDL 8426, 8512, 8513, 8452, 7644
Léon GLODEN	16.05.2025	Ministère des Affaires intérieures	1. Sacha GEORGES, Président de l'APPJ 2. Pascal SCHROEDER, Vice-président de l'APPJ 3. Daniela GONCALVES VALENTE, Secrétaire générale de l'APPJ 4. Diana MARQUES, Secrétaire de l'APPJ APPJ	APPJ - Association du personnel de la police judiciaire Police Judiciaire 24, rue de Bitbourg L-2957 Luxembourg	1. Recrutement SPJ 2. Modalités Examen SPJ 3. Bâtiments SPJ 4. Attractivité SPJ 5. Poste à responsabilité particulière SPJ	1. Loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale 2. Règlement grand-ducal du 7 septembre 2018 portant -détermination des conditions d'admission des membres du cadre policier au Service de contrôle à l'aéroport et au Service de police judiciaire ;



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Léon GLODEN	04.02.2025	Ministère des	Monsieur Roland Schaack	Nom : ALID	Les représentants de l'ALID	-fixation des modalités de la formation de remise à niveau visée à l'article 48 de la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ; -abrogation du règlement grand-ducal du 13 juin 2008 déterminant l' organigramme du Service de police judiciaire de la Police grand-ducale. Avant-projet de loi
		Affaires intérieures	Monsieur Georges Kraus Madame Danièle Mousel	Entité juridique : asbl Siège social : Bleesbrück L - 9359 Bettendorf Numéro immatriculation RCS : F12487	soutiennent l'initiative du ministre des Affaires intérieures d'apporter à la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes des modifications permettant l'octroi au directeur d'une délégation de compétence et d'une délégation de signature en matière financière.	modifications et permettant l'octroi au
Léon GLODEN	19.09.2024	Ministère des Affaires Intérieures	Jean-Louis Schiltz	Vice-président de la Fedil	Discussion générale sur Projet de loi portant modifiation de la loi modifiée du 30 novembre 2022 relative à la concurrence	Discussion sur Projet de loi portant modifiation de la loi modifiée du 30



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						novembre 2022 relative à la concurrence
Léon GLODEN	01.07.2024	Ministère des Affaires intérieures	Nadine Braconnier; Claude Oé; Jessica Rommes; Pierre Grisius	Nom : ASCL Entité juridique : asbl Siège social : 18, Rue Arthur Thinnes L - 3919 Mondercange Numéro immatriculation RCS : F13463	L'ASCL a informé Monsieur le Ministre des Affaires intérieures qu'elle continue à soutenir l' avant-projet de loi portant institution de la fonction de chef d'administration au sein de la fonction publique communale. L'ASCL a informé Monsieur le Ministre des Affaires intérieures qu'elle estime qu'il y a lieu de prévoir dans la règlementation relative à la formation spéciale des fonctionnaires communaux des formations et examens en vue de l'accès a la fonction de secrétaire communal ou secrétaire-rédacteur pour les fonctionnaires relavant des groupes de traitement A1 et A2 et qu'il serait opportun d'aligner ces formations et examens a ce qui est actuellement prévu pour les fonctions y afférentes, relevant du groupe de traitement B1.	Règlement grand- ducal du 11 mars 2022 fixant les programmes et les modalités d' organisation de la formation spéciale et de l'examen de fin de formation spéciale des fonctionnaires communaux; Avant-projet de loi portant institution de la fonction de chef d' administration au sein de la Fonction publique communale.
Léon GLODEN	11.03.2024	Ministère des Affaires intérieures	Roland Schaack, président de l'ALID ASBL; Georges Kraus; Raymond Erpelding; Jean Weicherding;	Nom : ALID Entité juridique : asbl Siège social : Bleesbrück L - 9359 Bettendorf Numéro immatriculation RCS :	Discussion sur l'avant-projet de loi du chef d'administration et sur une éventuelle modification de la loi syndicale. La mission et les compétences	Proposition de loi 8261 de Aly Kaes



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Christian Schroeder	F12487	du directeur du syndicat ne sont pas bien définies. Cette situation résulte du fait que la loi communale donne le pouvoir de décision au bureau alors que dans la pratique journalière le directeur engage sa responsabilité civile et pénale. Cette situation crée des incertitudes et soucis pour les directeurs.	
Léon GLODEN	23.02.2024	Ministère des Affaires intérieures	Bob Jungers, président; Christian Dimmer; Claude Schumacher; Daniel Weber; Pierre Muller; Gérard Meyers; Daniel Horsmans;	Nom: Syndicat national des pompiers professionnels de Luxembourg Entité juridique: asbl Siège social: 3, bd. Kockelscheuer L-1821 Luxembourg Numéro immatriculation RCS: F11896	Échange sur la situation actuelle et l'avenir des services de secours au Luxembourg, notamment en ce qui concerne les stratégies de recrutement pour les pompiers professionnels. Échange sur projet de loi n° 8315, lié directement à la majorité des revendications du SNPPL qui sont: • Des attentes réalistes • Des recrutements importants • Reconnaissance des sapeurspompiers professionnels et attachement au statut de fonctionnaire • Fonctionnarisation personnel administratif et technique • Fonctionnarisation des professionnels de santé • Aménagement du temps de	Projet de loi n°8315 lié directement à la majorité des revendications du SNPPL



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					travail • Formation et compétences au secours à personnes	
Léon GLODEN	20.02.2024	Ministère des Affaires intérieures	Danièle Wagener, Présidentin vum CA; Léon Losch, Direkter vun der Loterie Nationale; Emile Lutgen, Direkter vun der Oeuvre (Philanthropie)	Nom : OEUVRE-Nationale de Secours Gr-D Charlotte Entité juridique : Etablissement public Siège social : 18, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange Numéro immatriculation RCS : J32	1) Présentation de l'Oeuvre et de la Loterie Nationale - Historique, missions, organisation, règles de fonctionnement, gouvernance - Principales réalisations, défis et ambitions 2) Adoption de mesures législatives tendant à une réforme de la loi sur les jeux de hasard ayant notamment pour objet de lutter efficacement contre le jeu illégal. 3) Présentation du rapport des entrevues menées par l'OE fin 2022 avec les 30 offices sociaux. 4) Priorités de votre ministère dans les domaines d'action de l'OEuvre (Social, Culture, Environnement, Sports&Santé, Mémoire & Patrimoine) 5) Échange ouvert	Loi modifiée du 22 mai 2009 relative à l'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte et la Loterie Nationale Loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives
Léon GLODEN	19.02.2024	Ministère des Affaires intérieures	Michelle Friederici, présidente GAI; Patrick Nosbusch, vice-président GAI; Pierre Hurt, directeur GAI	Nom : GAI Entité juridique : sàrl Siège social : 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L- 1330 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : F6051	Stratégie globale vers un cadre de vie résilient en amplifiant la simplification administrative et la digitalisation dans le domaine de la construction Assistance aux communes	- Loi communale du 13 décembre 1988 (telle que modifiée) - Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					dans le cadre du Pacte Logement 2.0 3. Attributions renforcées du service technique des communes 4. Cadre contractuel des missions des membres GAI pour le secteur public 5. Analyse de la loi sur les marches publics quant à son efficacité 6. Infrastructures et zones d'activités 7. Zone d'activité spécifique dédiée au secteur de la construction durable et la valorisation des ressources 8. L'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme comme solution : donner vie à l'initiative	développement urbain - Loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics
Léon GLODEN	08.02.2024	Ministère des Affaires intérieures	 Joël Meyers, Président; Robert Pauwels, Vice-président; Georges Schmit, Secrétaire; Alain Bourmer, Trésorier; André Kaluza, Resp. Formations 	Nom: ALBSC Siège social: 2, rue Kiem, L- 5410 Beyren Numéro immatriculation RCS; F9878	La réforme de la loi communale et surtout de son volet dénommé « Organisation administrative et gestion du personnel » comprenant notamment : - L'intégration du service technique communal dans la loi communale comme 3e pilier telle que pratiqué dans les communes ; - Les directeurs technique et administratif, des fonctions à attacher directement au collège	La loi du 28 juillet 2017 portant modification de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux, et notamment le rétablissement des 2 allongements de grade (34 pts) du groupe A1 abolies lors de la réforme du statut en



Ministre	Date Lieu	eu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					des bourgmestre et échevins; - La responsabilité et la compétence hiérarchique envers les collaborateurs; - Les délégations de signature des responsables des services techniques communaux; - La formation spéciale des stagiaires agissant dans le volet technique; - Le respect des dispositions du règlement grand-ducal concernant les matières à choisir obligatoirement pour les stagiaires; - La demande d'augmenter le cours CO 0025 de 12 à 18 heures en fonction de l'envergure de la matière à traiter; - L'opportunité d'une offre supplémentaire avec une variante « réduite » de ce cours en relation avec les candidats et leur groupe de traitement; - Les formations organisées par l'association pour tous les élus et les agents du secteur communal; - Le benchmarking des communes en besoin de ressources humaines; - La création d'une possibilité pour changement de sous-	année 2017 sans exposé des motifs



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					groupe de traitement.	
Léon GLODEN	23.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Jean-Paul Scheuren, Président; Paulo Madureira Vice-Président; Sandra Silva, Vice-Présidente; Hendrik Kühne, Directeur; Eric Lux, Administrateur de la Section des Développeurs; Marco Sgreccia, Administrateur de la Section des développeurs; Max Didier, Administrateur de la Section des Développeurs	Fédération, association sans but lucratif, F005609 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Léon GLODEN	23.01.2024	Direction de la sécurité intérieure, 10 John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	TICE - Délégation du Personnel M. Schickes Théo - Président M. Roob Sven M. Ruiot Eric TICE M. Marco LUX, président M. Meris SEHOVIC, membre du Bureau M. Mike SCHOOS, assistant à la direction CFL - Service Sécurité, Sûreté et Environnement Mme Doris Horvath - Chef de Service Sécurité, Sûreté et Environnement M. Raphaël Zumsteeg - Chargé de Direction du ministère de la Mobilité et des Travaux Publics Direction Gestion Infrastructure M. Loïc GANDOLFI - Responsable BMS National (EI-BMS)	1. Nom: Syndicat T.I.C.E Entité juridique: asbl Siège social: 290, bd Charles de Gaulle L-4083 Esch-sur- Alzette Numéro immatriculation RCS: F12734 2. Nom: T.I.C.E Entité Juridique: SAS, société par actions simplifiée Siège social: 290, boulevard Charles de Gaulle L-4083 Esch- sur-Alzette Numéro immatriculation RCS: F14264 3. Nom: CFL Entité juridique: Société commerciale à statut légal spécial Siège social: 16, boulevard	Les représentants du TICE ont proposé différentes mesures visant à améliorer la sécurité dans et aux abords de la gare d'Esch-sur-Alzette, à savoir notamment la mise en place du système de vidéosurveillance VISUPOL, une présence policière accrue à certaines heures de la journée et le maintien d'un commissariat de police à proximité de la gare d'Esch-sur-Alzette.	Loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale (VISUPOL)



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Ville d'Esch-sur-Alzette M. le Bourgmestre Christian Weis de la Ville d'Esch-sur-Alzette M. Lucien Malano, Ingénieur-Directeur des Travaux Municipaux Ville d'Esch- sur-Alzette	d'Avranches, B.P. 1803, L-1160 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : B59025 4. Nom : Ville d'Esch-sur-Alzette Siège: Hôtel de Ville B.P. 145 L- 4002 Esch-sur-Alzette		
Léon GLODEN	22.01.2024	Ministère des Affaires intérieures	Steve Hatto - Vizepresident Lynn Kettel - Trésorier Giorgio Ricciardelli - Member Claude Reuter	Nom : FGFC Entité juridique : a.s.b.l. Siège social : 66, rue Baudouin L-1218 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : F2604	Accord salarial & abolition de l'examen d'aptitude générale Harmonisation des groupes de traitements/ indemnités Révision urgente de la loi pour l'Enseignement Musical Définition des missions obligatoires et facultatives ainsi que les interdictions des communes/ syndicats intercommunaux Police communale Assimilation; simplification des procédures et mise à jour des réglementations Rôle du Bourgmestre: définition des attributions politiques et du personnel Engagement: Application du statut communal et du statut unique dans la Fonction Communale Création d'une École Professionnelle pour le secteur	- Avant-projet de règlement grand-ducal portant harmonisation des carrières inférieures des fonctionnaires et employés communaux et modifiant :1° le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ; 3° le règlement grand-ducal du 15 juin 2018 fixant les conditions et modalités



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					public et communal	d'accès du fonctionnaire communal à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé communal à un groupe d'indemnité supérieur au sien - Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant ;1° le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux ; 2° Le règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux - Avant-projet de règlement grand-ducal portant modification :1



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						o du règlement grand- ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux; 2° du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ; et 3° du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant les conditions et modalités de la mise à la disposition aux fonctionnaires et employés communaux de vêtements professionnels et de l'allocation d'une indemnité d'habillement.
Léon GLODEN	18.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Michelle FRIEDERICI, Présidente; Patrick NOSBUSCH, Vice-Président; Mike DUSSELDORF; Jacques SEYWERT; Corinne STEPHANY; Jean-Claude WELTER;	L'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Steve WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre; Pierre HURT, Directeur OAI	conseil.	Luxembourg.	
Léon GLODEN	15.01.2024	Ministère des Affaires intérieures	M. Marc Mamer (Président); M. Jean Colling (Vice-Président); M. Constant Schwartz (Vice-Président); M. Christophe Mannes (Vice-Président); M. Nico Grisius (Vice-Président); M. Constant Schwartz (Vice-Président); M. Serge Heiles (Secrétaire général); M. Constant Schwartz (Président des Jeunes pompiers); Mme Esra Lotoll (Trésorière générale)	Nom : Pompjeesverband, Fédération nationale des pompiers (FNP) Entité juridique : ASBL Siège social : 3, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : F781	- Convention du 20 juillet 2021 entre le ministère de l'Intérieur et la Fédération nationale des pompiers - Demande de subsides extraordinaires - Tenues pour pompiers du cadre de base - Avis relatif au projet de loi n° 8315 portant modification: 1° de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ()	- Loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours, notamment le projet de loi n°8315 portant modification: 1° de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile () - Règlement grand-ducal du 18 septembre 2018 déterminant les grades fonctionnels, les tenues, insignes et attributs des personnels du Corps grand-ducal d'incendie et de secours
Léon GLODEN	11.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Emile Eicher, Président; Lydie Polfer; Guy Altmeisch; Dan Biancalana; Serge Hoffmann; Guy Wester (Membres du Bureau); Johanne Fallecker, Attachée;	Syvicol, Syndicat des Villes & Communes Luxembourgeoises, 3, rue Guido Oppenheim L-2263 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Gérard Koob, Directeur; Rita Simoes, Attachée Stagiaire Syvicol			
Léon GLODEN	09.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Tom Wirion, Directeur général, Chambre des métiers; Paul Nathan, Vice-président, Chambre des métiers; Alexandre Kieffer, génie technique du bâtiment, Chambre des métiers; Norry Dondelinger, Directeur Affaires économiques, Chambre des métiers	Chambre des métiers	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Léon GLODEN	19.12.2023	Ministère des Affaires intérieures	Marion Dubois - Passerell; Nonna Sohovic - Caritas; Yolande Wagner et Laura Zuccoli - Médecins du Monde; Sérgio Fereira - Asti; Milagros Gallego Perez - JRS; Charlotte Brouxel - Amnesty International Luxembourg	Nom: Lëtzebuerger Fluchtlingsrot (LFR) Entité juridique: collectif d'associations Siège social: 23, rue des Etats- Unis L-1477 Luxembourg Numéro immatriculation RCS:/	Le LFR a abordé le problème de l'accès des nouveaux DPI aux structures de primo-accueil de l'ONA. Le LFR a en outre présenté ses idées en vue d'une meilleure prise en charge des demandeurs de protection internationale, des bénéficiaires de protection internationale et des bénéficiaires de protection temporaire au Luxembourg, en abordant notamment les volets de l'hébergement, de la formation et de l'accès au marché de l'emploi.	Les discussions n'ont pas porté sur un projet de loi ou de règlement grand-ducal.
Léon GLODEN	18.12.2023	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	Mme Dzoen Bebic, chargée de mission FEDAS; Mme Manou Flamang, chargée de mission FEDAS; M. Thomas Lentz, secrétaire général FEDAS; M. Christof Müller, membre FEDAS	Nom : FEDAS Luxembourg - Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg asbl Entité juridique : asbl Siège social : 4, rue Joseph Felten L-1508 Howald	FEDAS a présenté ses propositions en vue d'une meilleure prise en charge des demandeurs de protection internationale, des bénéficiaires de protection internationale et des bénéficiaires de protection	Les discussions n'ont pas porté sur un projet de loi ou de règlement grand-ducal.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			(membre de la plateforme « Cohésion Sociale » et membre du GT « Prise en charge efficace et équitable des DPI/BPI/BPT »); M. Raoul Schaaf, administrateur FEDAS (coordinateur de la plateforme « Cohésion Sociale »); Mme Lynn Wolff, membre FEDAS (membre de la plateforme « Cohésion Sociale » et membre du GT « Prise en charge efficace et équitable des DPI/BPI/BPT »)	Numéro immatriculation RCS : RCS Luxembourg F5379	temporaire au Luxembourg, en abordant les volets suivants : - Hébergement en dehors des structures étatiques ; - Prise en charge des problèmes de santé physique et mentale ; - Autonomisation et activation des personnes concernées, notamment par l'accès au marché de l'emploi.	
Léon GLODEN	15.12.2023	Ministère des Affaires intérieures	Madame Lydie Polfer; Monsieur Emile Eicher; Monsieur Serge Hoffmann; Monsieur Guy Wester; Monsieur Louis Oberhag; Madame Johanne Fallecker; Madame Rita Simoes; Monsieur Gérard Koob	Nom : Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL) Siège social : 3, Rue Guido Oppenheim L-2263 Luxembourg	1. Inscription de la consultation obligatoire du SYVICOL dans la loi 2. Finances communales 3. Dossier de la refonte de la loi communale 4. Aménagement communal 5. Lieux de célébration des mariages civils 6. Police locale et missions des agents municipaux 7. Élections communales - Augmentation du seuil du système de la représentation proportionnelle 8. Problèmes de financement de la CPFEC 9. Révision des contrats-types OAI	
Immigration et Asil	е					
Léon GLODEN	25.07.2024	Ministère des	Elisabeth Omes, Présidente	Nom : UNICEF Luxembourg	UNICEF a abordé la question	Les discussions ont



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Affaires intérieures	Sandra Visscher, Directrice Alexandra Gardeur, juriste Isabelle Hauffels, responsable plaidoyer et sensibilisation	Entité juridique : asbl Siège social : 6, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : F553	de l'endroit où les mineurs non accompagnés (MNA) ressortissants de pays tiers peuvent se présenter, indépendamment du fait s'ils souhaitent déposer une demande de protection internationale (DPI) ou non. Le règlement UE dit « screening » a été abordé. UNICEF a ensuite revendiqué des garanties procédurales fortes et transparents dans la procédure du MNA. UNICEF a également revendiqué un statut clair pour tous les MNA qui ne souhaitent pas déposer de DPI. Enfin, UNICEF a souhaité une amélioration de la commission consultative des MNA qui ne serait ni indépendante ni pluridisciplinaire.	porté sur la mise en oeuvre du pacte migration et plus particulièrement sur l' article 103 de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l' immigration.
Sécurité intérieure						
Léon GLODEN	26.01.2024	Ministère des Affaires intérieures	Mylène Bianchy (Presidentin); Steve Watgen (Generalsekretär); Franz Duhr (1Vize President); Paul Gries (Immo); Frank Dûment (Generalsekretär adjoint)	Nom : Syprolux Entité Juridique : asbl Siège social : 20a, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg Numéro immatriculation RCS : F13262	Le SYPROLUX a exposé différentes mesures qu'il juge nécessaires pour augmenter la sécurité dans les transports publics. Il plaide notamment pour la création au sein de la Police d'une unité destinée au transport public.	Différentes mesures du programme gouvernemental concernant la sécurité dans les transports publics, loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale (VISUPOL), projet de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						loi n°8335 relative à la sécurité, la sûreté, l'ordre et la vidéosurveillance dans les transports publics et modifiant la loi du 5 février 2021 sur les transports publics.
Léon GLODEN	09.01.2024	Direction de la Sécurité intérieure, 10 John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	MANGEN Michel, président; HEUSBOURG Grégoire, secrétaire; NEY Steve, trésorier; SCHROEDER Pascal; FLAMMANG Patrick	ADESP asbl L-1273 Luxembourg, 24, rue de Bitbourg RCS N° F12531.	La réunion a eu lieu à l'initiative du Ministre des Affaires intérieures et avait pour objet d'exposer les projets du Gouvernement dans le domaine de la sécurité intérieure et d'avoir un premier échange à ce sujet. Les échanges ont par ailleurs porté sur les revendications du Comité de l'ADESP dont notamment le reclassement rétroactif au groupe de traitement B1 des membres du cadre policier détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.	8280
Léon GLODEN	08.01.2024	Direction de la Sécurité intérieure, 10 John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	 - Mauro STOCCO, président; - Chloé LUCIUS, vice-présidente; - Alexander EYJOLFSSON, secrétaire; - Cadia HARDY, secrétaire adjointe; - Valérie RIES, trésorière - déléguée à l'égalité; - Carlo REDING, membre du comité; 	SPCPG M. Alexander EYJOLFSSON 27, um Grousbuer L-5373 SCHUTTRANGE	La réunion a eu lieu à l'initiative du Ministre des Affaires intérieures et avait pour objet d'exposer les projets du Gouvernement dans le domaine de la sécurité intérieure et d'avoir un premier échange à ce	l'harmonisation des



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			- Paul WINKEL, membre du comité; - André MOTA TEIXEIRA, membre du comité; - Claudine WEBER, membre du comité		sujet.	des fonctionnaires et employés de l'État et portant modification: 1. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État; 2. de la loi modifiée du 25 mars 2015 déterminant le régime et les indemnités des employés de l'État; 3. de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de l'État à un groupe d'indemnité supérieur au sien; 4. de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale
Léon GLODEN	22.12.2023	Direction de la Sécurité intérieure, 10 John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	Thierry JACOBS;Marc WAGNER;Bob ZOVILÉ;Charles GOEREND;Stéphane PONCIN;	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DU CADRE SUPERIEUR DE LA POLICE GRAND-DUCALE, abrégé A.C.S.P.	Sujets d'actualité concernant le travail policier Revendications syndicales	/



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			- Cadia HARDY; - Claudia CARVAS	L-2957 Luxembourg, 1 route de Trêves RCS: F1929		
Léon GLODEN	21.12.2023	Direction de la Sécurité intérieure, 10 John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg	Patrick BADDÉ, vice-président; Christian HOFFMANN, secrétaire général;	SNPGL - Syndicat National de la Police Grand-Ducale L-1950 LUXEMBOURG, rue Auguste Lumière n° 19 R.C.S. Luxembourg F988	Les points soulevés s'orientent maioritairement des différents chapitres de l'accord de coalition 2023-2028. Le cas échéant, il est fait référence à un projet de loi, voire une proposition de loi spécifique ou encore à des textes existants.	Statut général des fonctionnaires de l'État



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de la Re	cherche et de	e l'Enseignement su	périeur			
Recherche et Ense	eignement su	ıpérieur				
Stéphanie OBERTIN	10.09.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Dr Chris ROLLER, Président AMMD Dr Bruno PEREIRA, Vice-Président AMMD Dr Sébastien DIEDERICH, Secrétaire général AMMD Mme Sandra FABER, Juriste AMMD	Dénomination : AMMD - Association des médecins et médecins-dentistes du Grand- Duché de Luxembourg Raison sociale : F1106 Siège social : 29, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg N° Registre de commerce : F1106	L'entrevue avait pour objet de faire le point avec l'AMMD sur sa position quant au nouveau statut spécifique pour MEVS que le M3S et le MESR souhaitent mettre en place. L'AMMD a essentiellement critiqué le mécanisme de financement des MEVS que le M3S et le MESR souhaitent mettre en place. Elle a également déploré que les dispositions de la conventiontype de stage proposée ne soient pas claires et que cela porte préjudice à la bonne mise en place d'un nouveau statut pour MEVS.	Loi modifiée du 29 avril 1983 sur l' exercice de la profession de médecin, de médecin- dentiste et de médecin- vétérinaire Loi modifiée du 31 juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l' Université du Luxembourg
Stéphanie OBERTIN	04.06.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Prof. Ulf Nehrbass, directeur général LIH Dr Frank Glod, directeur général adjoint LIH Prof. Christof von Kalle, directeur Luxembourg Center for Translational Research (LCTR) Dr Guy Berchem, directeur médical CHL Dr Marc Bernard, directeur général HRS Dr Paul Wirtgen, directeur général CHdN	Institute of Health	Présentation du projet « Fuerschungsklinik » qui a pour but de mettre à disposition une infrastructure/plateforme de recherche clinique aux chercheurs et cliniciens des 4 hôpitaux au Luxembourg La capacité à mener des recherches cliniques de pointe est un facteur clé pour attirer et fidéliser les meilleurs professionnels de santé dans les hôpitaux locaux.	- Loi modifiée du 8 mars 2018 du concernant les établissements hospitaliers et la planification hospitalière - Code Sécurité sociale : Enveloppe budgétaire globale et budgets spécifiques des hôpitaux - Code Santé :



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Dr Stefan Rauh (CHEM) Dr Simone NICLOU, UNI Lu, Vice- recteur recherche		- À long terme, des thérapies plus e □ caces issues de la recherche clinique permettront de réduire les coûts de santé et d'améliorer la santé publique Une plateforme de recherche clinique performante est un prérequis essentiel au succès du programme de master en médecine du Luxembourg Le Luxembourg deviendra un partenaire toujours plus attractif tant au niveau national qu' international, renforçant sans cesse les soins aux patients et stimulant l'innovation économique Demande de support de principe du LIH du concept et du financement y relatif à l' adresse des deux ministères	Elaboration d'une base légale pour la recherche clinique non médicamenteuse - Loi modifiée du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics
Stéphanie OBERTIN	03.02.2025	Ministère de la Recherche et de l' Enseignement supérieur	Monsieur Jerry GRBIC, ABBL, CEO and Head of the Management Board Monsieur Simone KAYSER, ABBL, Senior Adviser - Retail Banking Monsieur Claude HIRTZIG, Banque et Caisse d'Epargne, Senior Vicepresident & Head of Department Retail & Professional Banking, Member of the Extended Management Monsieur Cédric WEISSE, Banque International de Luxembourg, Head of Retail Banking	ABBL - Association des Banques et Banquiers, Luxembourg A.S.B.L. 12, rue Erasme L-1468 Kirchberg, Luxembourg Numéro RCSL: F352 Banque et Caisse d'Epargne Luxembourg 1, Place de Metz L-1930 Luxembourg Numéro RCSL: B30775	Révision de la loi sur les aides financières de l'État pour études supérieures : réduction projetée du supplément appliqué au taux Euribor de 0.5% à 0,1 % & discussions autour des « frais de gestion » des prêts étudiants encourus par les banques conventionnées. Echanges quant aux possibilités de réduire les « frais de gestion » et les frais de recouvrement en	la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Luxembourg Market & CIB Monsieur Romain GIRST, BGL - BNP Paribas, Directeur Banque de Détail	Banque International de Luxembourg 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg Numéro RCSL : B6307 BGL BNP PARIBAS S.A 50, avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg Numéro RCSL : B6481	cas de prêts défaillants.	
Stéphanie OBERTIN	16.01.2025	Ministère de la Recherche et de l' Enseignement supérieur 18, montée de la Petrusse L_2327 Luxembourg	Monsieur Gianni DI PAOLI – President auprès de l'ACEL Monsieur Laurent SCHENGEN - Vice- président Représentation Madame Sophie MANGEN - Vice- président Information Monsieur Mattis NOËL - Vice-président Regroupement Madame Sarah STOCKREISER - Pilier Représentation	Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois asbl. ACEL - de Studentevertrieder 2, avenue de l'Université · L-4365 Esch-sur-Alzette Numéro RCSL : F969	de faire le point sur le calendrier prévisionnel concernant l'avant-	portant modification du Code du travail en vue d'introduire un régime de stages pour élèves et étudiants - Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					du Code du travail en vue d' introduire un régime de stages pour élèves et étudiants - ESU - Bachelor/Master of Science -> les représentants de l'ACEL se sont interrogés sur l'opportunité de prévoir des ajouts tels que "of Science" dans la nomenclature luxembourgeoise des titres et grades académiques	
Stéphanie OBERTIN	15.01.2025	Ministère de la Recherche et de l' Enseignement supérieur	Madame Nora BACK, Présidente de la Chambre des salariés Monsieur Sylvain HOFFMANN, Directeur auprès de la Chambre des salariés Monsieur Claude CARDOSO, Conseiller de direction auprès de la Chambre des salariés Madame Françoise SCHMIT, Conseillère de direction auprès de la Chambre des salariés	Chambre des salariés 18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg Numéro de matricule : 20086400031–99	Formation universitaire continue: - coopération CSL/LLLC – Université du Luxembourg: nouvelles formations, nouveaux modes d'organisation et validation des acquis de l'expérience en pratique -> la CSL/LLLC souhaiterait étendre sa coopération avec l'Université du Luxembourg en matière d'offre de formations proposées en cours d'emploi/avec horaires décalés - University of Luxembourg Competence Centre (ULCC) – son rôle et ses missions -> la CSL s'est renseignée sur le rôle et les missions du ULCC suite à son intégration à l'	- Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg - Loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l' Etat pour études supérieures - Projet de la création d'une formation professionnelle supérieure mentionné dans le programme gouvernemental 2023-2028



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					Université du Luxembourg	
					Formation professionnelle supérieure - le futur des BTS: domaine de la santé et autres et l' imbrication BTS-Bachelors; - la formation professionnelle supérieure, la coexistence et le fonctionnement de 2 systèmes (ECTS vs. crédits nationaux) -> la CSL s'est interrogée sur l' opportunité de faire coexister deux voies de formation au niveau de l'enseignement tertiaire (formations s'inscrivant dans le processus de Bologne-formations relevant de la future voie de la formation professionnelle supérieure) en soulevant des interrogations relatives à la future voie de la formation professionnelle supérieure (cf. masse critique, reconnaissance de telles qualifications sur le terrain, possibilité de créer des passerelles) ; elle reconnaît toutefois que la mise en place oune telle voie de formation aurait l'avantage de permettre la reconnaissance de titres/diplômes étrangers relevant de cette même voie de	-



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					formation Révision de la loi concernant l' aide financière de l'Etat pour études supérieures La CSL s'est renseignée sur les principales modifications prévues.	
Stéphanie OBERTIN	15.01.2025	Ministère de la Recherche et de l' Enseignement supérieur	Monsieur Yves ELSEN, Président du Conseil de gouvernance de l'Université Monsieur Jens KREISEL, Recteur de l 'Université du Luxembourg Monsieur Massimo MALVETTI, Secrétaire général du Conseil de gouvernance	UNIVERSITE DU LUXEMBOURG Maison du Savoir 2, Avenue de l'Université L-4365 Esch-sur-Alzette Numéro RCS : J20	Les représentants de l'Université du Luxembourg expriment des réserves quant à la création de nouvelles structures sous forme de « schools » au sein de l'Université, comme le prévoit le programme gouvernemental 2023-2028. Ils se demandent s'il est opportun, à ce stade, d'introduire ces nouvelles entités parallèlement aux structures existantes.	- Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg
Stéphanie OBERTIN	13.01.2025	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation ALMEVS: M. Tom SCHLÜTER, président Mme Yoon PENNING, vice-présidente Mme Lisa ZANGARINI, membre M. Maxime FASSOTTE, responsable événementiel M. Benjamin KINN, délégué relations extérieures M. Daniel GRÜN, coopté délégation OGB-L:	Dénomination : ALMEVS – Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076	La réunion du 13 janvier 2025 avait pour objet de faire le suivi de la dernière réunion qui s'est tenue le 9 décembre 2024 et de connaître la position de l' ALMEVS quant à la proposition d'un cadre légal spécifique pour les conventions de formation conclues entre les médecins en voie de spécialisation et leur maître de formation ainsi que	Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin-vétérinaire Loi du 31 juillet 2020 portant organisation d' études spécialisées en médecine à l'



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			M. Smail SULJIC		quant au modèle de convention de stage qui leur avaient été soumis. L'ALMEVS a indiqué être disposée à suivre la proposition soumise par le M3S et le MESR, mais sous certaines conditions.	Université de Luxembourg Code du Travail
Stéphanie OBERTIN	09.12.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	délégation ALMEVS : M. Maxime FASSOTTE Mme Yoon PENNING M. Tom SCHLÜTER Mme Lisa ZANGARINI délégation OGB-L: M. Smail SULJIC	Dénomination : ALMEVS – Association luxembourgeoise des médecins en voie de spécialisation Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l' Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076 Dénomination : OGBL Raison sociale : syndicat Siège social : 60 boulevard J-F. Kennedy	L'objectif de la réunion consistait à connaître la position de l'ALMEVS quant à la proposition de texte présentée à l'ALMEVS lors de la dernière réunion (25 novembre 2024) et visant à créer un cadre légal spécifique pour les conventions de formation conclues entre les médecins en voie de spécialisation et leur maître de formation. L'ALMEVS préconisant toujours un statut de salariat à la proposition lui soumise par le M3S, elle a demandé un temps de réflexion d'ici la prochaine réunion pour faire connaître sa position au M3S.	Loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin- dentiste et de médecin-vétérinaire Loi du 31 juillet 2020 portant organisation d' études spécialisées en médecine à l' Université de Luxembourg Code du Travail
Stéphanie OBERTIN	26.09.2024	MESR - 18, Montée de la Pétrusse - L- 2327 Luxembourg	Dr. Serge ALLARD, Président de la SLP; Dr. Cynthia KANDEL, Vice-Présidente de la SLP; Dr. Kerstin WAGNER, Vice-Présidente de la SLP;	Société Luxembourgeoise de Pédiatrie 29, rue de Vianden L-2680 Luxembourg Numéro RCSL : F10105	Les représentants de la Société Luxembourgeoise de Pédiatrie ont exposé leurs vues sur l' opportunité de la mise en place d'une formation de spécialisation en médecine	- Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg - Loi modifiée du 31



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Dr. Marios PONGAS, Membre de la SLP; Dr. Carine DE BEAUFORT, Médecin spécialiste en pédiatrie, diabétologie et endocrinologie, CHL Kannerklinik; Dr. Isabel DE LA FUENTE, Médecin spécialiste en maladies infectieuses pédiatriques, CHL Kannerklinik; Dr. Isabelle KIEFFER, Médecin spécialiste en pédiatrie, CHL Kannerklinik; Dr. Olivier NIEL, Médecin spécialiste en néphrologie pédiatrique, CHL Kannerklinik.		dans la discipline de la pédiatrie auprès de l'Université de Luxembourg, telle que prévue dans l'accord de coalition 2023- 2028.	juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l' Université du Luxembourg
Stéphanie OBERTIN	17.09.2024	MESR - 18 Montée de la Pétrusse - L- 2327 Luxembourg	Kimon LENERS, Président ACEL; Gianni DI PAOLI, Vice-Président représentation; Mattis NOEL, secrétaire	Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois asbl. ACEL - de Studentevertrieder 2, avenue de l'Université · L-4365 Esch-sur-Alzette Numéro RCSL : F969	 Augmentation de certains types de bourse Inclure différents frais dans les frais d'inscription Adaptation de l'indexation par semestre 	Loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l' Etat pour études supérieures
Stéphanie OBERTIN	23.07.2024	MESR, 18 Montée de la Pétrusse L- 2327 Luxembourg	Fabrice MOUSEL, Président, assistant social; Jean-Michel CAMPANELLA, Vice- Président, assistant social; Françoise HOFFMANN, membre, infirmière graduée	ANASIG - Association Nationale des Assistant(e)s Sociaux et Infirmier(e)s gradués du Grand- Duché de Luxembourg ASBL 4, rue Sébastian Conzémius L-9147 Erpeldange Numéro RCSL : F5990	L'ANASIG a soulevé certains questionnements par rapport au programme d'études menant au bachelor en sciences sociales et éducatives – option assistant social offert par l'Université du Luxembourg, plus spécifiquement par rapport aux attributions de l'assistant social telles que fixées à l'annexe 11 de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la	Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l' Université du Luxembourg Loi modifiée du 26 mars 1992 sur l' exercice et la revalorisation de certaines professions de santé Loi modifiée du 28



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					revalorisation de certaines professions de santé. De même, l'ANASIG a discuté des modalités de reconnaissance de qualifications professionnelles obtenues à l' étranger. Finalement, la question de l'adéquation de la réglementation de la profession d'infirmier gradué avec les réalités du terrain a été abordée.	octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles
Stéphanie OBERTIN	08.07.2024	MESR, 18 Montée de la Pétrusse L- 2327 Luxembourg	Kimon LENERS, Président ACEL; Gianni DI PAOLI, Vice-Président représentation; Laurent SCHENGEN, membre comité; Mattis NOEL, secrétaire.	Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois asbl. ACEL - de Studentevertrieder 2, avenue de l'Université · L-4365 Esch-sur-Alzette Numéro RCSL : F969	 - Augmentation de certains types de bourse - Inclure différents frais dans les frais d'inscription - Adaptation de l'indexation par semestre 	Loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l' État pour études supérieures
Stéphanie OBERTIN	22.04.2024	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale 1, rue Charles Darwin, L-1433 Luxembourg	Yoon Penning; Benjamin Kinn; Sophie Diederich; Pitt Bach; Daniel Grün	Dénomination : Association Luxembourgeoise des Médecins en Voie de Spécialisation (ALMEVS) Raison sociale : asbl Siège sociale : 2, avenue de l'Université, L-4365 Esch/Alzette RCS : F13076	Revendication de l'ALMEVS en collaboration avec l'OGBL tendant à mettre en place un statut de salarié pour les médecins en voie de spécialisation. Ce nouveau statut est destiné à garantir des conditions de travail et de rémunération uniformes pour tous les médecins en voie de spécialisation effectuant un stage sur le territoire luxembourgeois.	Dans le cadre des discussions relatives à la demande d'implémentation d'un statut de salarié pour les médecins en voie de spécialisation des modifications au niveau les textes suivants ont été abordés : loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice de la profession de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						médecin, médecin- dentiste et médecin vétérinaire, Code du travail, loi modifiée du 31 juillet 2020 portant organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg
Stéphanie OBERTIN	05.02.2024	MESR, 18 Montée de la Pétrusse L- 2327 Luxembourg	M. Frédéric KRIER, Secrétaire central SEW/OBGL, Membre du Bureau exécutif de l'OGBL; Mme Manon MEIRESONNE, Secrétaire centrale adjointe SEW/OGBL; Mme Carole BLOND-HANTEN, Délégation du personnel du LISER; Mme Michela BIA, Délégation du personnel LISER; M. Olivier KEUNEN, Délégation du personnel du LIH; Mme Sylvie DELHALLE, Délégation du personnel du LIH; M. Alain GOFFLOT, Délégation du personnel de l'Université du Luxembourg Mme Stéphane JACQUEMART, Délégation du personnel du LIST; M. Jean-Nicolas AUDINOT Délégation du personnel du LIST.	SEW/OGBL (Syndikat Erzéiung a Wëssenschaft am OGBL) 60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette	Évocation, par les représentants d'intérêts, d'un certain nombre de points qui devraient être pris en considération lors d'une future révision de la loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg.	Loi modifiée du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg
Stéphanie OBERTIN	25.01.2024	MESR, 18 Montée de la Pétrusse L- 2327 Luxembourg	Kimon LENERS, Président ACEL; Gianni DI PAOLI, Vice-Président représentation;	Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois asbl	Échange de vues sur la loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de	Loi modifiée du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Laura OÉ, Vice-Présidente Information; Laurent SCHENGEN, membre comité; Alexandre LUONG, membre comité	2, avenue de l'Université		l'État pour études supérieures.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère du Trava	il					
Travail						
Georges MISCHO	30.06.2025	Ministère du Travail	Christiane Werthesen Bianca Breyer-Zenner Mélanie Oliveira Michèle Braquet Martine Pinnel	Stärekanner asbl 15 rue des Roses L-2445 Luxembourg Numéro registre de commerce et des sociétés: F12964	Reconnaissance de la situation des parents confrontés à une fausse couche tardive ou la naissance d'un enfant né mort. Mise en place d'un congé spécial	Dispositions du Code du Travail relatives aux congés extraordinaires. Avant- projet de loi portant modification de différents congés extraordinaires et spéciaux (préparé dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord de coalition
Georges MISCHO	02.06.2025	Ministère du Travail, 26 rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg	Pierre Chalançon Pascale Kauffmann	Vorwerk Luxembourg sàrl 22 rue de l'industrie L-8399 Windhof numéro d'immatriculation: B205642	Dans le cadre de la transposition de la directive 2024/2831, demande de délimitation du champs d'application de la directive	Avant-projet de loi portant transposition de la directive 2024/2831 en cours d'élaboration
Georges MISCHO	19.11.2024	Ministère du Travail	- Roberto MENDOLIA, Président de l' ALEBA - Jean-Jacques RIEFF, Vice-Président - Frédéric ROVEDA, Vice-Président - Thierry ROLAND, Membre du Comité Exécutif - Rémy PELLECCHIA, Membre du Comité Exécutif - Gilbert MALLER, Membre du Comité Exécutif - Nathalie MININNO, Membre du Comité Exécutif - Léna PIGNON, Responsable	ALEBA - Association Luxembourgeoise pour tous les Employés ayant Besoin d' Assistance Avenue Monterey, 29 - L-2163 Luxembourg enregistré au RCS sous le numéro F3332	Discussion générale sur certaines dispositions du Code du Travail. Position de l'ALEBA voir des syndicats nationalement représentatifs dans le cadre de certaines procédures (négotiations et signature CCT, délégués libéré)	Code du Travail



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Communication			
Georges MISCHO	18.11.2024	Ministère du Travail	- Nadine Kirsch-Wagner, Flesch Immobilière, Présidente du GSPL - Sidney Schamburger, X-Consulting, Administrateur du GSPL - Andy Goedert, Andy Goedert Immobilier, Administrateur du GSPL - Agnès Coupez, Luxembourg Confederation, Federation Manager du GSPL	Le Groupement des Syndics Professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (GSPL), asbl 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg enregistré au RCS sous le numéro F2405	Couverture des syndics par un accord conclu dans le secteur de l'immobilier pour organiser et financer la formation du secteur. Le GSPL ne souhaite plus être couvert par l'accord interprofessionnel en matière de formation professionnelle continue pour le secteur immobilier conclu le 28 octobre 2021 entre la Chambre Immobilière du Grand-Duché de Luxembourg et les syndicats OGBL et LCGB	Règlement grand- ducal devant être pris pour déclarer l'accord interprofessionnel en matière de formation professionnelle continue pour le secteur immobilier d'obligation générale
Georges MISCHO	04.11.2024	Ministère du Travail	Marc Lebrun Fabrice Poncé Marc Kieffer Roxanne Ugolini	Fedil Employment Services 7 rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg numéro d'immatriculation: F2511	Augmentation de la durée maximale des contrats de mission; augmentation du nombre de renouvellements possibles; problème de l'imposition forfaitaire à 10 % pour tout salaire (notamment < à 25 euro, donc salaire social minimum). Question de l'exemption d'impôt du salaire social minimum.	Articles L.131-1 à L. 131-21 du Code du Travail. Règlement grand- ducal du 17 décembre 2021 portant exécution de l'article 137, alinéa 5a et de l'article 143, alinéa 1 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
Georges MISCHO	14.10.2024	Ministère du Travail	Claude Reuter Steve Hatto Frank De Angelis	FGFC Gewerkschaft vum Gemengepersonal 47 rue d'Esch L-3332 Fennange numéro d'immatriculation: F11746	Conditions de travail, santé et sécurité sur le lieu de travail; compétence de l'Inspection du Travail et des Mines. Délégués libérés	Code du Travail



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Georges MISCHO		Ministère du Travail, 26 rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg	Sepoetro Laurin Tomas Etcheverry	33 Bd Prince Henri L-1724	le travail des plateformes. WOLT dit être en faveur de cette directive	Futur projet de loi portant transposition de la directive sur le travail des plateformes
Georges MISCHO	31.01.2024	Ministère du Travail	 Roberto Mendolia, président; Delphine Nicolay, secrétaire générale; Jean-Jacques Rieff, vice-président; Jean-Philippe Mansard, membre du comité exécutif 	29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg	représentativité des syndicats	Dispositions du Code du Travail traitant de la représentation des salariés dans les entreprises.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de l'En	vironnement,	du Climat et de la Bi	odiversité			
Environnement,	Climat et Biod	iversité				
Serge WILMES	13.11.2024	Château de Senningen – Centre de conférence 50, rue du Château, L- 6961 Senningen	de Hesperange Monsieur Serge Hoffmann, Vice- président du SYVICOL et bourgmestre de la commune de Hobscheid Monsieur Gérard Koob, Directeur du SYVICOL	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils Chambre des Métiers FEDIL Chambre de Commerce Fédération du Génie Technique	Dans le cadre de la réunion "Einfach - Séier - Erneierbar", les parties intéressées ont exprimé le besoin de réformes interdisciplinaires afin d'accélérer l'expansion de l'énergie éolienne et photovoltaïque, notamment en réduisant les obstacles administratifs qui freinent la mise en œuvre rapide de ces projets.	- Procédures o Établissements classés: Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. o Evaluation des incidences sur l' environnement (EIE): Loi modifiée du 15 mai 2018 relative à l' évaluation des incidences sur l' environnement. o Protection de la nature: Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. o Protection de l'eau: Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. o Patrimoine culturel (archéologique et architectural): Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			groupe énergétique Encevo, FEDIL Monsieur Paul Zeimet, Administrateur délégué Soler, FEDIL Madame Lucie Martin , Économiste principal de la Chambre de Commerce Madame Mélanie Weaver, Responsable des affaires réglementaires et publiques chez Encevo, Chambre de Commerce Madame Laurence Zenner, Administratrice déléguée et CEO de Creos Luxembourg, Chambre de Commerce Monsieur Marc Thein, Président du Comité de Direction SOCOM, Président de la Fédération du Génie Technique Monsieur Serge Faber ,Vice-Président de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Energétiques Monsieur Christian Reuter, Secrétaire général adjoint Fédération des Artisans			culturel. o Aménagement communal (autorisations de construire): Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. o Raccordement au réseau électrique: Loi du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l' électricité. - Financement o Aides Protection de l' Environnement MECO: Loi du 15 décembre 2017 relative à un régime d'aides à la protection de l' environnement. o Aides PME: Loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises. o Klimabonus: Loi du 23 décembre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l' utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement. o Rémunération des énergies renouvelables : Règlement grandducal du 1er août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables. o Aides Fonds climat et énergie (pour communes): Loi du 15 décembre 2020 relative au climat. - Divers o « Once-only » : Projet de loi 8395 actuellement en commission parlementaire
Serge WILMES	16.07.2024	4, place de l'Europe L-1499	Annie NICKELS-THEIS, bourgmestre; Raymond JUNKER, échevin;	Commune de Bourscheid 1, Schlasswee	Possibilité de créer des ilôts dans le cadre de la refonte du	- Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Luxembourg	Jim LEWECK, échevin	L-9140 Bourscheid	PAG en vue de l'enregistrement de personnes physiques sur le registre communal.	la protection de la nature et des ressources naturelles; - Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain; - Règlement grandducal modifié du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune.
Serge WILMES	25.06.2024	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Alain Rix, Président; Steve Martellini, Secrétaire général; Claude Ries, Conseiller en entreprises	Horesca Asbl 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg (Numéro RCS : F5804)	Les représentants ont fait part de leur position par rapport à la mise en oeuvre de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets (disposition sur la restauration, repas à emporter). Ils ont surtout mis en évidence la complexité de mise en oeuvre.	Loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets
Serge WILMES	24.06.2024	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité 4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Blanche Weber; Théid Faber; Jacques Pir; Christophe Murroccu; Claire Wolff	Mouvement Ecologique asbl (Numéro RCS : F1036) 6, rue Vauban L-2663 Luxembourg	Proposition de créer un groupe de travail autour du projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, notamment dans l' aspect des conclusions du groupe de travail « logement en	Projet de loi modifiant la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles – No 8308; Projet de loi relative aux établissements



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					matière de construction »	classés – No 8302
Serge WILMES	05.06.2024		LGS: Angélique Krier; Marc Weis (Commissaires généraux); Matthieu Schmit (Chargé de direction) FNEL: Julie Bové (Commissaire générale; Bob Schimberg (Commissaire général adjoint); Philippe Berscheid (Secrétaire général)	Scouting in Luxembourg (Numéro RCS : F9616) 61a, Rue de Trèves L - 2630 Luxembourg	Les représentants du Scouting in Luxembourg s'expriment en faveur d'une simplification administrative en matière de l'article 15 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. De plus ils demandent que le caractère d'utilité publique soit attribué à leurs constructions dits « Chalets de scouts » en zone verte.	Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
Serge WILMES	07.05.2024	Syndicat intercommunal pour la gestion des déchets ménagers, encombrants, et assimilés en provenance des communes de la région de Grevenmacher, Remich et Echternach	 Michel Koepp, Président Jérôme Laurent, 1er Vice-Président Marc Lentz, 2ème Vice-Président Lisa Musto, Secrétaire du Syndicat Alain Heynen, Ingénieur du syndicat Serge Less, Directeur du syndicat 	SIGRE RCS: J140	Les responsables du SIGRE font part de leur mécontentement par rapport à l' interdiction de la mise en décharge des déchets municipaux ménagers. Les parties font le point sur les études en cours. Les objectifs de ces études sont l' accompagnement, la collaboration intersyndicale et l' identification des possibilités de développement des activités du SIGRE. CSB Wert des Abwasser : Un échange plus approfondi avec l'AGE est requis.	Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets
Serge WILMES	06.05.2024	4, place de l'Europe - L-1499	Fédération Belge et Luxembourgeoise de l'Automobile et du Cycle, FEBIAC:	Fédération des Artisans 2, Circuit de la Foire	Échange de vues sur la prolongation et la réforme du	Règlement grand- ducal modifié du 7



Ministre	Date	Lieu		Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
		Luxembourg	Thierry Beffort; Andreas Cremer Fédération des distributeurs automobiles et de la Mobilité Asbl, FEDAMO: Yves Binsfeld; Marc Devillet; Benji Kontz; Philippe Mersch Rental and Mobility Business Association, MOBIZ: Dominique Roger; Gerry Wagner House of Automobile, HOA Frank Lentz	Internationale L-1347 Luxembourg RCS: F161	régime d'aides financières Klimabonus Mobilitéit.	mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO2.
Serge WILMES	05.05.2024	4, Place de l'Europe L-1499 Luxembourg	président Fedamo);	House of Automobile (Numéro RCS : F11852) 2, Circuit de la Foire Internationale L - 1347 Luxembourg	Échange de vues sur les principales mesures pour assurer la promotion de l' électromobilité, et en particulier la prolongation et réforme du régime d'aides financières Klimabonus Mobilitéit.	Règlement grand- ducal modifié du 7 mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO2
Serge WILMES	30.04.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Jacques Lorang (Administrateur- Trésorier FLAD); Gilles Feipel (Administrateur FLAD); Janssen Liu (Fédération Manager	FLAD Fédération Luxembourgeoise de l'Alimentation et de la Distribution 7, rue Alcide de Gasperi L -1615 Luxembourg	Les représentants ont présenté leurs points de vue sur certaines dispositions du cadre légal en vigueur et ont présenté des pistes pour faire évoluer ce dernier. Les sujets suivants ont	Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets Loi modifiée du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				(Numéro RCS : F12162)	été adressés : • Structures de collecte dans les supermarchés • Réemploi dans le cadre de la vente à emporter ou livraison à domicile • Prévention /Recyclage • Emballage fruits et légumes	déchets d'emballages • Loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.
Serge WILMES	29.04.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Carole Muller, Présidente Luxembourg Confédération; Tom Baumert, CEO Luxembourg Confédération; Théo Biewer, Chief of Staff Luxembourg Confédération; Janssen Liu, Advisor Luxembourg Confédération	Luxembourg Confédération (Numéro RCS : F5163) 7, rue Alcide de Gasperi L -1615 Luxembourg	Les représentants ont présenté leurs points de vue sur certaines dispositions du cadre légal en vigueur et ont présenté des pistes pour faire évoluer ce dernier. Les sujets suivants ont été adressés : • Structures de collecte dans les supermarchés • Réemploi dans le cadre de la vente à emporter ou livraison à domicile • Prévention /Recyclage Échange sur les régimes de subvention en cours de révision (véhicules /vélo)	Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets Loi modifiée du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages Loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.
Serge WILMES	19.04.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Claude Turping, Directeur; Max Weber, Président du conseil d'administration de Valorlux	Valorlux A.S.B.L. (Numéro RCS : F-137) 1, boulevard du Jazz L-4370 Esch-sur-Alzette	Les représentants ont présenté leurs points de vue sur les dispositions du cadre légal actuel et ont présenté des pistes pour faire évoluer ce dernier. Les sujets suivants ont été adressés : • Structures de collecte dans les	Loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets Loi modifiée du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages Loi du 9 juin 2022



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					supermarchés Réemploi dans le cadre de la vente à emporter ou livraison à domicile Réduction du littering Consigne Prévention	relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.
Serge WILMES	17.04.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Braun Raymond; Trausch Guy; Hilgert Claude; Koeune Marco; Aubart Sonja	Baueren-Allianz 20, rue de Sélange L-4965 Clemency	Demande de simplifier les procédures administratives tout en tenant compte des contraintes supplémentaires en matière du changement climatique (stockage des effluents d'élevage, dérogations épandage prairies pendant la période hivernale). demande de simplifier la procédure administrative en ce qui concerne les dérogations dans les zones de protection eau potable. demande information quant à l'avancement des projets pilotes « Waasserdësch ».	Règlement grand-ducal du 16 avril 2021 délimitant les zones de protection autour du lac de la haute-sure et déterminant les installations, travaux et activités interdites, réglementées ou soumises à autorisation dans ces zones et modifiant le règlement grand-ducal du 11 septembre 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides pour la sauvegarde de la diversité biologique en milieu rural. Règlement grand-ducal modifie du 9 juillet 2013 a) relatif aux mesures administratives dans l'ensemble des zones de protection pour les



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						masses d'eau souterraine ou parties de masses d'eau souterraine servant de ressource à la production d'eau destinée à la consommation humaine, et b) modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture. • Règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2000 concernant l'utilisation de fertilisants azotés dans l'agriculture
Serge WILMES	16.04.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Andy Maxant, Directeur Ecotrel et Ecobattterien Philippe Mersch, Vice-Président Ecobatterien an Ecorauto	Ecotrel (Numéro RCS : F450) 11, Boulevard du Jazz L-4370 Belvaux Ecobatterien (Numéro RCS : F6030) 136-138, rue Adolphe Fischer L- 1521 Luxembourg Ecoauto (Numéro RCS : F14254) 11, Boulevard du Jazz L-4370	Échange sur la mise en oeuvre des lois et règlements suivants : Loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative aux piles et accumulateurs Règlement grand-ducal modifié du 17 mars 2003 relatif aux véhicules hors d'usage	Loi du 9 juin 2022 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative aux piles et accumulateurs Règlement grandducal modifié du 17 mars 2003 relatif aux



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				Belvaux		véhicules hors d'usag
Serge WILMES	11.03.2024	4, PLace de l'Europe L-1499 Luxembourg	Tom Oberweis; Tom Wirion; Gilles Reding; Stefan Dawen	Chambre des métiers (Numéro RCS : J22) 2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg-Kirchberg	- Demande de collaboration dans les domaines des contrôles (couverts par la convention Etat/CDM) - Recherche de collaboration dans les domaines suivants : réception pompe à chaleur, bac de rétention des eaux de pluie	Avant-projet de RGD sur le contrôle des pompes à chaleurs
Serge WILMES	07.03.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Blanche Weber; Jeannot Muller; Jean Rischette; Christophe Murroccu; Claire Wolff; Joy Mertz; Tanja Duprez; Catherine Jacoby; Emile Espen; Kristina Hondrila;	Mouvement Ecologique asbl (Numéro RCS : F1036) 6, rue Vauban L-2663 Luxembourg	Échange quant au planning prévu pour les adaptations à la loi concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et au règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature. Échange quant aux démarches relatives aux procédures et autorisations.	- Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles - Règlement grand- ducal du 30 Juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature
Serge WILMES	20.02.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	FERRING Charel; THILL Sara; WELBES Charel; SCHMITGEN Ben; JACOBS Marc; ZIMMER Christian	Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren a.s.b.l. (Numéro RCS : F602) 5, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg	Le Gouvernement devrait tout faire pour éliminer les dispositions légales ou réglementaires considérées comme étant des obstacles à la production agricole respectivement à la diversification des entreprises agricoles. Il y a également lieu de diminuer la charge administrative à laquelle sont confronté les exploitants agricoles.	- Future législation respectivement réglementation en matière de l'utilisation de fertilisants azotés et phosphorés dans l'agriculture - Modification de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						- Projet de règlement grand-ducal « ammoniac » (à remplacer par dénomination exacte)
Serge WILMES	08.02.2024	Ministère d'État	Paul Marceul, Chambre d'Agriculture; Pol Gantenbein, Chambre d'Agriculture; Guy Feyder, Chambre d'Agriculture; Paul Funck, Chambre d'Agriculture; Louis Boonen, Chambre d'Agriculture; Marc Fisch, Chambre d'Agriculture; Mico Kass, Chambre d'Agriculture; Nico Kass, Chambre d'Agriculture; Christian Wester, Centrale Paysanne Luxembourgeoise; Marco Koeune, Baueren-Allianz; Aloyse Marx, Fraie Lëtzebuerger Bauereverband (FLB); Sam Mille, Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Service Jeunesse - Lëtzebuerger Bauerejugend; Charel Ferring, Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren a.s.b.l.; Jean-Claude Muller, Fédération Horticole Luxembourgeoise - FHL / Landesuebstbauveräin - LUV; Guy Krier, Privatwënzer Lëtzebuerg a.s. b.l O.P.V.I.	Secteur agricole Luxembourg	Les représentants du secteur agricole se sont exprimés en faveur d'un dialogue continu et d'une approche plus pragmatique en matière du droit de travail et de la réglementation environnementale, tant au niveau national qu'européen.	Diverses législations et réglementations touchant l'agriculture
Serge WILMES	02.02.2024	4, place de l'Europe L-1499 Luxembourg	Monsieur Jo STUDER, Président; Monsieur Marc REITER, Vice- Président; Monsieur Georges RINNEN, Vice- Président; Monsieur Frank Richard, Secrétaire	FSHCL Fédération St-Hubert des chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg (Numéro RCS : F110) 15, rue de l'Ecole L-9167 MERTZIG	Révision éventuelle de la loi relative à la chasse par rapport à différents sujets, dont le dédommagement en cas de dégâts causés par le gibier et/ou des espèce protégées.	Loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, et les réglementations y relatives.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			général; Monsieur Alain HUBERTY, Caissier			
Serge WILMES	18.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Michelle FRIEDERICI, Présidente; Patrick NOSBUSCH, Vice-Président; Mike DUSSELDORF; Jacques SEYWERT; Corinne STEPHANY; Jean-Claude WELTER; Steve WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre; Pierre HURT, Directeur OAI	L'Ordre des architectes et des ingénieurs conseils est un ordre légal, instauré par la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur conseil.	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Serge WILMES	11.01.2024	Ministère du Logement et de l' Aménagement du territoire	Emile Eicher, Président; Lydie Polfer; Guy Altmeisch; Dan Biancalana; Serge Hoffmann; Guy Wester (Membres du Bureau); Johanne Fallecker, Attachée; Gérard Koob, Directeur; Rita Simoes, Attachée Stagiaire Syvicol	Syvicol, Syndicat des Villes & Communes Luxembourgeoises, 3, rue Guido Oppenheim L-2263 LUXEMBOURG	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.
Serge WILMES	09.01.2024	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Tom Wirion, Directeur général, Chambre des métiers; Paul Nathan, Vice-président, Chambre des métiers; Alexandre Kieffer, génie technique du bâtiment, Chambre des métiers; Norry Dondelinger, Directeur Affaires économiques, Chambre des métiers	Chambre des métiers	Les discussions ont concerné les mesures et propositions à entreprendre par le gouvernement afin de relancer et redynamiser le secteur immobilier et la construction au Luxembourg.	Divers projets de lois et lois ont été abordés.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de la Jus	stice					
Justice						
Elisabeth MARGUE	02.12.2024	Ministère de la Justice	M Charel SCHMIT, Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher Mme Véronique BRUCK	Ombudsman fir Kanner a Jungendlecher Défenseur des droits de l'enfant Mënscherechtshaus 65, route d'Arlon L-1140 Luxembourg	Défis actuels en matière des droits de l'enfant ». Accès aux soins pédiatriques des enfants de 0 à 12 ans, et plus particulière sur les sujets suivants : • la santé mentale des enfants et des jeunes, • la protection des enfants victimes de violence, • la protection des enfants contre les violences dites numériques, • ainsi que la lutte contre la pauvreté et la précarité des enfants	Projet de loi n° 7991 portant introduction d'une procédure pénale pour mineurs et portant modification : 1° de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ; 2° de la loi modifiée du 17 mars 2004 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre Etats membres de l'Union européenne ; 3° de la loi du 20 juillet 2018 portant réforme de l'administration pénitentiaire Projet de loi n° 7992 relatif aux droits des mineurs victimes et témoins dans le cadre de la procédure pénale et portant modification : 1° du Code pénal 2° du Code de procédure pénale 3° de la loi



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat
Elisabeth MARGUE	02.12.2024	Ministère de la Justice	Me Albert MORO, Bâtonnier Me Pierre SCHLEIMER, Vice-Bâtonier Me Pit RECKINGER, Bâtonnier Sortant	Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg Maison de l'Avocat 2a, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	en début d'année 2025 pour	1) Article 35 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat 7) Articles 2.4.6. du Règlement intérieur de l'Ordre des Avocats et Article 18 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat 10) Projet de loi 8053



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					secteur financier au sens large	
					et d'un juge référé pour le seul	
					secteur financier.	
					5. Annonce du Barreau de	
					Luxembourg qu'ils poursuivent	
					les travaux pour élaborer une	
					proposition de texte visant à	
					réformer la procédure de	
					taxation des honoraires d'	
					avocat.	
					6. Demande du Barreau de	
					Luxembourg visant une	
					augmentation du tarif horaire	
					applicable en matière d' assistance judiciaire et état des	
					lieux du nombre d'assistances	
					judiciaires partielles accordées	
					depuis la réforme de 2024.	
					7. Le Barreau annonce qu'il	
					voudrait prochainement nous	
					soumettre une proposition de	
					texte visant à modifier	
					ponctuellement les dispositions	
					applicables aux insolvabilités	
					des études d'avocats alors que	
					leur nombre est croissant.	
					8. Le Barreau a rappelé qu'il	
					avait, dans le passé, établi une	
					proposition de texte concernant	
					la ségrégation du patrimoine	
					pour les comptes argent-tiers	
					par rapport à laquelle il voudrait	
					entamer des discussions.	
					9. Le Barreau a relevé qu'il y	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					aurait des retards concernant le traitement des demandes d' inscription / création de numéros d'identification des personnes physiques au RCS depuis le déploiement des nouveaux formulaires HTML en date du 12 novembre 2024. 10. Le Barreau a demandé si les propositions qu'il avait émises à l'égard du projet de loi « mobilité des sociétés » qui n' ont pas été commentées par le Conseil d'Etat dans son avis récent et qui n'ont pas été repris dans le cadre des amendements par rapport à ce projet en raison de l'urgence de la transpositions de la directive concernée pourraient être prises en considération ultérieurement.	
Elisabeth MARGUE	15.10.2024	Ministère de la Justice	- Monsieur le Président de la Chambre de Notaires, Maître Edouard DELOSCH - Maître Jean-Paul MEYERS, membre de la Chambre des Notaires - Maître Claude SCHMARTZ, avocat- conseil - Mme Stéphanie MATHIS, juriste	Chambre des Notaires du GDL 53, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg	* Réforme du tarif des notaires * Niveau de compétence à atteindre pour les langues luxembourgeoise, française et allemande pour être admis au stage notarial	* Avant-projet de loi relative à l'accès et à la formation des professions d'avocat à la Cour, de notaire et d'huissier de justice et modifiant : 1) la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						justice et 2) la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.
Elisabeth MARGUE	02.10.2024	Minsitère de la Justice	Mme Nanou TAPELLA Mme Tessy SIEDLER M Thierry POULIQUEN M Claude Schmartz M Geoffrey GALLÉ	Chambre des Huissiers de Justice du GDL 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg	Futurs travaux de transposition de l'AMLD6 - volet huissier de justice	La discussion a porté sur la future transposition de la directive 2024/1640 et ses impacts pour la profession des huissiers, tout particulièrement concernant les modalités de la supervision de la profession dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Elisabeth MARGUE	20.09.2024	Ministère de la Justice	Mme Laurie Carrette, Coordinatrice des L-Mums M. Tom Schmit, Coordinateur des G- Dads M. Didier Schneider, Directeur du Centre LGBTIQ CIGALE	Centre LGBTIQ CIGALE Asbl 16 Rue Notre-Dame L2240 Luxembourg	Cette rencontre a pour objectif de permettre aux communautés L-Mums et G-Dads du Centre LGBTIQ CIGALE d'exposer les défis spécifiques auxquels les familles homoparentales sont confrontées.	droit international privé PACS (partenariat enregistré) et mariage PL Filiation et PL adoption UE-Règlement dit « Parenthood »
Elisabeth MARGUE	22.04.2024	Ministère de la Justice	Christian STRASSER, Président ACA; Marc LAUER, Vice-Président ACA et Président Commission Marché Local ACA;	Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg a.s.b.l.	- Loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs et aux contrats d'assurance en	- Loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres- forts inactifs et aux



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
			Nicolas LIMBOURG, Vice-Président ACA et Président Commission Internationale Vie ACA; Marc HENGEN, Administrateur-Délégué, ACA; Fabrice VOLKAERTS, Directeur des Opérations, ACA	12, rue Erasme L-1468 Luxembourg RCS: F13673	ou ayants-cause de clients titulaires de comptes inactifs et de contrats en déshérence. Cette intervention est jugée nécessaire pour permettre aux compagnies d'assurances de se conformer à leurs obligations légales découlant de la loi du 30 mars 2022 relative aux comptes inactifs, aux coffres-forts inactifs	relatif au traitement de données concernant la santé en matière d'assurance et de réassurance et portant



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				d'immatriculation	compétentes de ces pays et qu'en même temps, la loi luxembourgeoise interdit tout transfert d'informations à des autorités étrangères. - Règlement grand-ducal du 24 février 1977 pris en exécution de l'article 1601-5 du Code Civil L'ACA plaide pour une modification du règlement grand-ducal du 24 février 1977. Il devrait être tenu compte des dispositions de la Directive 2002/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2002 concernant les contrats de garantie financière. L'ACA souligne que l'autorité de la concurrence a constaté dans son avis sur la situation concurrentielle du marché de l'entremise immobilière que le règlement grand-ducal de 1977 constitue une entrave à l'activité des compagnies d'assurance et qu'elle a recommandé au législateur de mettre fin à cette situation monopoliste. - Projet de loi n"7511 relatif au traitement de données concernant ia santé en matière	
					d'assurance et de réassurance et portant modification de la loi	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances L'ACA plaide pour une accélération des travaux parlementaires.	
Elisabeth MARGUE	08.03.2024	Ministère de la Justice	Bianchy Mylene, présidente; Duhr François, vice-président; Watgen Steve, secrétaire général; Dumont Frank, secrétaire général adjoint; Gries Paul, responsable immo	SYPROLUX- TRANSPORTGEWERKSCHAFT STG No RCS: F13262 20 A, rue de Strasbourg L- 2560 Luxembourg	Échange concernant la sécurité dans les transports publics et des cheminots en particulier	Code pénal
Elisabeth MARGUE	20.02.2024	Ministère de la Justice 13, rue Erasme L-1468 Luxembourg	Anne SCHWARTZ, Présidente; Bob BIVER, Vice-Président; Maximilien LEHNEN, Administrateur	Association Luxembourgeoise des Candidats-Notaire Association sans but lucratif 4, rue Charles VI L-1327 Luxembourg F11782	Modernisation de la profession du notaire Augmentation du nombre de notaires Travail en association	- Projet de loi n°7958 relative à l'accès à la formation des professions d'avocat à la Cour, de notaire et d'huissier de Justice et sur le règlement grand-ducal pris en son exécution modifiant: 1) la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de justice et 2) la loi 10 août 1991 sur la profession d'avocat - Avant-projet de règlement grand-ducal ayant pour objet de déterminer le nombre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
						et la résidence des notaires - Projet de loi n° 7310 portant réforme du notariat en modifiant la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat
Elisabeth MARGUE	20.02.2024	Ministère de la Justice	Danièle WAGENER, Présidente de l'Oeuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte; Emile LUTGEN, Directeur; Léon LOSCH, Directeur	Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte 18, rue Léon Laval L-3372 Leudelange RCS: J32	Adoption de mesures législatives tendant à une réforme de la loi sur les jeux de hasard ayant notamment pour objet de lutter efficacement contre le jeu illégal.	Loi modifiée du 22 mai 2009 relative à l'OEuvre Nationale de Secours Grande- Duchesse Charlotte et la Loterie Nationale Loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives
Elisabeth MARGUE	19.02.2024	Ministère de la Justice	Michelle FRIEDERICI, Présidente OAI; Patrick NGSBUSCH, Vice-Président OAI; Pierre HURT, Directeur OAI; Tom WIRION, Directeur général CdM	Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils 6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg Chambre des Métiers 2, Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg	- Création d'un Code de la construction et diagnostic des incohérences au niveau de la législation et réglementation L'OAI a invité les acteurs gouvernementaux à coordonner leurs travaux législatifs en matière de la construction et d'établir une hiérarchie des normes entre les différentes dispositions législatives à respecter. L'OAI et la CdM	- Projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le code civil ; - Projet de loi n°7961 Projet de loi modifiant : 1° la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					suggèrent la mise en place d'un comité interministériel pour lancer un processus de codification des dispositions légales en la matière. - Projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et modifiant le Code civil La CdM et l'OAI se sont enquis sur l'état d'avancement des travaux. L'OAI plaide pour la continuation des travaux sur base du projet de loi n°5704, tandis que la CdM favorise la rédaction d'un nouvel avant-projet de loi prenant en compte les évolutions jurisprudentielles qui ont eu lieu depuis 2007. - Assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire et assurance décennale obligatoire La CdM et l'OAI plaident pour l'introduction d'une assurance professionnelle obligatoire et d'une assurance décennale obligatoire pour tous les acteurs de la construction. Ils proposent d'interdire la liquidation volontaire des sociétés de construction avant le paiement des dernières primes des	de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ; 2° la loi modifiée du 13 janvier 2019 instituant un Registre des bénéficiaires effectifs.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					assurances décennales souscrites. - Cadastre volumétrique La CdM et l'OAI se sont informés sur le projet de création d'un cadastre volumétrique et ont été informés que la matière relève principalement du champ de compétence du Ministère des Finances. - Demande d'accès de l'OAI au Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) L'OAI a été informé qu'à la suite de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 22 novembre 2022, l'accès au RBE a été limité aux seuls autorités nationales impliquées dans la lutte contre le blanchiment et professionnels visés à l'article 2 de la loi modifiée du 12 novembre 2004. - Loi du 7 août 2023 relative à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite Suivant la CdM, un nombre accru de professionnels s'enquiert auprès de la CdM sur le fonctionnement de la nouvelle législation relative à la préservation des activités	



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					économiques. La CdM propose la mise en place d'un monitohng de la législation pour pouvoir évaluer le fonctionnement de la loi du 7 août 2023. A l'heure actuelle, la CdM n'a pas encore un retour d'une société ayant fait l'objet d'une mesure de préservation des activités économiques.	
Elisabeth MARGUE	18.01.2024	Ministère de la Justice	Monsieur Geoffrey GALLÉ, Président de la Chambre des huissiers de justice; Monsieur Georges WEBER, Secrétaire de la Chambre des huissiers de justice; Madame Véronique REYTER, Trésorier de la Chambre des huissiers de justice; Maître Claude SCHMARTZ, avocat - conseil; Maître Nicolas SCHMARTZ, avocat - conseil;	Chambre des huissiers de justice du Grand-Duché de Luxembourg siège à L-2538 Luxembourg - 1, rue Nicolas Simmer	- Code de Déontologie des huissiers de justice - Augmentation de la durée du stage pour devenir huissier de justice (de 1 an à 18 mois) - Instauration d'un accès informatique direct aux données principales enregistrées dans le répertoire national des véhicules routiers - Répertoire électronique	Loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de Justice du principe actuellement inscrit à l'article 11 alinéa 3 du règlement grand-ducal modifié du 24 janvier 1991 portant fixation du tarif des huissiers de justice concernant la prise en charge des droits prévus à l'article 11.



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
Ministère de la	Culture					
Culture						
Eric THILL	04.02.2025	Ministère de la Culture	Carlo Thiel, Emilie Franco, Gilbert Degrand, Laurent Schiltz, Yasin Özen	ALTA - Association Luxembourgeoise des Techniciens de l'Audiovisuel F7610 1, Rue des Prunelles à L-3539 Dudelange	Propositions relatives à l'amélioration des conditions de travail des professionnels techniciens du secteur audiovisuel luxembourgeois, en lien avec l'augmentation du budget du FONSPA et la loi de financement correspondante.	Projet de loi portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel
Eric THILL	27.01.2025	Ministère de la Culture	ULPA: Nicolas Steil, Donato Rotunno, Alexandra Hoesdorff ALPA/XR: Laurent Witz, Emmanuelle Vincent	1. ULPA - Union luxembourgeoise de la production audiovisuelle F4559 25-27, Zone Industrielle à L-8287 Kehlen 2. ALPA/XR - Association luxembourgeoise des producteurs d'animation et d'expériences immersives F13625	Propositions concernant l'évolution de la dotation budgétaire du FONSPA et la loi de financement correspondante.	Projet de loi portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
				115C, Rue Emile Mark à L-4620 Differdange		fonctionnaires de l'Etat 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d'investissement audiovisuel
Eric THILL	16.04.2024	Filmland Kehlen	Donato Rotunno, Président; Nicolas Steil, Secrétaire général; Alexandra Hoesdorff, Vice-Présidente; Claude Waringo, Trésorier; Paul Thiltges, membre	Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle 25-27 Z.I Kehlen L-8287 Kehlen 94120 Activités des organisations professionnelles	Mise en place des mesures de soutien pour le secteur audiovisuel.	Projet de loi n° 8303 portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d' investissement audiovisuel.
Eric THILL	07.02.2024	Ministère d'État	Donato Rotunno, Président; Alexandra Hoesdorff, Vice-Présidente; Nicolas Steil, Secrétaire général	Union Luxembourgeoise de la Production Audiovisuelle 25-27 Z.I Kehlen L-8287 Kehlen	Échange sur le futur de l'industrie audiovisuelle et la mise en place des mesures d' accompagnement jugées	Projet de loi n° 8303 portant modification de la loi du 22 septembre 2014 relative au Fonds



Ministre	Date	Lieu	Représentant(s) d'intérêt(s)/Tier(s)	Adresse/Raison sociale/Numéro d'immatriculation	Position défendue	Projet(s) concerné(s)
					urgentes et nécessaires à sa pérennisation.	national de soutien à la production audiovisuelle et modifiant 1) la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État 2) la loi modifiée du 13 décembre 1988 instaurant un régime fiscal temporaire spécial pour les certificats d' investissement audiovisuel.